Natura 2000

Document d'Objectifs 2002-2007
Tome I : Analyse et Objectifs

Directive habitats naturels, mai 1992

Département de la Drôme

*Site **D18** : Montagne de l'AUP et de la SARCENA*

Office National des Forêts

- Bureau d'Etudes
- 16, rue Lapérouse B.P. 919
- 26009 Valence
- Tél : 04.75.82.15.50
- Fax : 04.75.42.08.94
- e-mail : deat.valence@onf.fr

- Avril 2002

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1
REMERCIEMENTS 3
PREAMBULE 4
1 - cadre de l'elaboration du document d'objectifS 6
1.1. - Présentation succincte de la directive europenne habitats, faune, flore n° cee 92/43 du 21 mai 19292 6
1.2. - Informations générales 7
1.2.1. - Localisation 7
1.2.2. - Surface, aspects fonciers et plans d'occupation des sols 9
1.2.3. - statut actuel 10
1.2.4. – Description sommaire 11
Pelouses 11
Forêt 11
Activités humaines 11
1.2.5. – Historique du site 12
Evolution naturelle 12
Evolution anthropique 12
2 - INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT 13
2.1. - Inventaire et description biologique 13
2.1.1. - Facteurs écologiques 13
2.1.1.1. - Topographie 13
2.1.1.2. - Hydrographie 13
2.1.1.3. Climat 14
2.1.1.5. - Géologie 14
2.1.1.6. - Pédologie 15
2.1.2. - Habitats naturels 16
➔ Habitats d'intérêt prioritaire : 2 habitats (2,5 ha) 17
➔ Habitats d'intérêt communautaire : 13 habitats (263,6 ha) 17
Tableau récapitulatif : 19
2.1.3. - Habitats d'espèces 20
2.1.5. - Descriptif de la faune 20
➔ Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitats : 7 espèces 20
2.1.6. - Descriptif de la flore 21
➔ Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitats : 1 espèce 21
➔ Espèces inscrites à l'annexe V de la Directive habitats : 1 espèce 21
➔ Espèces protégées au niveau national - Annexe I : 4 espèces 21
➔ Espèces protégées au niveau national - Annexe II : 1 espèce 22
➔ Espèces protégées au niveau régional (Rhône-Alpes) : 6 espèces 22
➔ Espèces inscrites au Livre Rouge National de la flore menacée : 3 espèces 22
➔ Autres espèces 23
2.1.7. - evaluation de la valeur patrimoniale 23
2.1.2 - Conclusion 23
2.2. - Inventaire et description des activités humaines 24
2.2.1. - Le pâturage 24
Gestion actuelle 24
2.2.2. - La gestion forestière 25
A) Système d'exploitation commun à la forêt domaniale et communale: 25
B) Forêt communale de Valdrôme 26
Bref rappel historique: 27
Gestion actuelle 27
C) Forêt Domaniale du Val de Drôme 33
Bref rappel historique: 33
Gestion actuelle 33
D) Forêt Départementale 37
Bref rappel historique: 37
Gestion actuelle 37
E) Forêt particulière 38
Bref rappel historique: 38
Gestion actuelle 38

2.2.3. - La cueillette 38
2.2.4. - La chasse 39
2.2.5. - Les activités Touristiques 41
3 - le travail par entites - la hierarchisation des enjeux 44
3.1. - Découpage des entités 44
3.2. - Hiérarchisation des enjeux 44
hiérarchisation suivant la valeur patrimoniale des habitats 44
La hiérarchisation suivant l'urgence des mesures à prendre 45
4 - Les propositions 46
4.1. - Les objectifs de site 46
4.2. - Les prescriptions de gestion 47
Gestions existantes à conforter 47
Prescriptions additionnelles de gestion 47
4.3. - Les propositions d'actions 48
4.4. - Le suivi des habitats et des actions 50
4.5.1. - Protocole de suivi des habitats 50
4.5.2. - Protocole de suivi des actions 50
4.5. - Le lien avec les autres planifications et orientations 51
Les aménagements forestiers 51
Les Plans de Chasse et les règlements. 51
4.6. - L'incidence de nouveaux projets conçus antérieurement au document D'objectifS 52
4.7. - Le coût et le financement des actions 52

R E M E R C I E M E N T S

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidées à élaborer ce document d'objectifs Natura 2000.

- Les membres du groupe de travail :

Madame Françoise BARROUILLET de la D D A F
Monsieur Charles MONGE Conseiller général du canton de LUC en DIOIS
Monsieur Jean Louis GONDOIN Maire de VALDROME
Monsieur Alain LECOQ Directeur des Stations de la Drôme
Monsieur le Directeur de la station de Valdrôme.
Monsieur le Président de l'ACCA de VALDROME
Monsieur Jean ARAMBURU président du Syndicat d'Initiative de VALDROME.
pour leur participation

- Dominique NARBOUX de l'ADEM

Pour une meilleur connaissance des pelouses et dela gestion pastorale du site.

- Luc GARRAUD et Céline RASPAIL

pour une meilleure connaissance de la flore

- Monsieur Philippe DOUVRE de la Fédération Départementale des Chasseurs

pour ces connaissances sur le Tétras-lyre

- Monsieur Yves DEGIORGIO et Madame Micheline FALCON

pour leur expérience pastorale du site.

- Les personnels techniques de l'Office National des Forêts

Thierry ROZAND, Patrice ROUVEURE, Michel IMBERT, Alain FONTON, Stéphanie Lieberherr et François-Xavier NICOT

pour l'inventaire de terrain, la recherche de documents et leurs idées

Laurent OLEON

pour la cartographie SIG

P R E A M B U L E

Par convention N° 98-4-26-016 du 1998, le Préfet de la région Rhône-Alpes a sollicité l'Office National des Forêts (ONF) pour élaborer le document d'objectifs Natura 2000 pour le site D18 - Montagne de Laup à Valdrôme.

Pour mener à bien ce document, l'ONF avec Monsieur le Préfet de la DROME a créé un comité de pilotage. Ce comité de pilotage est constitué des principaux acteurs locaux, ainsi que des représentants des instances administratives impliquées dans la gestion du site.

Le comité de pilotage a travaillé sur les thèmes suivants :

* activités touristiques
* activités pastorales
* chasse
* exploitation forestière et sylviculture
* suivi écologique

Ce document a été financé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement à concurrence de F 170 046 TTC soi t 25 923 €.

CARTE DE SITUATION GENERALE

site D 18 - Natura 2000 de Laup

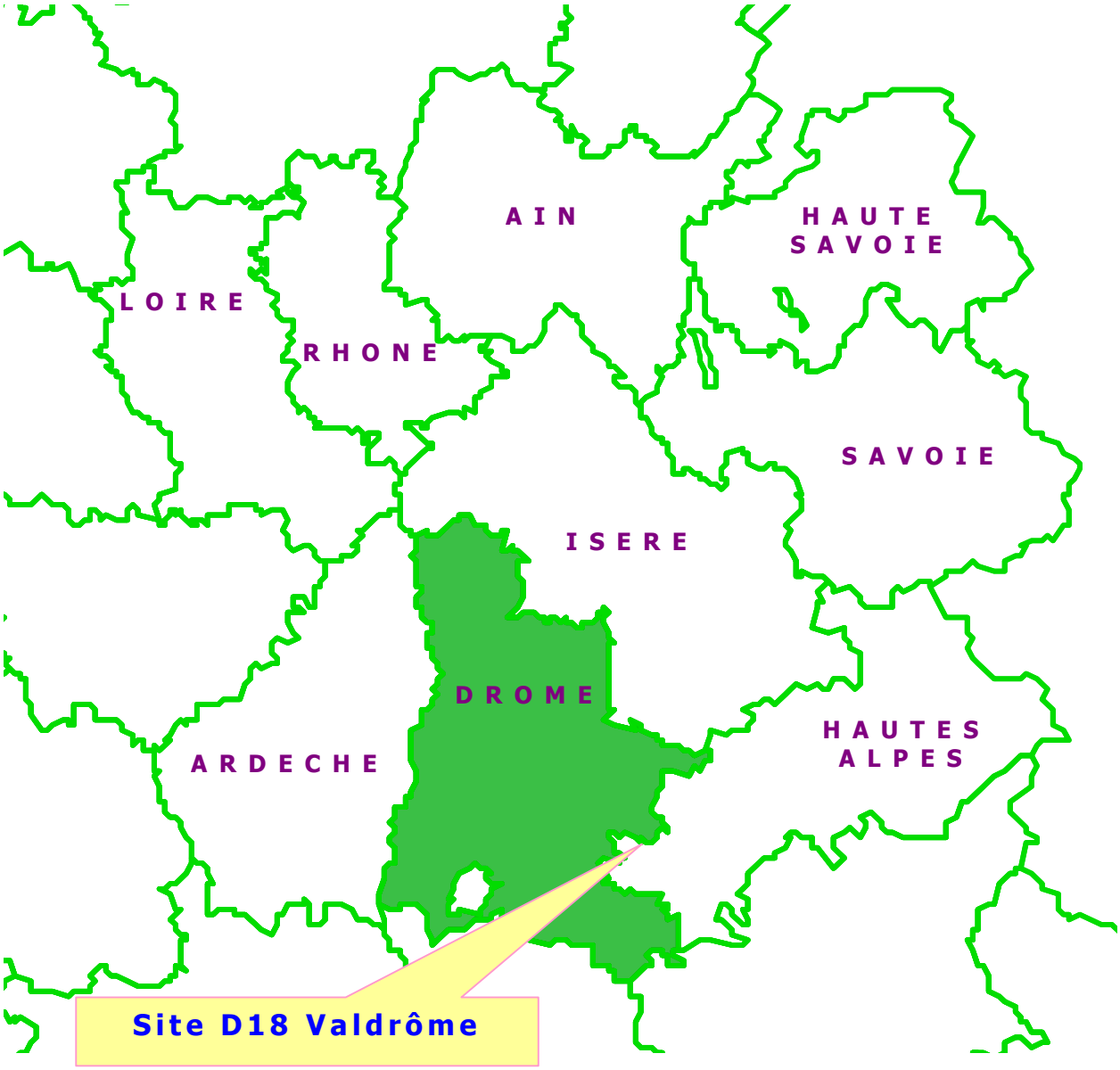

1 - CADRE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

1.1. - PRESENTATION SUCCINCTE DE LA DIRECTIVE EUROPENNE HABITATS, FAUNE, FLORE N° CEE 92/43 DU 21 MAI 19292

La Directive Habitats concerne **la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages**. Elle est inspirée de la convention de Berne (1979) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, dont elle constitue, en quelque sorte, l'application communautaire.

Son but principal est de **favoriser le maintien de la biodiversité, en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ...**. Les états membres doivent notamment garantir le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, figurant respectivement aux annexes I et II de la Directive.

Les états membres doivent constituer un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (Z.S.C.), dénommé Natura 2000. Ces ZSC seront des sites abritant des habitats naturels de l'annexe I et des habitats d'espèces de l'annexe II. Le réseau Natura 2000 intégrera aussi les zones de protections spéciales (Z.P.S.) désignées au titre de la Directive européenne Oiseaux (N° CEE 79/409 du 2 Avril 1979). Chaque état membre a établi une liste des sites qu'il a transmis à la Commission européenne, laquelle appliquera les critères de l'annexe III de la Directive pour sélectionner les futures Z.S.C.

Dans les Z.S.C., les états membres doivent prendre toutes les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles adaptées à la conservation des habitats, en établissant notamment **des plans de gestion appropriés, spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement**.

L'estimation du coût financier résultant de ces obligations devra être déclarée par les états membres à la commission, qui évaluera le montant du financement nécessaire, y compris le cofinancement européen éventuel.

En France, les conditions de mises en œuvre de la Directive Habitats sont précisées par l'instruction N° 38 du 21 Janvier 1993 du Ministère de l'Environnement.

1.2. - INFORMATIONS GENERALES

1.2.1. - LOCALISATION

➔ Le site D 18 Natura 2000 de Valdrôme est situé dans le département de la DROME (26) et notamment dans le massif de la montagne de Laup.

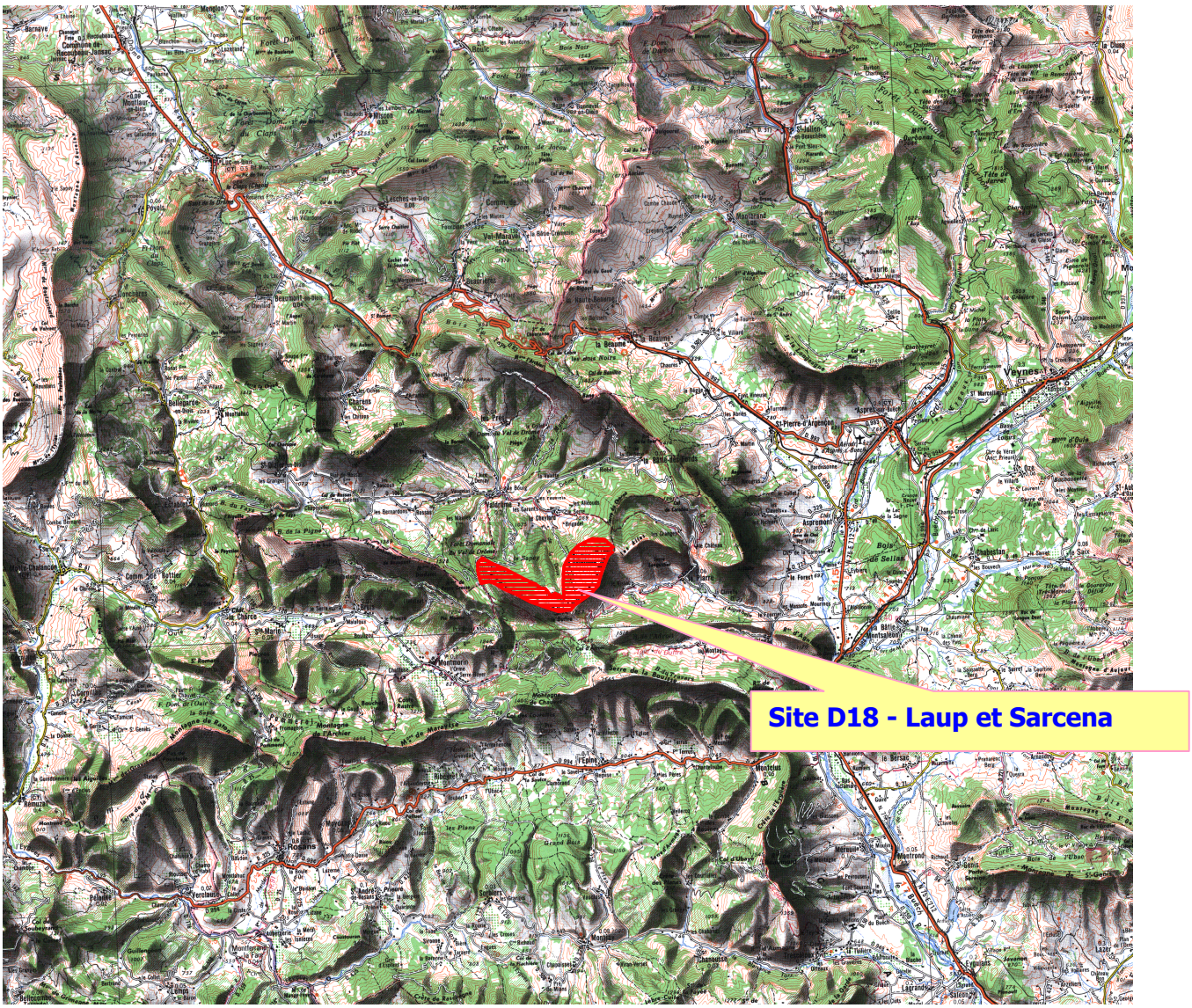

Situation générale du Site D18 – échelle 1/100000° - Scan IGN 100

➔ Il est composé d'une seule entité couvrant la crête qui sépare le département de la Drôme et des Hautes Alpes :

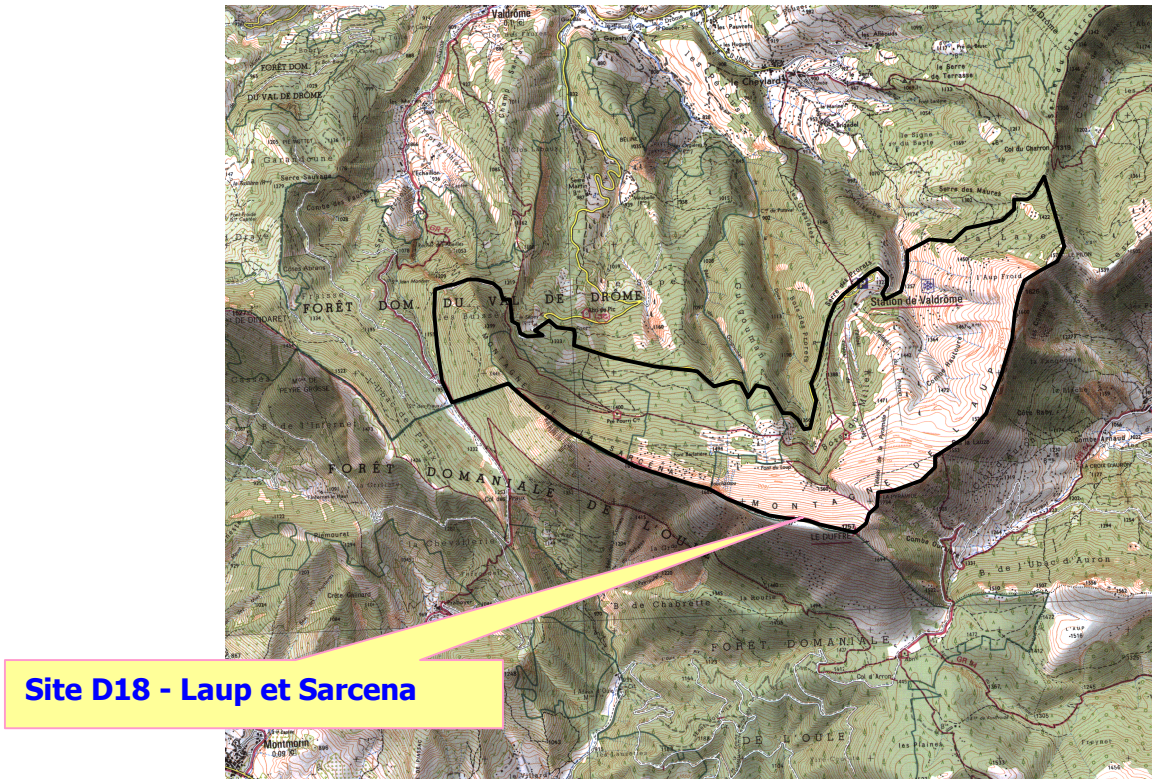

Situation générale du Site D18 – échelle 1/25000° - Scan IGN EDR25

1.2.2. - SURFACE, ASPECTS FONCIERS ET PLANS D'OCCUPATION DES SOLS

Surface :

La surface cadastrale du site D 18 s'élève à 502,33 ha arrondie à 502 ha.

Cf. en annexe n°1, le tableau récapitulatif des surfaces et des propriétaires.

Aspects fonciers :

Le site D 18 est situé sur la commune de Valdrôme.

Tableau de répartition des propriétés :

Propriété	*Surface Totale en ha*	*Type de gestion*
Communale	**262,68**	**120,54 ha forestière** **142,14 ha pastorale**
Domaniale	**135,64**	**forestière**
Départementale	**13,60**	**touristique**
Particulière	**90,41**	**88,51 ha pastorale** **1,90 ha forestière**

Vous trouvez ci-joint **la carte des types de propriétés** et **la carte de l'utilisation du sol**.

Plans d'occupation des sols (P.O.S.) :

La commune de Valdrôme ne possède pas de P.O.S.

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte des types de propriétés

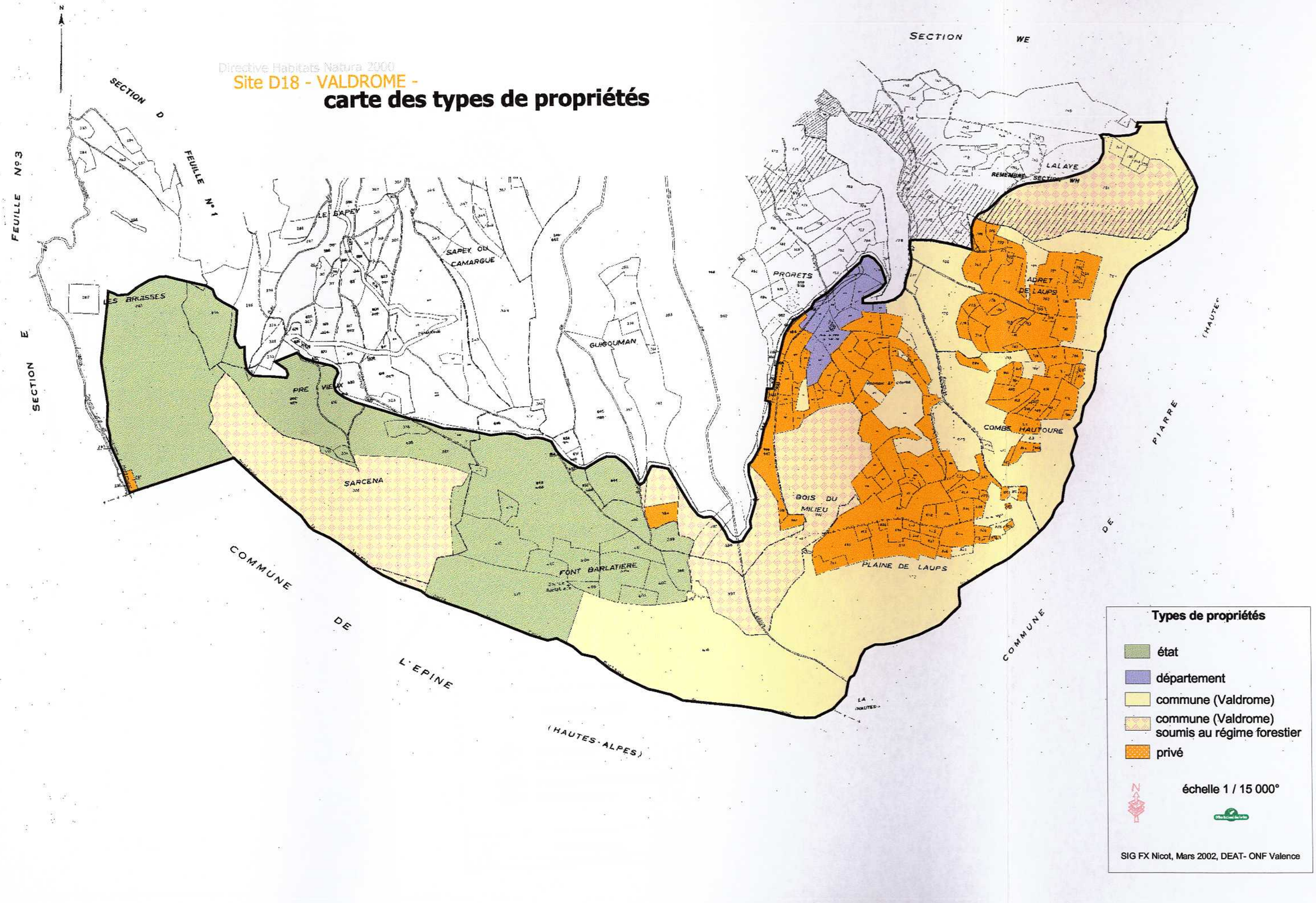

Types de propriétés

- état
- département
- commune (Valdrome)
- commune (Valdrome) soumis au régime forestier
- privé

échelle 1 / 15 000°

SIG FX Nicot, Mars 2002, DEAT- ONF Valence

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte de l'utilisation du sol

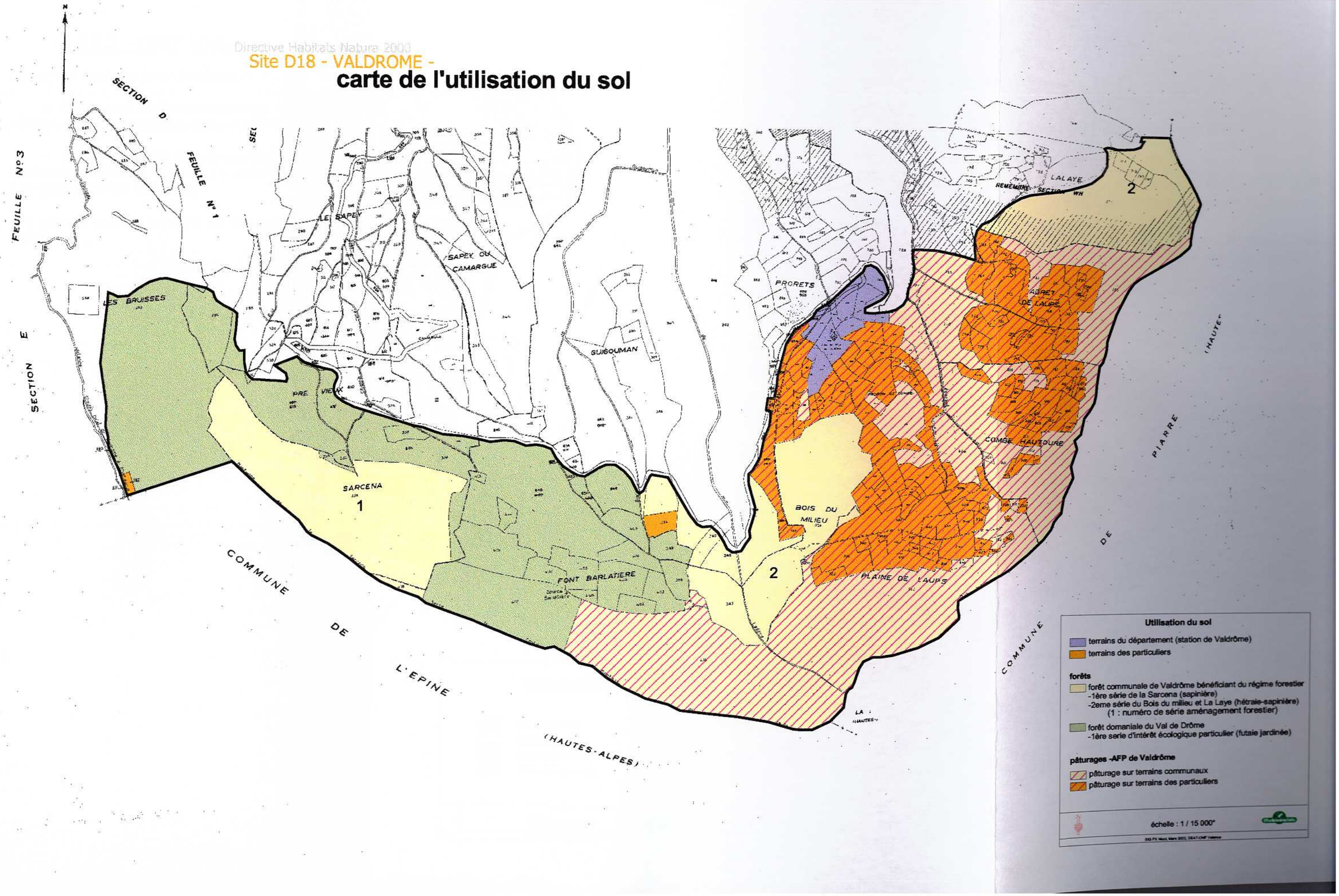

1.2.3. - STATUT ACTUEL

La majorité des zones à vocation forestière du site bénéficie du régime forestier :

- 120 ha de la **forêt communale de Valdrôme**

Bénéfice du régime forestier antérieure à 1874

- 135 ha de la **forêt domaniale du Val de drôme**

Forêt reconstituée suite aux lois sur la restauration et la conservation des terrains en montagne (28 juillet 1860 et 4 avril 1882)

Les zones à vocation pastorale du site sont incluses dans l'association foncière pastorale de valdrôme.

1.2.4. – DESCRIPTION SOMMAIRE

Pelouses

Il s'agit d'une vaste étendue de pelouses montagnardes et de rocailles d'altitude.

Ces pelouses occupent la partie sommitale de la montagne de Laup.

La progression du pin sylvestre dans les parties basses tend à réduire l'espace pastoral, et diminuer ainsi la diversité biologique des pelouses.

Une population de Tétras-lyre est présente sur les crête de la montagne de Laup et la Chouette de Tengmalm niche sur le site (espèces Directive Oiseaux).

La **carte du Tétras-lyre dans le Haut Diois**, ci-jointe présente les zones où ont été observés les Tétras-Lyre lors des dernières années.

Forêt

Elle est constituée d'une sapinière sèche et d'une hêtraie, bordée par des peuplements reconstitués (origine RTM) ou spontanés (accrus de Pin Sylvestre).

La **carte des Hêtraies sapinières** ci-jointe présente les zones de Hêtraie sapinières relevées sur le territoire de la Drôme

Activités humaines

Le site est l'objet d'une pression touristique localement forte: ski Alpin et nordiste, randonnées, ramassage de champignons, pique nique.

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

cartographie du Tétras-lyre dans le Haut-Diois

présence du tétras-lyre

échelle : 1 / 70 000e

SIG FX Nicot, Mars 2002, DEAT-ONF Valence

Hêtraie-sapinière de la Drôme

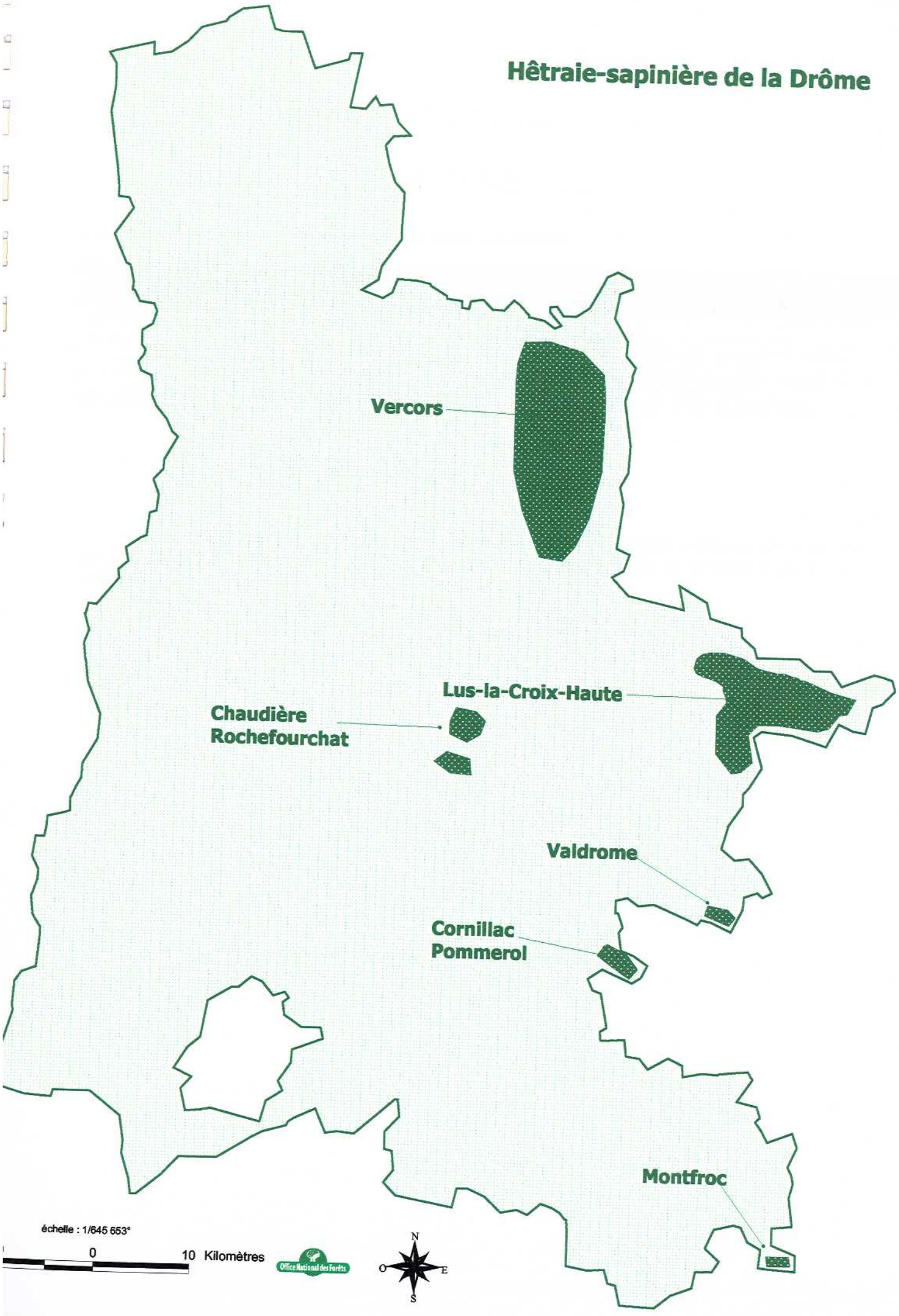

1.2.5. – HISTORIQUE DU SITE

Evolution naturelle

Dans ce paragraphe, seules les évolutions naturelles du site sont abordées,

périodes	***Couverture végétale***	***utilisation***
- 5 000 ans	essentiellement forestière	/
- 3 800 ans	réduction du genre abiès	majoritairement agricole excepté la sarcéna
- 50 ans	recolonisation par les pins	modification des activités agricoles : parcours ovin
Aujourd'hui	Pinède, sapinière hêtraie et alpages	forestière, agricole, et touristique

Evolution anthropique

L'utilisation agricole et forestière de la montagne de Laup est très ancienne. Le stade de neige, quant à lui, a été créé en 1983. La proposition de classement du site en zone Natura 2000 date de 1997.

2 - INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

2.1. - INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUE

2.1.1. - FACTEURS ECOLOGIQUES

2.1.1.1. - Topographie

La zone d'étude est située sur les versants d'un large cirque centré sur le village de Valdrôme, d'environ 35 km de circonférence au niveau des crêtes. Le bassin versant couvre une surface de 6 963 ha, et le site représente 7 % de celui ci.

L'altitude varie entre 1200 m (Nord Est du site) et 1 757 m (sommet du Duffre sur la crête de la montagne de laup).

Le site est localisé entre deux cols

* col du Charron à l'Est (1319 m)

* col des Praux à l'Ouest (1253 m)

L'exposition générale du site est le Nord Nord Ouest.

Le site de la montagne de Laup est marqué par un relief régulier aux formes douces.

Les pentes sont régulières:

- 30% dans la partie basse

- > à 50 % dans la patie haute, avec quelques barres rocheuses en partie sommitale.

2.1.1.2. - Hydrographie

La montagne de Laup est sillonnée par des chenaux permanents et temporaires, affluents de la rivière Drôme. Ce réseau hydrographique s'intensifie pendant les épisodes pluvieux ou au printemps, lors de la fonte des neiges : apparition de chenaux temporaires de suintements ou ruissellements de surface, gonflement des chenaux pérennes... Leur fonctionnement ressemble de ce fait à un régime torrentiel cependant exempt de transports de matériaux. Le tracé des écoulements d'eau est parfois discontinu.

Le site compte 2 sources de faible importance:

- font Barlatière.

- font du loup.

2.1.1.3. Climat

Le poste météorologique de référence est celui de Valdrôme.(au village à 800 m d'altitude).

Le climat est de type montagnard subméditerranéen, caractérisé par :

* Température moyenne annuelle = 8,8 °C, avec de fortes amplitudes : T max absolue = + 37 ° et T min absolue = - 23°.
* Pluviosité moyenne annuelle 1 049 mm , assez mal répartie sur l'année (106 jours; orageuses et rares en été).
* 14 jours de gelée par an sous abri; gelées tardives fréquentes en mai; 10 jours par an sans dégel en moyenne.
* 24 jours de neige par hiver .
* Les étés sont chauds et secs
* le vent du nord représente 70 à 80 % du nombre des jours venteux, froid et sec, il se manifeste surtout en hiver et en été, où il joue alors un rôle important dans les phénomènes d'évapotranspiration.
* à l'opposé, les vents du sud et du sud-ouest, générateurs de pluie, soufflent principalement au printemps et à l'automne.

Malgré le confinement relatif (effet de cirque), ces données générales peuvent être modifiées localement par la variabilité du relief et les oppositions de versants qui peuvent engendrer en forêt des microclimats particuliers.

Conclusion

Ainsi le site d'étude de la montagne de Laup subit un climat montagnard à influence méditerranéenne peu marqué, à l'enneigement irrégulier.

2.1.1.5. - Géologie

Les terrains sont d'origine sédimentaire, formés de sédiments calcaires d'origine marine déposés à l'ère secondaire, au Crétacé inférieur et au Jurassique supérieur

Nom de l'étage	***Faciès***	***% de la surface***
Eboulis	Eboulis vifs ou stabilisés	23
Berriasien	Calcaires blancs sublithographiques en bancs	38
Tithonien	Brèches calcaires tithoniques dures en gros bancs	27
Argovien	Marnes grises et calcaires marneux à patine rousse en bancs épais	2
Rauracien	Marnes grises avec altercations de calcaires marneux à patine rousse	10
	total	***100%***

La zone d'étude est située en bordure d'une vaste cuvette synclinale occupée par des terrains marno-calcaires (donnant des reliefs mous) et régulièrement ceinturée par des barres massives qui, avec leur piémont d'éboulis stabilisés, constituent l'ossature du relief des crêtes.

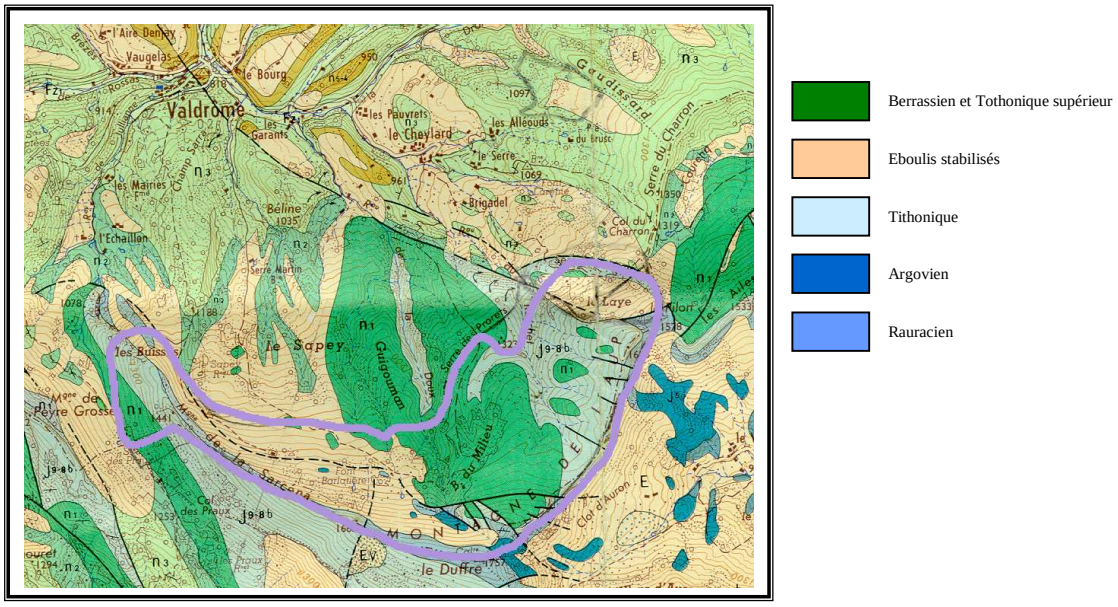

Extrait de la carte géologique du BRGM au 1/50 000 - n° XXXII - 38

L' ensemble, drainé par un réseau rayonnant caractéristique, est situé dans une région affectée par des accidents tectoniques complexes.:

Le chevauchement SE-NO, avec failles perpendiculaires, passant sous le Druffre concerne directement le site.

Particularité à signaler :

* Formations karstiques typiques (mais réduites) à la Sarcéna, sous forme de lapiaz et dolines, en raison du faible pendage de la barre tithonique.

On peut regrouper les roches-mères en trois grands ensembles:

- marno-calcaire de l'Argovien : constituant les terrains les moins favorables pour les formations forestières.

- calcaires durs du Berriasien, Tithonien et Rauracien: falaises, barres rocheuses.

- formations d'éboulis: issues de l'érosion de l'ensemble précédent dont elles constituent les piémonts, elles sont particulièrement favorables au développement de la forêt.

2.1.1.6. - Pédologie

Les sols, développés sur roche-mère carbonatée marneuse ou calcaire, appartiennent à la famille des rendzines.

Les lithosols et les régosols sont assez peu représentés et se développent respectivement sur les dalles et les marnes vives. Le type classique est une rendzine brunifiée de milieu et de bas de versant, de 10 à 30/40 cm de profondeur.

2.1.2. - HABITATS NATURELS

Le travail d'analyse des habitats naturels a été confié au Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance qui a effectué plus de 120 relevés sur la zone en 1998 (cf. document annexe - CBNA Céline RASPAIL - Luc GARRAUD - septembre 1998).

Le Conservatoire a travaillé sur l'enveloppe initiale du site, englobant une partie des terrains situés dans le département voisin des Hautes-Alpes (630 ha). La transmission du site à Bruxelles en 1998 a mentionné une surface de 512 ha, correspondant uniquement aux terrains situés dans le département de la Drôme. Les résultats présentés ci-après font référence à cette enveloppe (dont la surface exacte après digitalisation s'élève à 510,60 ha).

Type d'habitat	**Surface (ha)**	**Importance en % de la surface totale du site**
- Forêts, y compris reboisements et facies de recolonisation à pins sylvestres	293,9 ha	57,6 %
- Pelouses montagnardes	175,1 ha	34,3 %
- Fruticées hautes et clairières forestières	35,3 ha	6,9 %
- Falaises et façades rocheuses	3,2 ha	0,6 %
- Eboulis	3,1 ha	0,6 %
Total	**510,6 ha**	**100 %**

Le site est donc composé en majorité d'habitats forestiers et habitats associés, surtout dans sa partie basse, alors que les parties sommitales sont recouvertes de pelouses

Au total, 32 habitats naturels différents ont été décrits dont les plus représentés sont les suivants :

- Pelouse de versant en gradins à Seslerie et Laîche sempervirente - **Code 36.431**: 53,7 ha
- Pelouse mésophile du mésobromion dominé par Bromus erectus - **Code 34.3265**: 49,7 ha
- Hêtraie neutrophile - **Code 41.13** : 44,8 ha
- Hêtraie sèche calcicole à buis - **Code 41.16** : 33,3 ha
- Forêt de recolonisation à pins sylvestres - **Code 42.591** : 53,1 ha
- Facies à sapins des hêtraies-sapinières - **Code 43.1112** : 26,1 ha
- Chênaie buxaie sur escarpements rocheux - **Code 41.71** : 30,8 ha

Parmi les habitats naturels répertoriés, certains sont visés par la directive habitats:

➔ Habitats d'intérêt prioritaire : 2 habitats (2,5 ha)

+ Pavements et lappiaz calcaires **- Code 62.4**: 0,5 ha
Pavage de rochers et lappiez à peu près nus, situés sous le Pas de la Lauze

+ Forêt mixte de versant à érables - **Code 41.428**: ~ 2,0 ha
Habitats très localisés aux ravins abrupts situés entre
Fond de Loup et le Bois du Milieu, en mélange avec la hêtraie-sapinière neutrophile (code 41.13)

➔ Habitats d'intérêt communautaire : 13 habitats (263,6 ha)

Falaises : 2 habitats (2,7 ha)

- Falaises calcaires alpiennes - Code 62.151: 0,6 ha
Haut des Falaises du Rouchassou, sur le Duffre et la falaise du Bois du Milieu
- Parois rocheuses ombragées - Code 62.152: 2,1 ha
Bas des Falaises du Bois du Milieu et du Rouchassou

Eboulis : 1 habitat (3,1 ha)

- Eboulis secs thermophiles - Code 61.3122
et éboulis frais à Cacalia Alpina - Code 61.231: 3,1 ha
Pied de falaises du Bois du Milieu, sous le Rouchassou, la Montagne de L'Aup ou le Duffre

Pelouses : 7 habitats (170,5 ha)

- Pelouses de versant en gradins à Seslérie et Laîche Sempervirente - Code 36.431: 53,7 ha
Pelouse de versant nord sous le sommet du Duffre
- Pelouses mésophiles du mésobromion dominée par le Brome - Code 34.3265: 49,7 ha
Prairies situées à mi-versant de la Montagne de L'Aup
- Pelouses semi-sèches médio-européennes dominées par la Seslérie - Code 34.325: 7,5 ha
Pelouse de crêtes, réparties en bandes étroites au sommet de la Montagne de L'Aup
- Pelouses semi-sèches médio-européennes dominées par le brachypode - Code 34.323: 14,9 ha
Prairies mésophiles à mi-versant de la Montagne de L'Aup

- Pelouses rocailleuses du xérobromion - Code 34.332 : 13,1 ha

Haut du versant de la Montagne de L'Aup et Combe Hautoure

- Pelouses alpines rocailleuses de crête à Festuca laevigata - Code 36.4 : 29,0 ha

Crêtes ventées de la Sarcéna et de L'Aup

- Pelouses alpines à fétuques à feuilles fines - Code 36.4141 : 2,6 ha

Localisées entre la Pyramide et le Pas de la Lauze

Fruticées : 1 habitat (9,2 ha)

- Fruticée à buis - Code 31.82 : 9,2 ha

Au-dessus des ruines du Proron jusqu'à la Combe Hautoure

Forêt : 2 habitats (78,1 ha)

- Hêtraie-sapinière neutrophile - Code 41.13 : 44,8 ha

Versant nord de la Sarcéna - Bois du Milieu

- Hêtraie sèche calcicole à buis - Code 41.16 : 33,3 ha

Sol plus superficiel - croupe de L'Aup Froid.

Conclusion sur les habitats :

Le site D 18 est riche en habitats naturels visés par la directive : 15 habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire pour une surface de 266 ha, soit plus de la moitié de la surface totale (52 %),

La quasi totalité des pelouses sont d'intérêt communautaire, ainsi que les hêtraies (toutes situées en forêt communale). S'y ajoutent quelques habitats bien localisés à protéger : falaises, éboulis, pavement calcaires et forêts de ravins à érables.

Tableau récapitulatif :

Code UE (Union Européenne)	Code CORINE	Habitats européens (*)	Intérêt patrimonial (**)	Unités écologiques correspondantes
8240	**62.41**	**Pavement et lappiaz calcaire-**	**HIP**	*Protoblastienetea immersaae*
9180	**41.4**	**Forêt mixte de versant à érables**	**HIP**	*Acero-Fagion*
8215	62.151	Falaises calcaires alpiennes ensoleillées	HIC	*Potentillion caulescentis*
8215	62.152	Parois rocheuses calcaires ombragées	HIC	*Cystopteridion fragilis*
8130	61.3122	Eboulis secs thermophiles péri-alpins à communautés pionnières de l'Europe centrale et occidentale	HIC	*Rumicion scutati*
8120	61.231	Eboulis frais à *Cacalia alpina*	HIC	*Petasition paradoxi*
6171	36.4141	Pelouses alpines à fétuques à feuilles fines	HIC	*Festuco-Trifolium thalii*
6173	36.431	Pelouse de versant en gradins à seslerie et laîche sempervirente	HIC	*Seslerion coeruleae*
6173	36.432	Pelouses xéro-thermophiles à avoines vivaces du sud-ouest des Alpes	HIC	*Seserio-Avenion sempervirete*
6170	36.4	Pelouses alpines rocailleuses et calcicoles de crête à *Festuca laevigata*	HIC	*Elyno-Seslerietea*
6210	34.3265	Pelouse mésophile du mesobromion dominée par *Bromus erectus*	HIC	*Mesobromion*
6210	34.332 H	Pelouses rocailleuses du xérobromion des Alpes sud occidentales	HIC	*Xerobromiom*
6210	34.323	Pelouses semis-sèches médio-européennes dominées par le Brachypode	HIC	*Mesobromiom*
6210	34.325	Pelouses semis-sèches médio-européennes dominées par la seslerie bleutée	HIC	*Seslerio-Mesobromiom*
?	36.52	Pelouses fortement pâturées, reposoirs de troupeau dde croupe et pelouses nitrophiles à *Poa alpina*	HIC	*Poion alpinae*
5110	31.82	Fruticée à buis	HIC	*Berberidion*
9150	41.16	Hêtraie sèche calcicole à buis	HIC	*Cephalanthero-fagion*
9130	41.13	Hêtraie-sapinière neutrophile	HIC	*Asperulo-Fagion*

* : Nomenclature issue du document "CORINE Biotopes - Types d'habitats français" réalisé par l'E.N.G.R.E.F. et le Muséum National d'Histoire Naturelle

** : -HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire
-HIP : Habitat d'Intérêt Prioritaire

Vous trouverez ci-joint :

* la carte de localisation des habitats européens
* la carte des unités écologiques de la montagne de Laup
* la carte de la valeur patrimoniale des habitats européens du site de la montagne de Laup

Directive Habitats

Site D18 VALDROME

Carte des habitats naturels

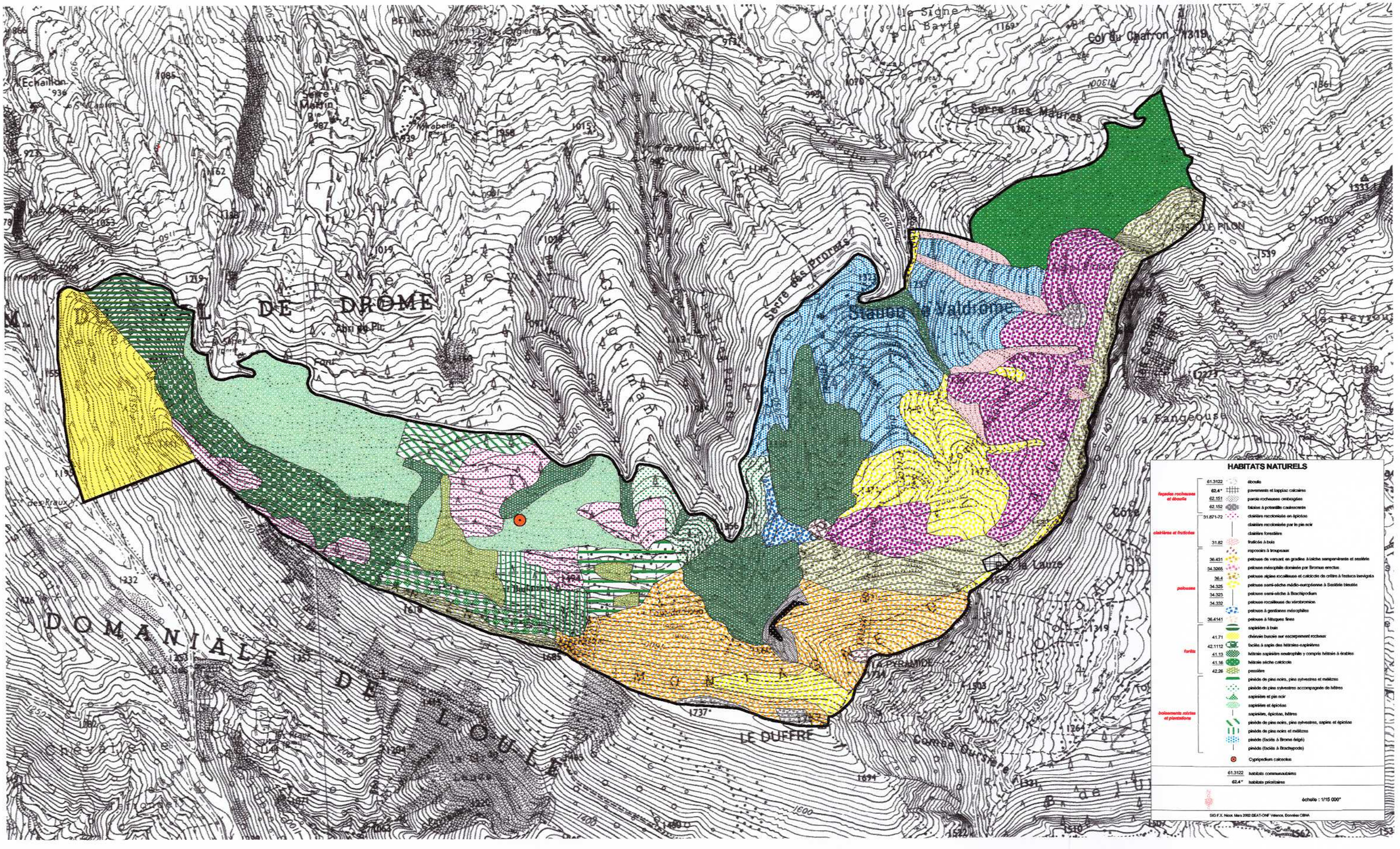

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte des unités écologiques

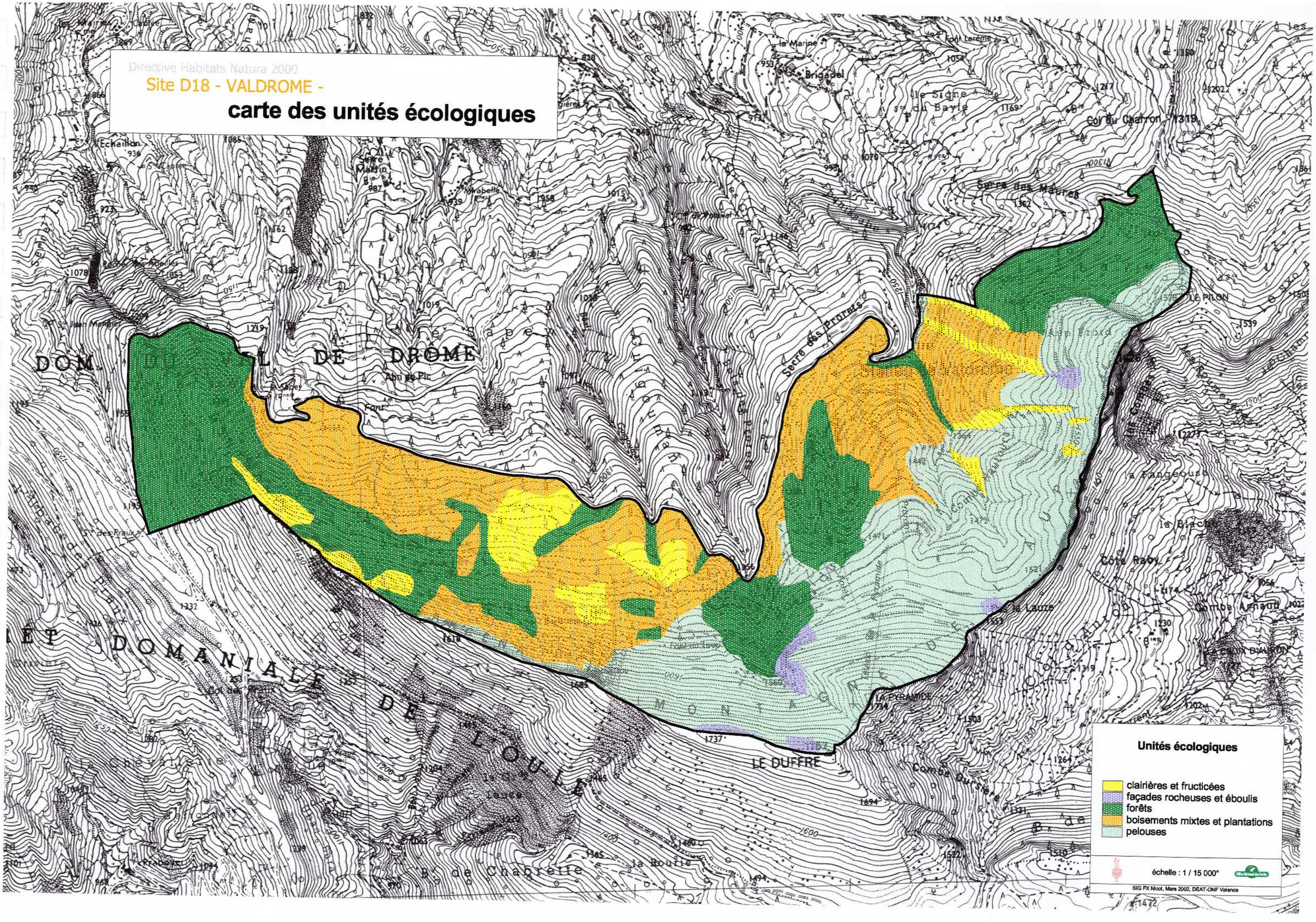

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte du niveau d'intérêt des habitats naturels

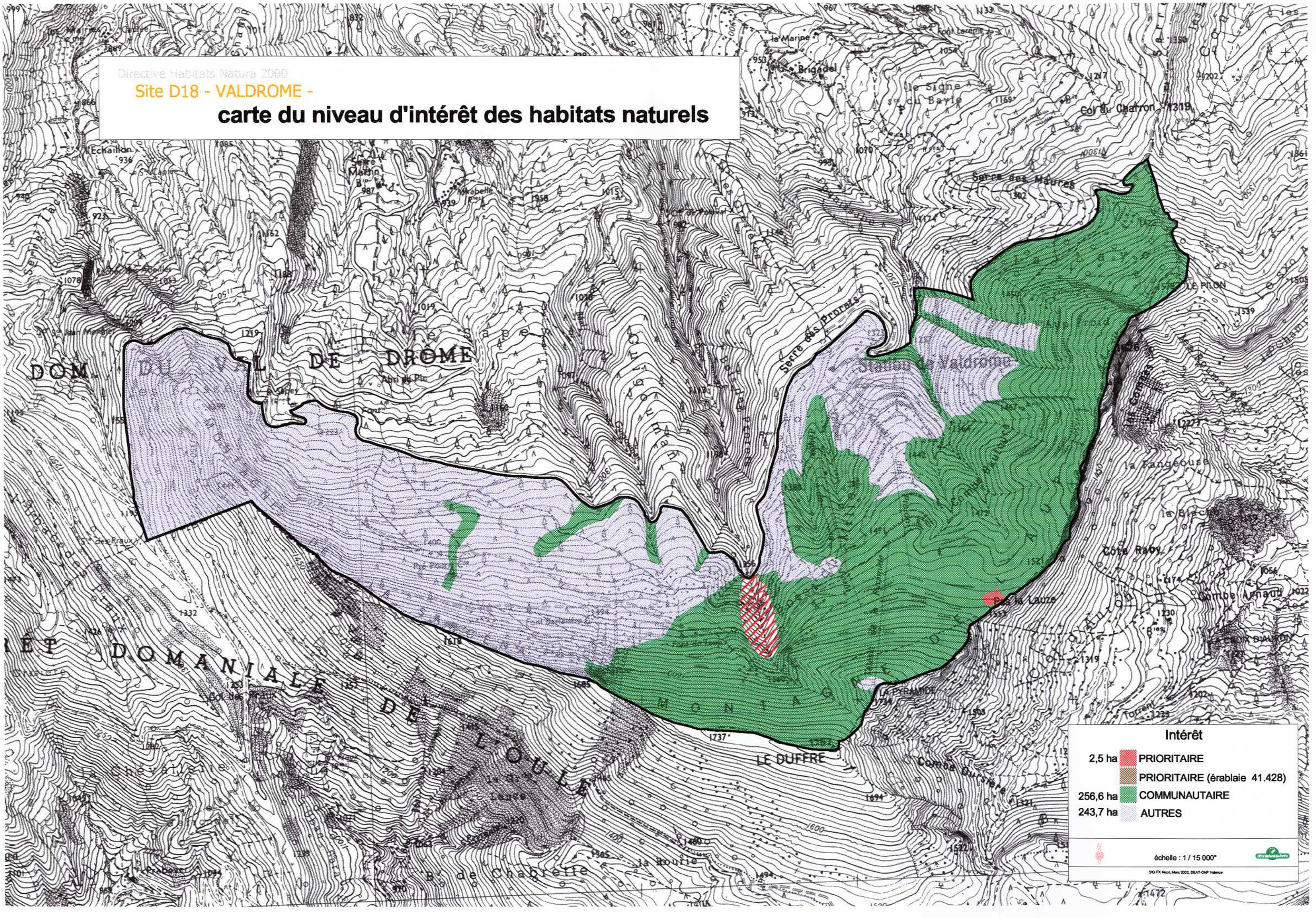

Intérêt

2,5 ha	PRIORITAIRE
	PRIORITAIRE (érablaie 41.428)
256,6 ha	COMMUNAUTAIRE
243,7 ha	AUTRES

échelle : 1 / 15 000°

SIG FX Nicot, Mars 2002, DEAT-ONF Valence

2.1.3. - HABITATS D'ESPECES

Pour la flore, seul le sabot de vénus *(Cypripedium calceolus)* relève de l'annexe II de la Directive Habitats.

Nous retiendrons comme espèces qui relèvent des directives européennes pour le site de la montagne de Laup:

le **Tétras-lyre**

la **Chouette de Tengmalm**

Ces deux espèces qui sont sélectionnées dans l'annexe I de la Directive Oiseaux qui correspond aux espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat.

En effet, le chamois et la martre relèvent de l'annexe 5 de la Directive Habitats et n'ont pas d'intérêt patrimonial majeur.

Les autres oiseaux qui interviennent dans le site mais qui n'y sont pas présents de manière permanente et qui sont inclus dans l'annexe I de la Directive Oiseaux sont:

- l'aigle royal, simple exploitant qui niche dans les barres rocheuses en dehors du site.

- le vautour fauve survolant régulièrement le site mais nichant en dehors de celui ci.

- le pic noir est une espèce assez courante dans la région et le grand-duc d'Europe n'est pas nicheur sur le site.

Les autres espèces d'oiseaux ont été sélectionnées dans les annexes II et III de la Directive Oiseaux.

2.1.5. - DESCRIPTIF DE LA FAUNE

➔ Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitats : 7 espèces

Insectes

Euphydryas aurinia, liste des espèces protégées sur le territoire national (arrêté du 22 Juillet 1193), annexe II de la convention de Berne, annexe II de la Directive Habitat Faune-Flore

Maculinea arion, liste des espèces protégées sur le territoire national (arrêté du 22 Juillet 1193), annexe II de la convention de Berne, annexe IV de la Directive Habitat Faune-Flore

Parnassius apollo, liste des espèces protégées sur le territoire national (arrêté du 22 Juillet 1193), annexe II de la convention de Berne, annexe IV de la Directive Habitat Faune-Flore

Callimorpha quadripunctaria (non trouvée en 2001), annexe II de la Directive Habitat Faune-

Site D18 - VALDROME -

carte de localisation des espèces

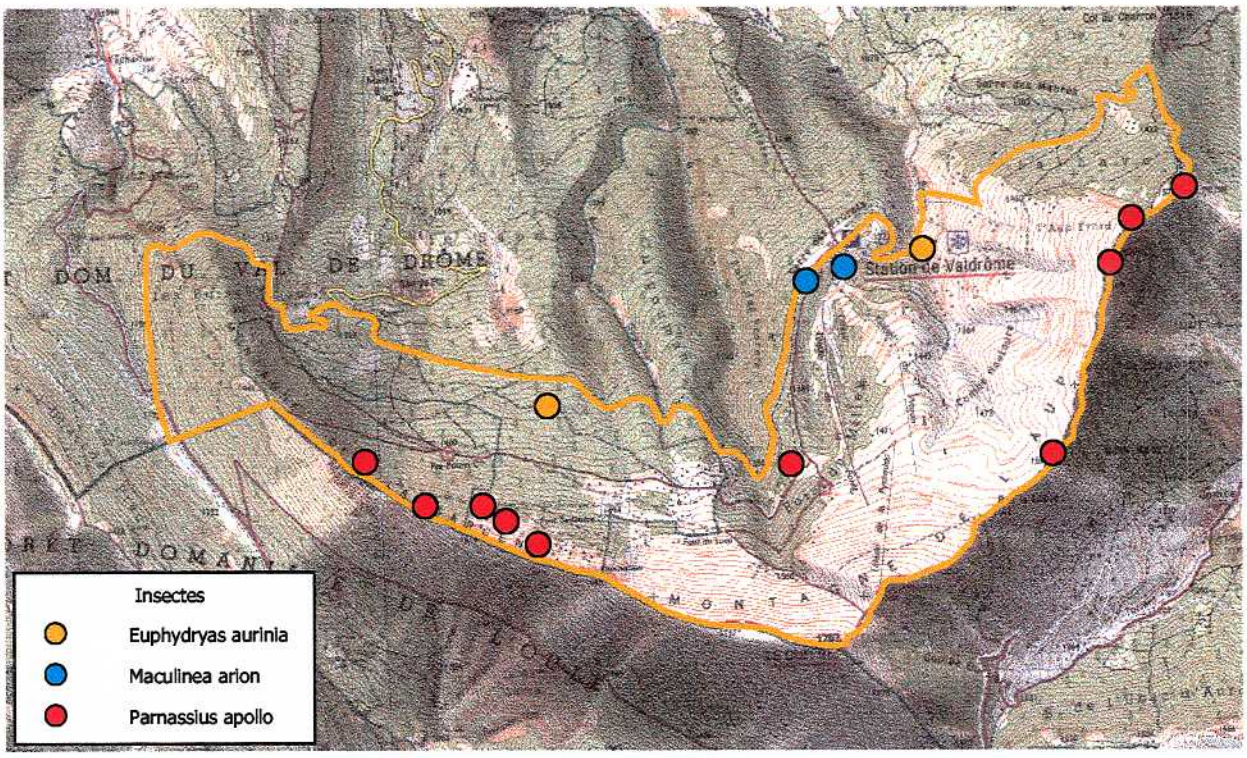

Observations des insectes (FRAPNA)

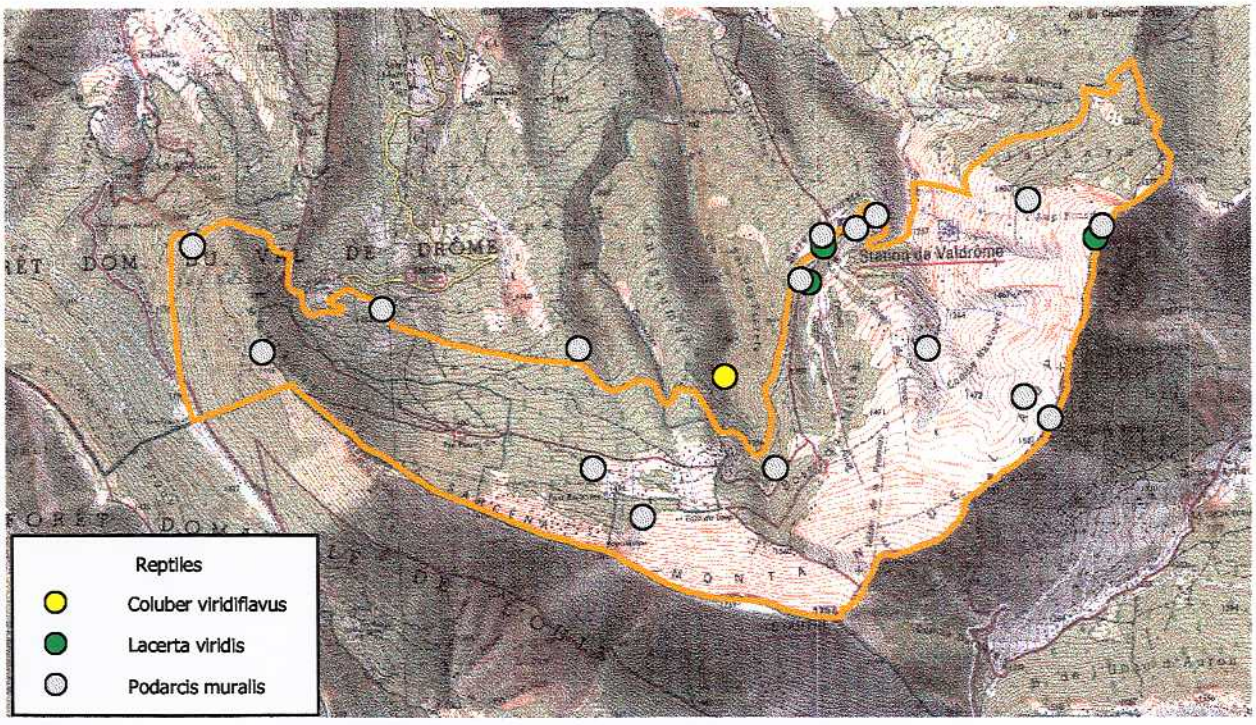

Observations des reptiles (FRAPNA)

Flore (Espèce prioritaire)

Reptiles

Lacerta viridis, protection nationale, annexe IV de la Directive Habitat Faune-Flore, annexe II de la convention de Berne

Podarcis muralis, protection nationale, annexe IV de la Directive Habitat Faune-Flore, annexe II de la convention de Berne

Coluber viridiflavus, protection nationale, annexe IV de la Directive Habitat Faune-Flore, annexe II de la convention de Berne

2.1.6. - DESCRIPTIF DE LA FLORE

Plus de 450 espèces végétales ont été relevées par le CBNA (cf. document annexe CBNA - Céline RASPAIL Luc GARRAUD - septembre 1998).

Parmi ces espèces, certaines méritent une attention particulière :

➔ Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitats : 1 espèce

(espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation).

- Cypripedium calceolus (Sabot de Vénus)

Situé en forêt domaniale du Val de Drôme sous la route forestière (parcelle 85). Deux pieds connus.

➔ Espèces inscrites à l'annexe V de la Directive habitats : 1 espèce

(espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature est susceptible d'une réglementation)

- ***Gentiana lutea*** (Gentiane jaune)

Située à proximité de la bergerie

➔ Espèces protégées au niveau national - Annexe I : 4 espèces

- ***Asperula Taurina*** (Aspérule de Turin)

Localisée dans la Combe du Bois du Milieu (hêtraie-sapinière neutrophile - Code 41.13)

- ***Gagea lutea*** (Gagée jaune)

Localisée à la base du Bois du Milieu (pelouse) et dans la zone de Combe Hautoure, au-dessus du Proron (buxaie à lavande sur brometum)

- ***Pulsatilla halleri*** (Anémone de Haller)

Pelouses sommitales et hauts-versants du Rouchassou au sommet du Duffre (pelouses rocailleuses calcaires)

- ***Cypripedium calceolus*** (Sabot de Vénus)

cf. ci-dessus

➔ Espèces protégées au niveau national - Annexe II : 1 espèce

- ***Paeonia officinalis*** (Pivoine officinale)

Localisée en versant sud de la crête de la Sarcéna (chênaie buxaie - Code 41.71). Signalée également dans l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Val de Drôme en versant nord de la Sarcéna à proximité de Pré Pourri.

➔ Espèces protégées au niveau régional (Rhône-Alpes) : 6 espèces

- ***Androsace chaïxii*** (Androsace de Chaix)

Localisée dans le Bois du Milieu (Code Corine 41.1752 - Hêtraie à Androsace).

- ***Cytisus sauzeanus*** (Cytise de Sauze)

Belles populations sur la crête de la Sarcéna jusqu'à L'Aup Froid (pelouses rocailleuses calcicoles de crêtes Code 36.4).

- ***Daphné Cneorum*** (Daphné Camelée)

Localisée dans plusieurs milieux : au-dessus des ruines de Proron (pelouses dégradées sur rocailles calcaires à xéro-brometum) sur les pelouses de la Montagne de L'Aup à l'ouest de la Combe Hautoure, vers le Bois du Milieu (en contrebas de la bergerie - hêtraie à Sorbus Aucuparia).

- ***Phyteuma charmelii*** (Raiponce de Charmeil)

Sur la falaise calcaire au-dessus du Bois du Milieu (parois calcaires ombragées - Code 62.152).

- ***Pyrola chlorantha*** (Pyrole verdâtre)

Balmes calcaires thermophiles, au sommet du Bois du Milieu.

- ***Troschiscanthes nodiflora*** (Troschiscanthe nodiflore)

Localisée dans la sapinière de la Sarcéna (Sapinière à Troschiscanthes - Code 41.174).

➔ Espèces inscrites au Livre Rouge National de la flore menacée : 3 espèces

Tome I - Espèces prioritaires

- ***Cytisus sauzeanus*** (cf. ci-dessus)

- ***Myosotis minutiflora*** (myosotis à très petites fleurs)

Localisé dans la balme thermophile du Bois du Milieu et dans les vires au-dessus des ruines du Proron (parois calcaires ombragées - Code 62.152).

Espèce rarissime en France (10 stations connues dont 6 dans la Drôme) ; très fragile et vulnérable.

- ***Saxifraga delphinensis*** (Saxi Frage du Dauphiné)

Dans différents habitats : Sarcéna en versant nord, au-dessus des ruines du Sapey (pinède), pelouses rocailleuses sous la Pyramide, lande de vallon frais sous les ruines du Proron (ruisseau du Ronchet).

➔ Autres espèces

Notons également 6 espèces inscrites au Livre Rouge National tome II, 21 espèces inscrites au Livre Rouge Régional des espèces les plus menacées de la région Rhône-Alpes, 25 espèces dont la cueillette est réglementée dans le département de la Drôme (dont certaines ont déjà été citées ci-dessus).

Au total, ce sont 65 espèces qui sont jugées rares dans le département de la Drôme.

2.1.7. - EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

La montagne de Laup est classée en **Z.N.I.E.F.F.** de type 1 N° 2633-5404, ainsi que dans l'ENS 97 qui reprend les mêmes espaces.

Concernant la **faune**, 7 espèces (insectes et reptiles) font partie de l'annexe n° II ou IV de la Directive Habitat.

Seules 2 espèces font partie de l'annexe n° V. Il s'agit du chamois (*Rupicapra Rupicapra*) et de la martre (*martes martes*).

6 Oiseaux font partie de l'annexe I de la Directive Oiseaux : l'aigle royal, le busard Saint-Martin, le tétras-lyre, le pic noir, la chouette de Tengmalm. Seuls le **tétras-lyre** et la **chouette de Tengmalm** sont vraiment remarquables sur le site.

Concernant la **flore**, seul le sabot de vénus *(Cypripedium calceolus)* fait partie de l'annexe n° II de la Directive Habitat, cependant plusieurs **plantes rares et/ou menacées** ont été observées sur le site dont 1 plante protégée au niveau national et 6 au niveau régional.

Le site D 18 est riche en habitats naturels visés par la directive : 15 habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire pour une surface de 266 ha, soit plus de la moitié de la surface totale (52 %),

Le site comporte deux habitats d'intérêt prioritaire

La quasi totalité des pelouses sont d'intérêt communautaire, ainsi que les hêtraies (toutes situées en forêt communale). S'y ajoutent quelques habitats bien localisés à protéger : falaises, éboulis, pavement calcaires et forêts de ravins à érables.

2.1.2 - CONCLUSION

Le site de la Montagne de L'Aup et de la Sarcéna est une zone charnière entre Alpes du Nord et Alpes du Sud, entre influences montagnardes et méditerranéennes.

Il s'en suit une remarquable diversité, tant au niveau des habitats naturels que des espèces végétales.

Les milieux les plus intéressants qu'il conviendra de conserver et de protéger sont souvent bien localisés dans des zones où l'intervention humaine a été faible depuis des décennies : pelouses rocailleuses de crête, falaises et balmes du Bois du Milieu et de Combe Hautoure, hêtraie fraîche à aspérule de Turin, hêtraie sèche à Androsace de Chaix, chênaie buxaie à pivoine

officinale, rocailles calcaires thermophiles à cytise de Sauze, sapinière à Troschiscantes.

Les milieux les plus anthropisés (pins sylvestres, reboisements, pelouses à brome et brachypodes) sont moins intéressants car moins riches en espèces.

Compte Tenu des habitats, de la faune et de la flore observés, le site de la montagne de Laup a une **valeur patrimoniale élevée**.

2.2. - INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES

2.2.1. - LE PATURAGE

La montagne de Laup, comme son nom l'indique est pâturée depuis très longtemps.

La production végétale, localisée dans les parties basses du site, a été abandonnée dans les années 1950.

Elles étaient principalement orientée vers les cultures céréalières, fourragères et la lavande.

Le pâturage s'est maintenue puis étendue sur les terres abandonnées.

L'alpage a été loué par les transhumants provençaux jusqu'en 1960, avant d'être repris par des éleveurs locaux.

Gestion actuelle

L'activité pastorale sur le site est gérée par l'Association Foncière Pastorale de Valdrôme (AFP), avec l'appui de l'ADEM.

L'AFP, créée en 1992, regroupe l'ensemble des propriétaires de parcelles comprises dans le périmètre pastoral totalisant une surface de 268 ha dont 230 ha sur le site.

La gestion de l'AFP est assurée par un syndic constitué de représentants des propriétaires. (voir en annexe le règlement de l'AFP)

Un bail de 9 ans (1992/2001) a été passé avec M DEGIORGIO Yves et Mme FALCON Micheline, preneurs conjoints et solidaires pour les deux troupeaux (en annexe).

La capacité d'accueil est fixé à 800 brebis pour la période du 1°juin au 31 octobre.

La commune de Valdrôme a apporté 142 ha ainsi qu'un chalet de berger équipé (eau et électricité), le reste des terrains (88 ha) étant apporté par 13 particuliers.

Les équipements liés à l'activité pastorale sont limités à 2 points d'eau aménagés alimentés par une pompe depuis un réservoir situé en contrebas, et à un enclos à proximité de la bergerie.

Les deux troupeaux sont conduits en commun tout au long de l'année. L'ensemble compte 600 brebis y compris les agnelles, de race préalpes croisée île de france. L'agnelage s'effectue en avril en un seul lot sans rattrapage. Les agneaux sont commencés à l'herbe sous la mère. Ils descendent en cours d'estive pour être vendus ou finis en bergerie.

Le troupeau est gardé en permanence et suit les circuits déterminés par la bergère.

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte des équipements

types d'équipements

- abreuvoirs
- barrières
- captage d'eau
- réservoirs
- sources
- signalisation
- cabane de pré-pourri
- bergerie

canalisations
rd et rf ouvertes à la circulation publique
route fermée à la circulation publique

types de propriétés

- état
- terrain du département (station de Valdrôme)
- commune de Valdrôme
- privé

échelle : 1 / 15 000°

SIG FX Nicot, Mars 2002, DEAT-ONF Valence

2.2.2. - LA GESTION FORESTIERE

Le massif forestier est composé comme suit :

Propriété	*Surface en ha*		*Propriétaire*	*Document de gestion forestière*	*Gestionnaire / intervenant*	*Divers*
	totale	*sur le site*				
Communale	***272***	***120***	***La commune de Valdrôme***	***Aménagement forestier 1° série et 2° série***	***O N F SD de la Drôme Groupe technique de Luc en Diois***	***Bénéficiait déjà du régime forestier en 1874***
Domaniale	***1919***	***135***	***L'Etat***	***Aménagement forestier de la F D du Val de Drôme 1° série***	***O N F SD de la Drôme Groupe technique de Luc en Diois***	***Forêt reconstituée suite aux lois sur la restauration et la conservation des terrains en montagne (28 juillet 1860 et 4 avril 1882)***
Départementale	***13***	***13***	***Le Département***	***Absence de gestion forestière actuellement***	***C G de la Drôme Direction des stations Direction de gestion***	***Domaine constitué en 1980, pour l'installation de la station de ski Essentiellement une gestion récréative***
Particulière	***90***	***90***	***15 particuliers***	***Absence de gestion forestière actuellement***	***Les propriétaires***	***Espaces en cours de colonisation par le pin sylvestre. Gestion pastorale à 99% (AFP de Valdrôme, ADEM)***

A) Système d'exploitation commun à la forêt domaniale et communale:

La vente des coupes est réalisée par l'ONF, en utilisant principalement la vente en bloc et sur pied par mise en adjudication avec appel à la concurrence.

Les exploitations sont réalisées par des entreprises locales, ou directement par l'ONF.

L'accessibilité des parcelles par des R F et des traînes permet un débardage classique au tracteur forestier:

- débuscage au câble avec treuil

-débardage sur les traînes

et mise en dépôt à proximité des RF accessibles aux grumiers.

Tous les bois sont sortis ébranchés et en long.

Ce type d'exploitation est très peu perturbant pour le milieu en raison de :

-L'espacement dans le temps des coupes sur une même zone (1 coupe tous les 8 à 12 ans).

-L'utilisation des infrastructures par les engins (faible pénétration sur le parterre de la coupe, faibles dégâts aux arbres réservés).

-Le débuscage des grumes perturbe légèrement la partie supérieure du sol, créant ainsi des conditions favorables à l'installation de semis.

Les exploitations, comme de nombreuses opérations sylvicoles sont arrêtées durant la période hivernale.

Sans être précisé dans les clauses particulières des coupes de bois, le débardage sur les pistes de ski nordique enneigées est interdit par usage.

Les clauses générales, communes, ou particulières précisent toutes les dispositions propres à la protection de la forêt

B) Forêt communale de Valdrôme

Aménagement	**Surface**		**Parcelles**	**Méthode Traitement**	**Groupes**	**Surfaces**	**Possibilités**
	totale	***sur le site***				**** à régénérer***	
1° série « La Sarcéna » 1984 - 1993 AM du 15/10/86	***43.5065***	***43.5065***	***toutes (1 à 6)***	***série de production traitée en Futaie régulière de Sapin (70%) et résineux divers***	***Régénération élargie pour l'ensemble de la série***	***7.80 ha ****	***3.12 ha/an dont 0.78 ha/an de régénération***
2° série 1979 - 1993 AM du 17/09/82	***226.2490***	***73,29 +3,20 ha suite à la réorganisation foncière***	***2-3-4 et 9***	***série de production traitée en Futaie régulière de Hêtre 62 % Pin Sylvestre 24 % Sapin 14 %***	***Régénération strict Amélioration Hors cadre***	***51.39 ha* 82.84 ha 81.16 ha***	***3.18 ha/an 5.52 ha/an /***

Bref rappel historique:

1° série : « La Sarcéna »

Description des sapins de la Sarcéna en 1704 « Arbres de méchante nature, qui auraient pu être assez beau s'ils n'avaient pas été élagués par les habitants ».

En 1730, le bois de la Sarcéna était « une futaie de sapin de belle venue avec recrus de hêtre de médiocre venue ». Bien que dégradé, il était le plus précieux de la communauté, il fut mis en réserve en application de l'ordonnance de 1669.

Jusqu'en 1830 , la possibilité était de 40 pieds d'arbres, et de 1830 à 1905, à 20 m^3 réels recrutés parmi les bois morts, secs en cime, viciés ou dépérissants. Le volume récolté entre 1895 et 1904 a été de 357 m^3.

En parallèle à ces récoltes de sapin, des opérations de nettoiement (4 ha / an de 1873 à 1877 et de 1880 à 1884) ont abouti à l'élimination des hêtres et autres feuillus.

2° série

Non aménagée avant 1959, cette partie de la forêt était traitée en taillis simple avec une zone non exploitable classée en hors cadre

Gestion actuelle

La gestion actuelle sera abordée par série.

Aménagement en cours de la 1° série (1984 - 1999)

Type de peuplements en 1984.

a) La sapinière:

*Futaie régulière adulte:	C'est le groupement le plus représenté puisque, dans son ensemble, la forêt est une sapinière pure d'aspect régulier, agée de 150 à 250 ans avec des sujets atteignant 280 ans. On note la présence de quelques hêtres et érables.
* Jeune peuplement naturel de sapin pectiné	Présente à l'intérieure de trouées entièrement découvertes, cette régénération natuelle est âgée de 0 à 20 ans

b) Pessière sapinière

* Jeune peuplement	Sapin pectiné: régénération naturelle inférieure à 20 ans, 30 % de la surface.. Epicéa : complément artificiel, inférieure à 8 ans, 70 % de la surface.

c) vides:

* Zones boisables: trouées ouvertes artificiellement lors des derniers passages en coupe et actuellement non régénérées.
* Vides non boisables constitués de rochers et de l'aire d'accueil de Prè Pourri .
tableau récapitulatif

Peuplements	Futaie régulière de adulte	Jeune peuplement naturel de sapin pectiné	Jeune peuplement epicéa/ sapin	vides boisables	vides non boisables
surfaces en ha	31	3	5,50	2	2

Problèmes posés - solutions envisagèes:

- Régénération de la sapinière.

Réalisation de trouées sur les zones de régénération, complétées au besoin par des plantations (épicéa, sapin, mélèze, et pin noir pour les parties marneuses).

Ces trouées allant de 0.25 à 0.50 ha totaliseront 1 ha par parcelle forestière.

Le reste du peuplement sera parcouru par des coupes sanitaires, visant essentiellement à extraire les sujets dépérissants et guités.

Tous les feuillus seront conservés et favorisés au cours des opérations sylvicoles (coupes, dégagements, plantations)

Définition des principaux objectifs

N° de la série	**Type de série**	**Objectif principal**	**Objectifs secondaires**	**Type de traitement**	**Surface en ha**
1	Série de production Sapin Pectiné (70 %) Epicéa (20 %) Mélèze (5 %) Hêtre (5%)	Production de bois d'oeuvre	Accueil du public	futaie régulière	43,50

Décisions fondamentales relatives à la série

Une seule série (43,50 ha) comprenant 6 parcelles.
Traitement en futaie régulière à groupe de régénération élargi.
Surface totale 43,50 ha, surface régulatrice 41,33 ha.
Durée de renouvellement: 40 ans.
Diamètre d'exploitabilité: 45 pour le sapin à 160 ans, 40 pour l'épicéa et le mélèze à 100 ans.

Classement des parcelles:

Groupe	Parcelles	Surface totale (en ha)	Surface à régénérer en ha	Observations
Régénération	toutes	43,50	7,80	Régénération naturelle 20% Régénération artificielle 80% Exploitation en dehors des trouées des arbres dépérissant volume indicatif total à récolter: 2 800 m3

Mesures générales

Equipement routier: entretien du réseau existant, et ouverture de 500 ml de piste en terrain naturel à travers les parcelles 3 et 4.

Bilans

Surfaces régénérées:

En 1999 les surfaces régénérées totalisent 12 ha se répartissant de la manière suivante
-3.50 ha de plantation
-8.50 ha de régénération naturelle

Le fort éclairement provoqué par les trouées de 1 ha a favorisé la venue espèces héliophiles tel que le framboisier, pénalisant l'installation des semis.

Les trouées d'un ha ont été progressivement abandonnées au profit d'une gestion sur des unités plus petites, voir pied par pied.

Travaux d'infrastructure

Les 500 m de pistes prévus dans les parcelles 3 et 4 ont été ouverts.

Exploitations

Les coupes totalisent un volume de 5 915 m3, comprenant les opérations d'amélioration et de régénération

Les feuillus représentent 15 % des volumes récoltés.

Aménagements touristiques

L'aménagement du site de Prè Pourri s'est poursuivi par la mise en place d'un barbecue en début de période, et un entretien régulier des sentiers et de l'air de pique nique.

La réalisation d'une sentier de découverte de la Sarcéna en 1999 permet actuellement un accés familial de la crête depuis le gîte de Pré Pourri.

La mise en place de tables bancs, la réfection des escaliers reliant le parking au gîte et le nettoiement de celui ci contribuent fortement à améliorer l'accueil en forêt.

Aménagement en cours de la 2° série(1979 -1993) poursuivi jusqu'en 1999

Type de peuplements en 1979.

a) La Hêtraie:

*Futaie régulière:	Issue d'un ancien taillis, cette futaie, âgée de 150 ans a une densité de 300 à 500 tiges/ha. La régénération naturelle du hêtre est très abondante suite aux fortes éclaircies réalisées entre 1957 et 1962. On note la présence de quelques sapins pectinés provenant de la Sarcéna, ainsi que des sapins de Nordman introduits entre 1960 et 1970.
*Taillis vieilli dense:	Elancé et bien venant, ce taillis âgé de 100 ans, est estimé à 150 m3/ha.
*Taillis vieilli clair:	En mélange avec du pin sylvestre et du chêne pubescent.

b) La Pineraie:
Futaies régulières de pin sylvestre de race locale avec des densités très variables (200à 1 300 tiges/ha).

*Futaie bien venante:	Ht 7 à 12 m, sujets bien conformés, en mélange localement avec du hêtre et du chêne pubescent et quelques sapins pectinés en sous étage.
*Futaie médiocre:	Ht 5 à 7 m, sujets mal conformés et très branchus, localement accompagné par le hêtre et le chêne pubescent.

c) Les vides:

* Zones enherbées propices au boisement.
* Vides non boisables constitués de marnes et de rochers.
tableau récapitulatif

Peuplements	Futaie régulière de hêtre	Taillis vieilli dense	Taillis vieilli clair	Futaie régulière de PS bienvenant	Futaie régulière de PS médiocre	vides boisables	vides non boisables
surfaces en ha	47,69	33,64	62,76	44,11	9,90	14,55	13,60
sur le site	47,69	9,50	/	2,10	8,40	3,70	0,50

Problèmes posés - solutions envisagèes:

- Régénération de la futaie de hêtre.
- Amélioration des taillis de hêtre et des peuplemements de pin sylvestre.

Réalisation de coupes progressives sur la régénération de hêtre déjà existante

Par des éclaircies sélectives, les taillis de hêtre seront convertis en futaie régulière sur souches,et les futaie de PS seront améliorées.

Simultanément, enrichissement par plantations de sapins de nordman dans les vides boisables et les parties claires de la hêtraie.

Définition des principaux objectifs

N° de la série	Type de série	Objectif principal	Objectifs secondaires	Type de traitement	Surface en ha
2	Série de production Hêtre(62 %) Pin Sylvestre (24%) Sapin Pectiné (14 %)	Production de bois d'industrie	Protection physique	Futaie régulière	226,25

Décisions fondamentales relatives à la deuxième série

Une seule série (226,25 ha) comprenant 14 parcelles.
Traitement en futaie régulière à groupe de régénération strict..
Surface totale 226,25 ha, surface régulatrice 140 ha.
Durée de renouvellement: 15 ans pour la futaie régulière de hêtre (FRH), pour les autres peuplemements productifs, fonction des possibilités de régénération naturelle après amélioration.
Diamètre d'exploitabilité: 40 pour le hêtre, 30/35 pour le pin sylvestre, et 45 pour le sapin.

Classement des parcelles:

Groupe	Parcelles	Surface totale (en ha)	Surface réduite en ha	Observations
Régénération	**2, 3, 4**	62,25	47,69 + 3,70 de plantation	Régénération à terminer en 1993 sur 47,69 ha (hêtre 66% - sapin 34%) Vides à boiser en sapin de nordman: 3,70 ha. Taillis de hêtre à améliorer en vue de sa conversion en futaie: 8,26 ha Peuplement de protection (PS) et surface improductive (2,60 ha).
Amélioration	1, **9**, 10, 11, 13, 14	82,84		Possibilité contenance théorique: 82,84/15=5,52 ha.
Hors cadre	5, 6, 7, 8, 12	81,16	/	Peuplements de protection
	Total	**226,25**		

En gras les parcelles situées sur le site

Mesures générales

Equipement routier: ouverture de 500 ml de route en terrain naturel à travers de la parcelle 13.

Bilans

Surfaces régénérées:

Le suivi et la mise en place des travaux de dégagement, des plantations et des regarnis a permis d'obtenir 33.10 ha de régénération se répartissant de la manière suivante:

-4.40 ha de plantation

-28.70 ha de régénération naturelle

La régénération a été réalisée à hauteur de 64 % environ des prévisions.

Le déficit de surface, s'explique par:

-La création du stade de neige sur la montagne de LAUP affectant la parcelle 3 sur une surface de 3,20 ha pour la création de pistes de ski (emprises).

-Le maintien du couvert sur les zones de semis et les plantations pour conserver une qualité paysagère et garantir une meilleure installation de la régénération.

Travaux d'infrastructure

Les 500 m de pistes prévus dans la parcelle 13 ont été ouverts.

Aures infrastructures réalisées:

Pistes forestières	***Pistes de ski nordique***	***Pistes de ski alpin***
550 m parcelle 1	1 770 m parcelle 4	900 m parcelle 3
850 m parcelle 2	180 m parcelle 9	400 m parcelle 4
600 m parcelle 8		
+ 1 300 m de traine ouverte durant les exploitations		

Les équipements présents en forêt sont multifonctionnels, et participent tous à l'entretien et à l'animation du site.

E*xploitations réalisées de 1979 à 1999 sur le site*

Les coupes totalisent un volume de 4 072 m3, comprenant les opérations d'amélioration et de régénération
Les feuillus représentent 97 % des volumes récoltés dans le groupe de régénération, et 8 % dans le groupe d'amélioration.

C) Forêt Domaniale du Val de Drôme

Bref rappel historique:

Les premiers actes de propriété au bénéfice de l'état remontent à 1860 (les Près et Valdrôme) et à 1864 (la Bâtie).l'acquisition de ces terrains fait suote aux lois sur la restauration et la conservation des terrains en montagne (28 juillet 1860et 4 avril 1882). Ces parcelles s'inscrivent dans le périmètre RTM de la Haute Drôme. Le périmètre de la Bâtie a été prescrit d'utilité publique par décret du 6 avril 1864, celui de les Prés le 23 décembre 1865 et celui de Valdrôme le 1° Août 1901.

La majeur partie des boisements a été réalisée avant 1920, sur environ 1570 ha. Il s'agit principalement de pin noir d'Autriche dont l'origine exacte n'est pas connue, mais dont la provenance généralement mentionnée par le CEMAGREF (Annales 1994) est la *Styrie* et la *Carinthi*.

Secondairement, les pins sylvestres et à crochets ont été utilisés, ces derniers dans les stations les plus rocheuses ou sur les terrains les plus marneux.

La constitution des peuplements n'a été possible qu'avec l'appui de travaux de génie civil.

Le reboisement d'une grande partie des têtes de bassin versants depuis le début du siècle a permis d'éteindre les principaux torrents et contribue à régulariser le régime des eaux.

Entre 1962 et 1975 des dépressages à bois perdus, ainsi que des éclaircies ont été effectués sur le site.

De 1975 à 1996 les opérations sylvicoles ont été menées régulièrement, permettant la récolte de 14 993 m3 sur le site, dont 11 386 m3 dans les parcelles classées en régénération (68, 80, 81, 84, 85, 86) et 3 607 m3 dans les parcelles classées en amélioration (69, 70, 87).

Gestion actuelle

Aménagement forestier 1997-2013

La partie de la forêt domaniale du Val de Drôme présente sur le site est classée dans la 1° série dite d' intérêt écologique particulier.

Sans définir précisément les interventions à entreprendre, l'aménagement prévoit une gestion particulière axée sur la conservation des habitats suite à une expertise plus approfondie des sites.

Aménagement en cours de la 1° série (1997 -2013)

Type de peuplements présent sur le site en 1997.

a) Futaies résineuses adultes:

Futaie de pin noir :	Classes de fertilité INRA 1 et 2 Ho >18 m
	900 tiges /ha, Volume 475 m3/ ha, classe d'âge 85/120 ans
	Classes de fertilité INRA 3 et 4 Ho 10-17 m
	1 200 tiges /ha, Volume 350 m3/ ha, classe d'âge 85/120 ans
Futaie de pin sylvestre	Futaie de Pin sylvestre Ho >10 m
	Futaie de Pin sylvestre 6 m <Ho <10 m
Futaie de résineux divers	futaie d'epicéa et de pin à crochets médiocres Ho <6 m classe d'âge 80/120 ans

b) Jeunes peuplements résineux:

Sapin	régénération naturelle classe d'âge < à 30 ans
	plantation de sapins (y compris sous abri) classe d'âge < à 30 ans
Mélèze	plantation de mélèze classe d'âge < 20 ans
Pin noir	régénération naturelle de pin noir classe d'âge < à 20 ans

c) Régénération naturelle de hêtre classe d'âge < 10 ans.

d) Autres milieux naturels : landes marnes, rochers.

Peuplements adultes	Futaie de pin noir 1 et 2	Futaie de pin noir 3 et 4	Futaie de pin sylvestre Ho >10 m	Futaie de pin sylvestre Ho <10 m	Futaie de résineux divers
en ha sur le site	32,97	6,14	2,03	4,05	22,16

Jeunes Peuplements	Régénération naturelle de sapin	Plantation de sapins	Plantation de Mélèze	Régénération naturelle de hêtre	Autres milieux naturels
en ha sur le site	30,38	16,37	24,53	1,67	1,79

Problèmes posés - solutions envisagèes:

- Régénération des futaies résineuses en prenant en compte la remontée biologique.
- Conserver les particularités génétiques des peuplements classés de sapin pectiné de la F C limitrophe.
- Assurer la conservation des espèces et des habitats naturels particuliers.

Les substitutions d'essences, déjà réalisées localement devront être poursuivies en priviligiant les essences indigènes.

Les plantations de sapins de Nordmann dans, et à proximité des stations à *Abies alba* seront interdites et une zone de protection du sapin pectiné devra être délimité en F D. L'objectif étant la limitation de l'hybridation et de la pollution génétique.

Certaines mesures de gestion, visant à la conservation des espèces et des habitats, devront être précisées par des expertises complémentaires

Définition des principaux objectifs

Type de série	Ogjectif principal	Objectifs secondaires	Type de traitement	surface totale	surface sur le site	Parcelles sur le site
Intérêt écologique particulier	Conservation d'habitats et d'espèces	Production ligneuse	Futaie jardinée Repos	246,10	142,09	68P 69p 70p 80 81P 84 85 86 87

DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE

La série est traitée en futaie jardinée, est se constitue de 2 groupes

- un groupe de jardinage, où des opérations sylvicoles (coupes et travaux) visant à l'entretien et au renouvellement des peuplements seront conduites dans le respect de règles particulières à préciser.
- un groupe de repos où seules des interventions très spécifiques en vue de la préservation des espèces et des habitats seront conduites.

Les essences objectif sont nombreuses et l'évolution devrait être la suivante :

Essence	évolution en surface
Pin noir d'Autriche	↘
Pin sylvestre et pin à crochet	↘
Sapins divers	↗
Mélèze	↗
Epicéa (adulte)	↘
Hêtre et chêne	↗
Surfaces non boisées	→

Classement en unités de gestion

Groupe	Parcelles	Surface totale	Surface à régénérer
Jardinage	**68p, 69p, 70p, 80, 81, 84, 85, 86p, 87p**	69 ha	***22 ha***
Suivi écologique particulier	40, 91, 92, 88, 89, **68p, 69p, 70p, 86p, 87p**	177 ha	***0***

en gras les parcelles sur le site

Programme d'actions relatif à la série

Non détaillées dans l'aménagement, les interventions à réaliser dans le cadre de la conservations des espèces et des habitats particuliers seront définies après une étude plus approfondie du site.

Opérations sylvicoles : coupes

	Parcelles	*Groupe*	*Nature coupe*	*Surface à parcourir*	*Surfaces cumulées*	*VPR*	*Observations*
1998	80	Jardi	Jardinage	8.0	8.0	550	régé. par bouquets
2000	81	Jardi	Jardinage	3.0 2.6	5.6	150 180	extraction abri P.S ; régie sanitaire EPC ; régie
2009	70	Jard	Jardinage	12.4	12.4	840	régé. par bouquets
2012	84	Jard	Jardinage	3.7	3.7	200	extraction abri P.S ; bouquet P.N

Les autres parcelles seront uniquement concernées par des interventions sanitaires (extraction d'épicéas déperissants, p. ex.) et par des soins culturaux.

Opérations sylvicoles : Travaux

Les plantations de sapin (sous abri) dans les stations favorables de la série (Les Casses, Sarcéna, Sapey, Gaudissard et Roc de la Tour) ne devront concerner que l'espèce *Abies alba* d'origine méridionale (régions de provenance 07-Préalpes dauphinoises ou 09-Alpes sèches).
Les sapins méditerranéens (y compris le sapin de Nordmann) ne seront donc plus utilisés dans ces massifs.

La structure jardinée devra être développée dans le haut des parcelles 68 et 69.

Parcelles	*Surface à travailler (ha)*	*Essence objectif*	*Origine*	*Travaux prévus*	*Observations*
68	3.6	S.P	naturelle	1 dépressage ; gaulis	Secteur de crête à ouvrir
69	1.6	S.P	naturelle	1 dépressage ; gaulis	Secteur de crête à ouvrir
70	4.0 5.0 3.0 6.0	P.N S.P S.P	naturelle naturelle artificielle	nettoiement après coupe 1 dépressage protection /gibier 1 NAC	extraction des épicéas malades remonter les pincettes
80	9.5 8.0	S.D+ P.N	nat + artif	1 dépressage 1 NAC	
81	2.3 7.8 2.0	S.P S.P	naturelle artificielle	dépressage dégagement 1 NAC	
84	3.0 1.7	MEL HET	artificielle naturelle	dégagt/dépress/taille dépressage et taille	
85	7.7 3.5 2.9	MEL S.P S.D	artificielle naturelle artificielle	dégagt/dépress/taille dépressage dégagt/dépress/taille	
86	6.7 7.2	MEL S.P	artificielle naturelle	dégagt/dépress/taille dépressage	
87	4.2	MEL	artificielle	dégagt/dépress/taille	

N.B : NAC = nettoiement après coupe
Au total, les surfaces nouvellement régénérées au terme de la période devront atteindre environ 22 ha.

Bilans

Surfaces régénérées:

La réalisation de coupes sur les parcelles 80, 81 et 85 à déjà permis d'obtenir 18 ha de régénération se répartissant de la manière suivante:

Travaux spécifiques en vue de la préservation des espèces et des habitats

Des travaux d'entretien sanitaire, avec une ouverture progressive du milieu ont déjà été réalisée sur une surface de 14 ha dans les zones d'épicéa.

Après expertise du site (le présent document d'objectif) l'aménagement prévoit d'adapter les interventions aux particularités des espèces et des habitats.

Les conditions optimales de réalisation des travaux éventuels devront être précisées : dates, techniques ...

Opérations sylvicoles : coupes

Les opérations de régénération par enlèvement du couvert ont permis de récolter 1500 m3 d' épicéas, de sapin et de pin noir sur les parcelles 80 et 81 et 85.

A ce jours les exploitations restant à réaliser concernent les parcelles 70 et 84 pour extraction de couvert et régénération par trouées.

D) Forêt Départementale

Bref rappel historique:

La Forêt départementale est issue de la forêt particulière, se constituant essentiellement d'accrus de Pin sylvestre, évolution naturelle des espaces agricoles sur lesquels la pression humaine a fortement diminué.

Gestion actuelle

L'objectif du département lors de la constitution de ce dommaine était, et reste encore aujourd'hui la mise en valeur touristique du site.

Actuellement les terrains sont utilisés comme support d'activités récréatives durant 4 mois par an (été + hiver) et en simple zone de parcours à l'automne.

Toutes ces activités sont réalisées sans aucune intervention sur les peuplements, exceptées quelques opérations en bordure des infrastructures (élagages, extractions d'arbres secs...).

La gestion sylvicole, si elle n'est pas perçue actuellement comme une nécessité, s'imposera d'elle même ne serait ce que pour assurer la pérennité des peuplements, des paysages, et des capacités d'accueil du public.

E) Forêt particulière

Bref rappel historique:

La Forêt particulière est très jeune, constituée essentiellement d'accrus de Pin sylvestre, évolution naturelle des espaces agricoles sur lesquels la pression humaine a fortement diminué.

Ces terres étaient utilisées principalement pour le pâturage et les cultures céréalières.

Gestion actuelle

La majeure partie des espaces boisés particuliers du site est incluse dans l'Association Foncière Pastorale de Valdrôme .

A ce titre les terrains sont utilisés en simple zone de parcours sans aucune intervention sur les peuplements (éclaircies, élagages, protections...).

L'extension de la pineraie à pin sylvestre n'est pas recherchée, mais semble progresser malgré un pâturage régulier.

2.2.3. - LA CUEILLETTE

La sarcéna est très prisée pour la cueillette des framboises et des champignons.

La cueillette des framboises est le plus souvent pratiquée en famille, par les gens du pays et les touristes qui séjournent dans la région.

Des ramasseurs de champignons d'autres départements (84, 13) prospectent le site en plus des gens du pays. Ils pénètrent sur les zones boisées pour récolter le Lactaire délicieux. Cette activité est de plus en plus prisée.

L'arrêté préfectoral n° 635 du 5 février 1996 limite les prélèvements. (document en annexe II)

2.2.4. - LA CHASSE

Le droit de chasse sur le site est réparti entre :

-l'Etat pour la forêt domaniale de Val de Drôme

-L'ACCA de Valdrôme pour les terrains particuliers, communaux et départementaux

Ces territoires cynégétiques abritent les mêmes populations d'animaux, et la chasse se pratique toujours à tir

Les espèces de gibier chassé sur le site sont :

* Gibier sédentaire: sanglier, chevreuil, cerf, lièvre commun.
* Gibier de montagne : chamois, lièvre variable.
* Oiseaux de passage : bécasse, grive.

Les campagnes de chasse dans le département de la drôme sont régies par Arrêté Préfectoral.

Les plans de chasse sont qualitatifs pour le cerf, et le chamois, seulement quantitatif pour le chevreuil.

Pour mémoire un GIC Haut Diois - Pommerol, visant à promouvoir des règles de gestion qualitatives du chamois a été mis en place en 1985.

Réserve de chasse :

L'ACCA de Valdrôme a classé la Sarcéna et une partie des pelouses en réserve cynégétique soit 30 % du site (voir **carte des activités cynégétiques**). Cette réserve, d'une surface totale de 302 ha a été mise en place pour 6 ans.

En forêt domaniale de Val de Drôme:

Le lot de chasse n° 223 totalisant une surface de 699 ha inclue les 135 ha de la forêt domaniale de Val de Drôme présents sur le site.

Le droit de chasse a été loué pour 6 ans (2002/2008) en adjudication publique à M MORENO.

Le nombre de fusils autorisés est de 25 et les jours de chasse par semaine sont limités à 2 (journées choisies par l'adjudicataire en début de saison).

Les tétraonidés sont exclus des espèces chassables par les clauses particulières du lot.

La chasse se pratique:

-En battue avec des chiens courants pour le sanglier, le chevreuil et le cerf.

-Chasse à l'approche pour le chamois, et parfois le chevreuil en tir d'été.

-Chasse devant soi, avec ou sans chien, pour le petit gibier (bécasse, lièvre ...)

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte de la cynégétique

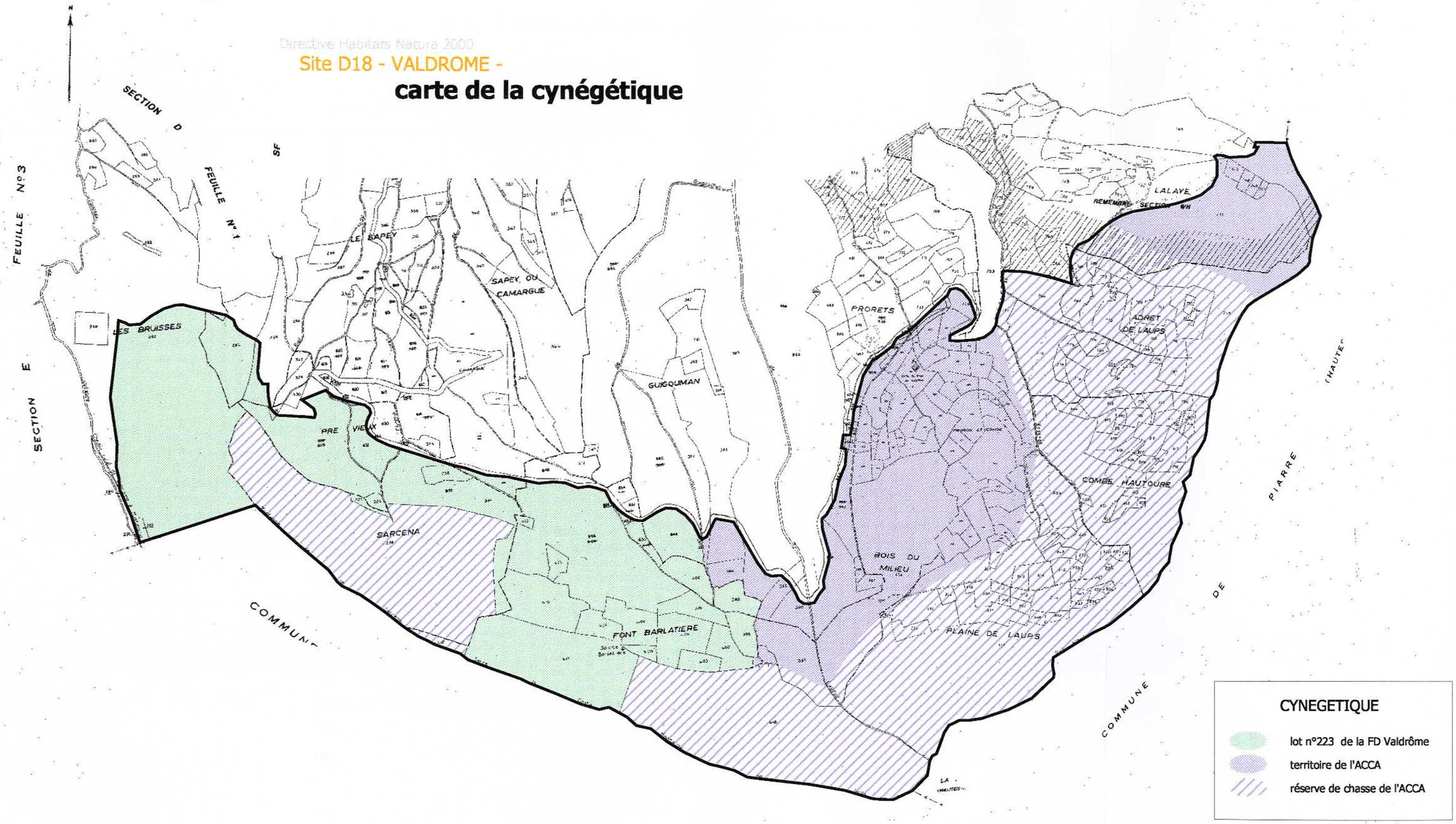

CYNEGETIQUE

- lot n°223 de la FD Valdrôme
- territoire de l'ACCA
- réserve de chasse de l'ACCA

échelle 1 / 15 000°

Le tir des animaux soumis à plan de chasse est autorisé par temps de neige à l'approche et sans chien uniquement (article 5 de l'AP).

Les demandes d'attributions de tir pour les animaux soumis au plan de chasse sont présentées par l'ONF après concertation avec l'adjudicataire.

Réalisation / Attributions des derrières saisons de chasse sur l'ensemble du lot:

Saison	***95/96***	***96/97***	***97/98***	***98/99***	***99/2000***
Chevreuil	4/6	6/6	6/6	7/7	2/7
Cerf	n.a	n.a	n.a	0/cej	n.a
Chamois	n.a	n.a	1/1isj	0/ism	1/1isf
Sanglier	1	30	3	13	
Lièvre				1	
Bécasse				0	

La chasse au chamois se pratique sur les parties rocheuses du site.

Impact sur l'économie locale:

La venue de chasseurs extérieurs à la région engendre de l'activité hôtelière en dehors de la période estivale.

Territoire de chasse de l'ACCA:

l'ACCA de Valdrôme gère, entre autre, une surface de 353 ha sur le site.

L'ACCA compte 70 sociétaires, dont 28 étrangers (personnes ne faisant aucun apport de terrain et ne résidents pas sur la commune).

Le règlement intérieur de l'ACCA organise la chasse :

Nombre de jour de chasse par semaine :

Pendant le premier mois d'ouverture : 3 jours (jeudi samedi et dimanche).

Les autres mois : Tous les jours autorisés par l'AP.

La chasse se pratique:

- en battue avec des chiens courants pour le sanglier et le chevreuil.
- à l'approche pour le chamois, le cerf et parfois le chevreuil.
- devant soi, avec ou sans chien, pour le petit gibier (bécasse, lièvre ...)

Le tir des animaux soumis à plan de chasse est autorisé par temps de neige à l'approche et sans chien uniquement (article 5 de l'AP).

Les battues sont généralement organisées le samedi et le dimanche.

Réalisation / Attributions des derrières saisons de chasse sur l'ensemble de l'ACCA:

Saison	*95/96*	*96/97*	*97/98*	*98/99*	*99/2000*
Chevreuil					
Cerf					
Chamois					
Sanglier					
Lièvre				1	
Bécasse				0	

2.2.5. - LES ACTIVITES TOURISTIQUES

Le stade de neige constitue l'élément moteur de l'activité touristique sur le site, appuyé localement par le syndicat d'initiative de Valdrôme.

Créé en 1983 par le Conseil Général de la DROME le stade de neige se définit comme un outil de promotion touristique local.

L'organisation de la station est la suivante:

Comité et bureau Syndical	Organe décisionnel (21 conseillers Généraux et 19 Représentant communaux)
Président	Application des décisions et suivi de la gestion
Directeur des stations	Promotion Communication Conseil
Directeur	Gestion quotidienne (18 saisonniers)

L'enneigement étant très irrégulier, l'accent a été mis sur les activités estivales. Celles ci prennent actuellement une part importante dans la fréquentation du site.

En période hivernale, en l'absence de couchage, seul l'accueil de jour est possible:

-Activités sportives et de loisir : Ski alpin et nordique, raquettes, luges, chiens de traîneau

-Location de matériel

-Restauration

L'accueil à la journée des classes du canton de Luc en Dois pour la pratique du ski ou de la

raquette contribue à maintenir une activité en semaine en dehors des vacances scolaires.

Au printemps et en été, des séjours sous tente des groupes type classe de découverte ou camps sont possibles.

La station de Valdrôme a reçu le trophée du tourisme vert 1998 pour la qualité de son accueil, et de ses prestations.

Les animations estivales sont essentiellement basées sur :

-des activités pédestres: randonnées, la cueillette de champignons circuit de découverte, tir à l'arc, mini golf

-des activités sportives non motorisées: la course d'orientation, le VTT, dévalkart

Une grande partie de ces activités déborde largement du cadre de la station et de ses abords.

Les aires de pique-nique implantées sur la station et à la Sarcéna constituent des pôles d'attraction forts.

La zone de fréquentation privilégiée se situe sur le site même de la station et de ses équipements, avec une extension vers la sarcéna.

Il n'existe aucune zone à accès réglementé sur le site.

Les infrastructures, assez réduites, ont été regroupées au maximum afin de limiter l'impact paysager.

Les équipements sont constitués par:

Des bâtiments

- des locaux techniques: 2 hangars (150 et 30 m^2) 4 cabanes de téléskis (10 m^2).
- un bâtiment d'accueil 600 m^2.
- un bâtiment pour les locations de matériel 200 m^2.

Des installations sportives ou de loisir:

- les remontées mécaniques: 5 téléskis (3 200 m /37 pylônes) pour 11 pistes de ski alpin.
- 7 Km de piste de ski nordique (reprise des RF et pistes)
- 1 mini golf
- 1 parcours de tir à l'arc en sous bois
- 2 parcours de trial VTT
- 1 sentier de découverte de 3 Km avec 14 plots

Le syndicat d'initiative de Valdrôme a mis en place le balisage de plusieurs sentiers de randonnées pédestres.

Cette opération a été réalisée dans le cadre des randoguides édités par le Comité Départemental du Tourisme de la Drôme.

Les boucles traversant le site sont répertoriées sur le randoguide n°3 « Vallée de la Drôme-Diois ».

Ces itinéraires décrits sous les n° 57 - 57A - 59 - 65 et 65A totalisant une longueur de 15 km sont en partie utilisés pour les parcours VTT.

L'activité VTT est animée par le centre VTT labelisé de la station, et compte sur le site 18 Km de de sentiers balisés.

Le label délivré par la Fédération Française de Cyclisme garantit des sentiers bien balisés et des prestations de qualité: location, accompagnement, réparation informations...

L'alimentation en eau de la station est assurée par le « captage de la bergerie ».

L'évacuation des eaux usées est réalisée par épandage sans traitement

Un projet de refuge de 40 places a proximité des locaux actuels est à l'étude.

Les activités touristiques sont essentiellement centrées sur la station et l'aire d'accueil de pré pourri à la Sarcéna. La **carte des activités touristiques** présente la répartition géographique de ces différentes activités.

La présence de la station engrendre une augmentation de la fréquentation des établissements touristiques du canton de Luc en Diois (campings, gites, hotels, restaurants...).

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte des activités touristiques

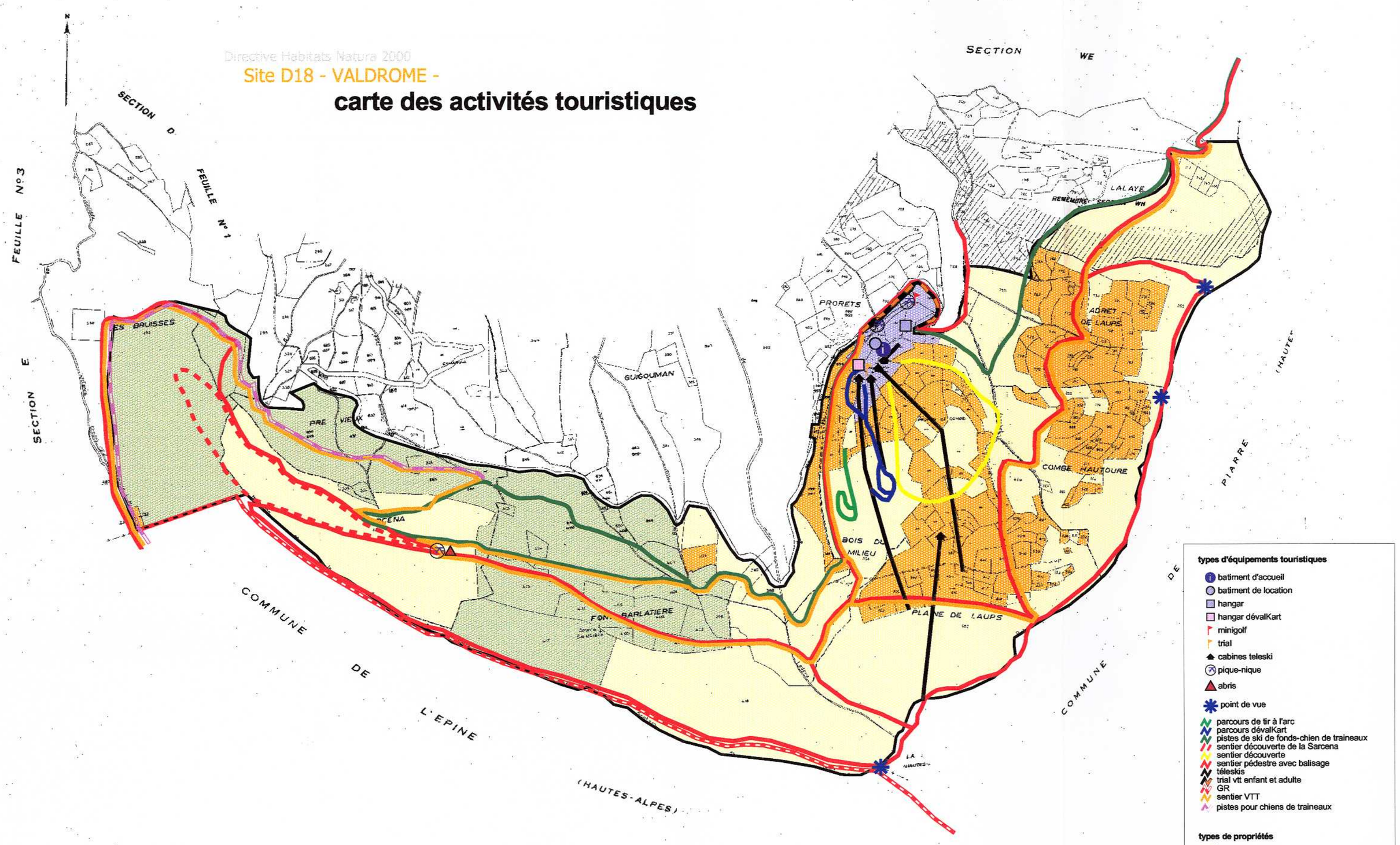

types d'équipements touristiques

- batiment d'accueil
- batiment de location
- hangar
- hangar dévalKart
- minigolf
- trial
- cabines teleski
- pique-nique
- abris
- point de vue
- parcours de tir à l'arc
- parcours dévalKart
- pistes de ski de fonds-chien de traineaux
- sentier découverte de la Sarcena
- sentier découverte
- sentier pédestre avec balisage
- téleskis
- trial vtt enfant et adulte
- GR
- sentier VTT
- pistes pour chiens de traineaux

types de propriétés

- état
- terrain du département (station de Valdrôme)
- commune de Valdrôme
- privé

échelle : 1 / 15 000°

SIG FX Nicot, Mars 2002, DEAT-ONF Valence

3 - LE TRAVAIL PAR ENTITES - LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

3.1. - DECOUPAGE DES ENTITES

Compte tenu de la faible surface du site D 18, et de sa compacité nous proposons d'établir **une seule entité géographique**.

Les habitats sont regroupés en **deux entités de gestion écologique**:

1 - les habitats forestiers ⇨gestion forestière, sylvopastorale et touristique

2 - Les habitats ouverts⇨gestion pastorale et touristique

3.2. - HIERARCHISATION DES ENJEUX

hiérarchisation suivant la valeur patrimoniale des habitats

Les habitats ouverts sont en grande partie d'intérêt communautaire.

Les habitats forestiers d'intérêt prioritaire sont plus développés en surface que les habitats ouverts. Nous proposons donc de classer en priorité 1 les habitats forestiers, et en priorité 2 les habitats ouverts.

Entités de gestion écologique	***Priorité suivant la valeur patrimoniale***
Habitats forestiers	1
Habitats ouverts	2

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte des entités de gestion

SECTION D

FEUILLE N° 1

FEUILLE N° 3

SECTION E

LES BRUISSES

PRÉ VIEUX

SARCENA

LE SAPEY

SAPEY OU CAMARGUE

GUIGOUMAN

PRORETS

LALAYE

REMEMBRE SECTION WH

ADRET DE LAUPS

COMBE HAUTOURE

BOIS DU MILIEU

PLAINE DE LAUPS

FONT BARLATIERE

PIARRE

(HAUTE

COMMUNE DE L'EPINE (HAUTES-ALPES)

COMMUNE DE

LA

(HAUTES-

Entités de gestion

- Gestion forestière
- Gestion pastorale
- Gestion pastorale de la hêtraie (reposoir)
- Gestion sylvo-pastorale

échelle : 1 / 15 000°

SIG FX Nord, Mars 2002, DEAT-ONF Valence

La hiérarchisation suivant l'urgence des mesures à prendre

Compte tenu de l'assez bon état actuel de conservation des habitats, il n'y a pas de mesures urgentes à prendre.

Ainsi, ce sont les priorités proposées suivant la valeur patrimoniale des habitats qui seront retenues.

4 - LES PROPOSITIONS

4.1. - LES OBJECTIFS DE SITE

Les objectifs préconisés dans le site D 18 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Code objectifs	Objectifs
A	**Réhabilitation des habitats**
A1	Restauration d'habitats favorables au tétras-lyre
A2	Maintien en bon état de conservation des habitats de Hêtraie sapinière neutrophile
A3	Maintenir en bon état de conservation des habitats d'érablaie de fond de ravin
A4	Maintenir en bon état de conservation des habitats de pelouses
A5	Meilleure connaissance des habitats
B	**Accueil du public, pédagogie**
C	**Communication**

4.2. - LES PRESCRIPTIONS DE GESTION

Gestions existantes à conforter

L'analyse réalisée dans les chapitres précédents permettent d'identifier deux thématiques particulières sur le site D18 : Des activités humaines qui reflètent la vie socio-économique locale et des habitats naturels qui reflètent la vie écologique propre au site. Ces deux composantes sont étroitement liées par tout un cortège de relations propre à l'équilibre de la vie du site. Ces relations ont permis, à travers les temps, d'obtenir l'état actuel identifié par ce travail d'analyse. Ces deux composantes (équilibre socio-économique, équilibre écologique) sont à pérenniser. Leurs différentes relations aussi. C'est pourquoi, nous proposons le maintien des activités traditionnelles déjà existantes :

- ☞ Maintien du pâturage.
- ☞ Maintien des exploitations forestières.
- ☞ Maintien de la chasse suivant les pratiques actuelles.

Prescriptions additionnelles de gestion

Néanmoins, assurer la conservation des habitats et favoriser les activités humaines nécessite de prévoir avec harmonie certaines interventions afin de mettre en œuvre une gestion durable, écologique et multifonctionnelle de l'ensemble du territoire du site.

- ☞ Pas de nouvelle plantation, recours uniquement à de la régénération naturelle.
- ☞ Le sur vieillissement de bouquets d'arbres ou d'arbres isolés est indispensable pour les populations d'insectes saproxyliques. Le maintien d'arbres secs de tous les diamètres et de toutes les essences est souhaitable, en particulier pour la chouette de Tengmann. Les bords de piste et de sentier seront exclus de cette démarche pour limiter au maximum les risques d'accidents avec les utilisateurs (randonneurs, fondeurs...).
- ☞ Si le reverdissement des terrassements était envisagé, celui ci devrait être réalisé avec des espèces déjà présentes sur le site.
- ☞ Extension de la zone de pâturage
- ☞ Contrôle de la fréquentation touristique en guidant celle ci sur les sites et itinéraires déjà mise en place.
- ☞ Approfondir la connaissance et le suivi de l'état de conservation des habitats de manière à adapter les orientations futures.

☞ Adapter la gestion à la présence d'espèces rares :
Asperula taurina ⇨conserver un stade pionnier
Andosace chaixii ⇨conserver le stade de colonisation des pelouses
Trochiscanthes nodiflora ⇨Maintenir les peuplements mâtures

L'ensemble de ces grandes prescriptions de gestion doivent se traduire par un ensemble d'actions prévues dans la durée de ce document d'objectif (6 ans).

4.3. - LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Code des actions	Fonctionnement/ Investissement	Localisation	Actions à réaliser
		Sylvicole Pastorale Sylvo-pastorale	
A			**Réhabilitation des habitats**
A0			**Mise en œuvre des actions prévues**
A1			**Réhabilitation des habitats favorables au tétras lyre**
A11	I	P et SP	Restauration d'habitats: Création de clairières, débroussaillement et réouverture de milieu
A12	F	P et SP	Entretien des espaces ouverts
A13	F	P et SP	Suivi des nouvelles surfaces ouvertes
A2			**Maintien en bon état de conservation de la Hêtraie sapinière neutrophile**
A22	F	SP	Maintien des coupes de bois
A21	I	SP	Etude et mise en place d'un suivi de la sapinière hêtraie
A3			**Maintien en bon état de conservation de l'érablaie de fond de ravin**
A31	I	SP	Etude et mise en place d'un suivi de la forêt mixte de versant
A32	F	SP	Maintien des coupes de bois

A4			**Maintien en bon état de conservation des pelouses**
A41	F	P	Maintien de la gestion pastorale
A42	F	SP	Extension de la zone de pâturage dans les zones "tétras lyre"
A43	I	P	Modification du tracé d 'un sentier pour éviter une zone de chôme
A44	I	P	Gestion des accrus de pin sylvestre
A45	I	P	Etude et installation d'un suivi des pelouses
A5			**Meilleure connaissance des habitats**
A51	I	S +SP+P	Inventaire des Lépidoptères (papillons)
A52	I	S +SP+P	Inventaire des Coléoptères
A53	I	S +SP+P	Inventaire de l'avifaune
A54	I	S +SP+P	Inventaire et suivi des populations de tetras-lyre
A54 bis	I	P	Inventaire et suivi des populations de marmottes
A55	I	S +SP	Suivi du sabot de vénus
A56	I	P	Suivi du Myosotiflora
A57	F	S +SP+P	Création d'une banque de donnée sur le site
B			**Accueil du public - Pédagogie**
B1	I	S	Signalétique de découverte sur le sentier de la Sarcéna
B2	I	S +SP+P	Création de 3 panneaux d'information (Village, Sarcéna, Station)
B3	I	S +SP+P	Création d'un livret de découverte sur la montagne de Laup
B4	I	S +SP+P	Création d'un point d'accueil, d'exposition
C			**Communication**
C1	F	S +SP+P	Entretien du balisage existant
C2	I	S +SP+P	Création d'une plaquette d'information A4 recto-verso (fragilité du site et ses contraintes)
C3	I	S +SP+P	Création d'un poster (flore,faune,milieux)
C4	F	S +SP+P	Formation des personnels de la station
C5	F	S +SP+P	Information chasseurs, bergers, exploitants forestiers, moniteurs de ski, accompagnateurs de moyenne montagne, élus,…
C6	F	S +SP+P	Edition d'une carte synthétique des circuits pédestres et VTT

4.4. - LE SUIVI DES HABITATS ET DES ACTIONS

4.4.1. - PROTOCOLE DE SUIVI DES HABITATS

Un suivi de l'évolution des habitats est envisagé par les actions :

Type d'habitat	Code de l'action	méthode
Habitats à tétras lyre Ensemble des zones ouvertes du site	A13	Photos aériennes. Mesure des strates.
Sapinière hêtraie	A21	Suivi des espèces indicatrices : Trochiscanthes nodiflore et du Cytisus sauzeanus Installation de placette permanante avec le CBNA de Gap Charance
Erablaie de fond de ravin	A31	Suivi de l'Asperula taurina A définir avec le CBNA de Gap Charance
Pelouses	A45	Adaption de la méthode « Analyse et caractérisation des formations pâturées d'altitude » du CEMAGREF de Grenoble
Sabot de vénus	A 55	Comptage des pieds
Myosotis muniflora	A 56	Comptage des pieds

4.4.2. - PROTOCOLE DE SUIVI DES ACTIONS

Code de l'action de suivi	Actions réalisées	code
A13 Suivi des surfaces ouvertes	Réouverture de milieu Entretien des espaces ouverts	A11 A12
A45 Suivi des pelouses	Ensembles des actions visant à maintenir en bon état de conservation les pelouses	A41 à A44
A 57 Création d'une banque de données	Inventaires faune/flore sur le site	A51 à A54

A l'issu de la période du présent document d'objectifs, un bilan analytique complet sera réalisé. Il visera à montrer les conséquences de la mise en œuvre des actions sur l'état de conservation des habitats et des populations floristiques et faunistiques.
La révision du document d'objectifs s'appuiera sur les conclusions de cette étude avant de renouveler ou, le cas échéant, de réorienter les actions prévues aujourd'hui.

4.5. - LE LIEN AVEC LES AUTRES PLANIFICATIONS ET ORIENTATIONS

Les aménagements forestiers

Les parcelles domaniales incluses dans le site D18 sont déjà classées en série d'intérêt écologique particulier.

L'objectif de cette série étant la conservation des habitats et des espèces il y a compatibilité complète entre les documents.

L'aménagement forestier de la commune de Valdrôme actuellement en cours de rédaction reprendra les objectifs du présent document.

On continuera, pour la période du présent document d'objectifs, à ne plus passer en coupe de bois à objectif sylvicole dans les zones de forêt mixte de versant. Cependant les opérations favorisant la sécurité des usagers du site seront maintenues ainsi que celles nécessaires au bon fonctionnement des activités.

Les Plans de Chasse et les règlements.

Les règlements existants continueront à s'appliquer. Les pratiques actuelles sont compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et elles peuvent se poursuivre ainsi en application de la Loi N°2001-1 du 3/01/2001 – article 3 – 6ème alinéa.

4.6. - L'INCIDENCE DE NOUVEAUX PROJETS CONÇUS ANTERIEUREMENT AU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Les nouveaux projets conçus antérieurement au document d'objectifs concernent essentiellement les projets d'aménagement des abords de la station.

Les projets prévus antérieurement à ce document d'objectif ne sont pas remis en cause, mais ils doivent être revus et éclairés à la lumière des connaissances et des orientations de gestion choisies par le comité de pilotage.

Ces orientations stipulent que les projets doivent être intégrés au développement socio-économique du site, dans le respect de l'objectif de conservation des habitats d'intérêt communautaires et prioritaires.

Ainsi, le projet de création d'un refuge de 40 places à proximité des locaux actuels est à l'étude. La mise en place d'une telle infrastructure devra faire l'objet d'une étude détaillée de son impact sur l'environnement : des mesures particulières devront être prises pour le traitement des eaux usées, l'intégration paysagère…(application du décret N°2001-1216 du 20/12/2001, art. 1 et 2 ; Code Rural, sous-section 5 – R214 34 à 39)

4.7. - LE COUT ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS

Le tableau suivant récapitule les coûts des actions prévues dans ce document d'objectif.

Les programmations pluri-annuelles possibles ainsi que les financements envisageables sont précisés dans les annexe III et IV

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total sur 6 ans
Coût annuel des actions	117 500 €	94 750 €	53 750 €	33 250 €	34 250 €	51 250 €	384 500 € (soit 64 083 €/an)

Document réalisé à DIE, le 16 Avril 2002

Par Monsieur Daniel Eyraud,
Chargé d'étude à l'Office National des Forêts
avec la participation de Melle Lieberherr et M. Nicot,

Natura 2000

Document d'Objectifs 2002-2007
Tome II : Programme d'actions

Directive habitats naturels, mai 1992

Département de la Drôme

*Site **D18** : Montagne de l'AUP et de la SARCENA*

Office National des Forêts

- Bureau d'Etudes
- 16, rue Lapérouse B.P. 919
- 26009 Valence
- Tél : 04.75.82.15.50
- Fax : 04.75.42.08.94
- e-mail : deat.valence@onf.fr

- Avril 2002

FICHES ACTIONS

FICHES ACTION

Objectif A : Réhabilitation des habitats

Sous-objectif 1 : Restauration des habitats favorables au Tétras-lyre

FICHES ACTION

Objectif A : Réhabilitation des habitats

Sous-objectif 2 : Maintien en bon état de conservation des habitats de Hêtraie sapinière neutrophile

FICHES ACTION

Objectif A : Réhabilitation des habitats

Sous-objectif 3 : Maintien en bon état de conservation des habitats d'érablaie de fond de ravin

FICHES ACTION

Objectif A : Réhabilitation des habitats

Sous-objectif 4 : Maintien en bon état de conservation des habitats de pelouses

FICHES ACTION

Objectif A : Réhabilitation des habitats

Sous-objectif 5 : Meilleure connaissance des habitats

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION AO**
	MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIF	

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PREVUES

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

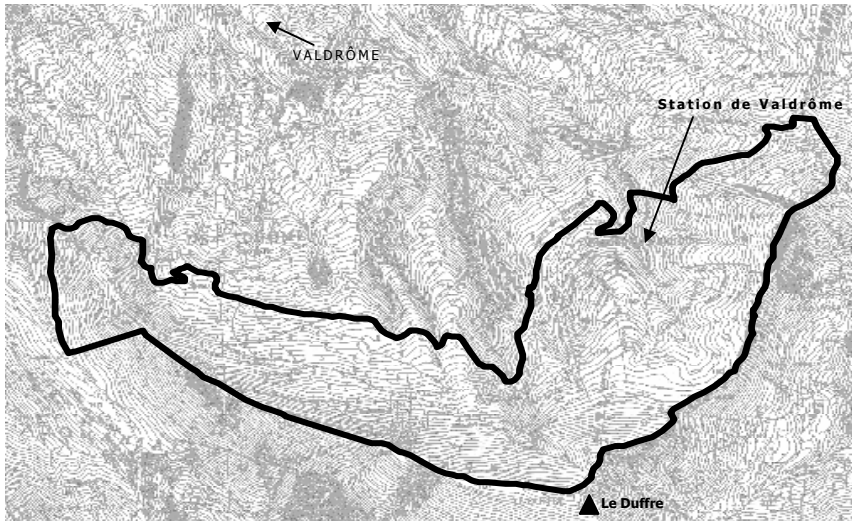

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le document d'objectif.

Méthode :

↳ Consacrer une partie d'un emploi pour cette animation
↳ Le maître d'ouvrage est l'état ; le prestataire à qui sera confié l'animation sera accepté par le Comité de Suivi.
↳ Une réflexion permettant de consacrer un plein emploi en tenant compte de l'animation nécessaire dans d'autres sites sur le département devra être tenue.
↳ La mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues dans les fiches actions suivantes nécessite un investissement de 55 jours par an (1 semaine par mois pendant 11 mois travaillés)

Année	**2002 à 2007**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % Etat
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**24 750 € par an**	**Observations** **450 € par jour** **55 jours** **6 ans**
Total	2002 - 2007	**148 500 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A11**
	OBJECTIF A : Réhabilitation des Habitats	

RESTAURATION D'HABITATS FAVORABLE AU TETRAS-LYRE
Création de clairières, débroussaillement et ouverture du milieu

↳ Habitats prioritaires concernés

↳ Habitats communautaires concernés

Hêtraie neutrophile
41-13

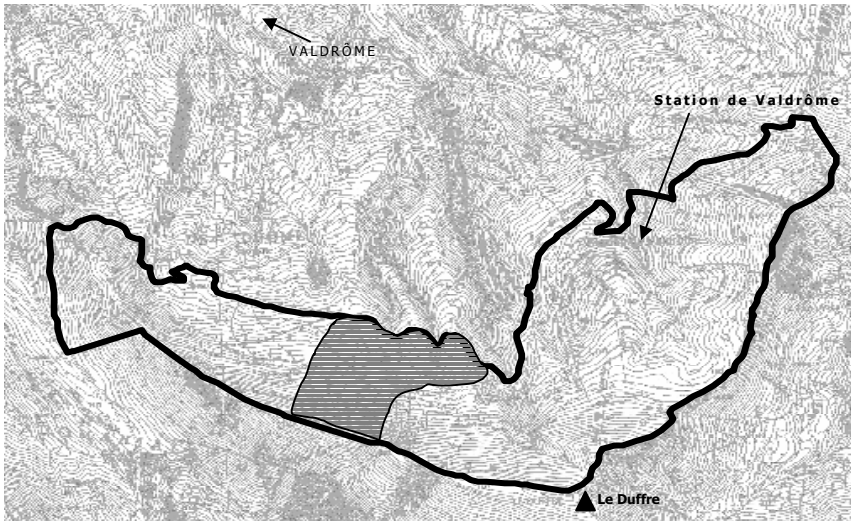

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Favoriser le développement de la population de Tétras-lyre.

Méthode :

↳ Ouverture du milieu par création de larges clairières dans les peuplements d'épicéa de la Forêt Domaniale
↳ Coupes de bois et broyage des rémanents
↳ Larges clairières dans la partie basse de Font Barlatière et simples trouées dans les parties sommitales.
↳ Recommandations :
- Les rémanents seront discontinus et positionnés perpendiculairement aux courbes de niveau.
- Période de réalisation à l'Automne.
- Des bouquets d'arbres seront conservés pour multiplier les zones de lisières.
- Aux abords de ces bouquets, quelques tas de branches seront conservés pour servir de refuge
- Le Pin sylvestre et le Sapin seront favorisés dans ces bouquets

↳ Surface concernée par cette opération :
- 16 ha de trouée dans l'ensemble des peuplements d'épicéa
- 1,5 ha d'ouverture complète dans les peuplements de sapin

Année	**2002 et 2003**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

A p p r o c h e q u a n t i t a t i v e			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)		**21 000 €**	100 % Etat et/ou C.E.
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)		**21 000 €**	
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Observations** **Les travaux pourront s'étaler sur deux années** **2 300 € par hectare d'épicéa ouvert** **7 500 € par hectare de sapin ouvert**
Total	2002 - 2007	**42 000 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A12**
	OBJECTIF A : Réhabilitation des Habitats	

RESTAURATION D'HABITATS FAVORABLE AU TETRAS-LYRE

Entretien des espaces ouverts favorables au tétras-Lyre

↳ Habitats prioritaires concernés

↳ Habitats communautaires concernés

Hêtraie neutrophile
41-13

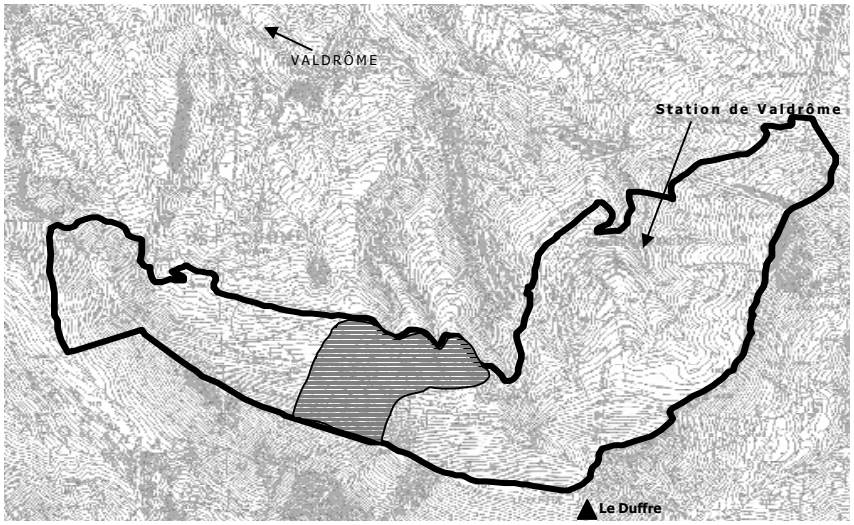

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Entretenir les espaces ouverts par les actions de la fiche A11.

Méthode :

↳ Cet entretien sera principalement réalisé naturellement par une gestion pastorale adaptée (Fiche A42)
↳ Un entretien manuel sera nécessaire sur les zones présentant une trop faible valeur pastorale et sur les espèces résistantes au troupeau.

↳ Surface concernée : 17,5 Hectares

Année	**2005, 2006 et 2007**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)		**1 000 € par intervention**	50 % Etat 50 % ONF
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)		**500 € par intervention**	
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Observations** **1 500 € par intervention pour l'ensemble de la surface**
Total	2002 - 2007	**4 500 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A13**
	OBJECTIF A : Réhabilitation des Habitats	

RESTAURATION D'HABITATS FAVORABLE AU TETRAS-LYRE

Suivi des travaux de restauration des habitats favorables au Tétras-lyre

↳ Habitats prioritaires concernés

↳ Habitats communautaires concernés

Hêtraie neutrophile
41-13

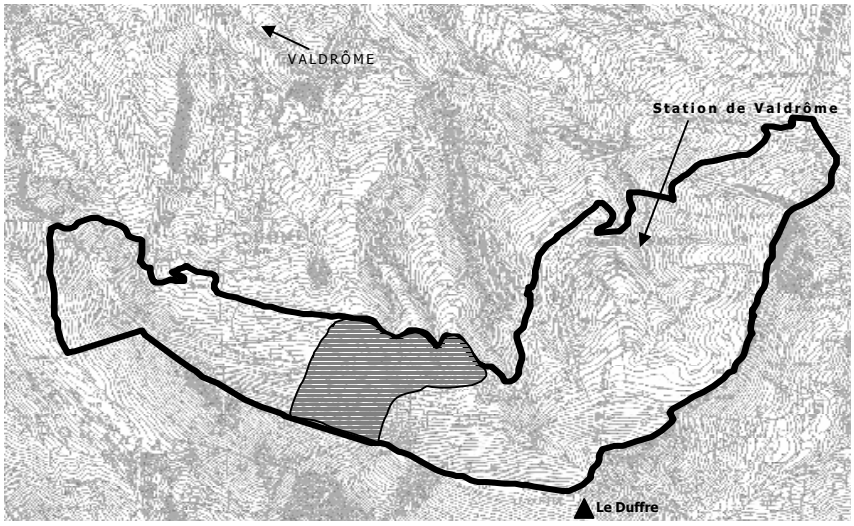

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Suivre l'efficacité des travaux et les besoins d'entretien

Méthode :

↳ Mesure des surfaces ouvertes l'année des travaux
↳ Mise en place de placettes de référence avec prise de mesure :
- Hauteur de la strate
- Marque du pâturage
- Espèces rencontrées

↳ L'ensemble de ces opérations sera relevé au GPS
↳ Surface concernée : 17,5 Hectares

Année	**2004 et 2007**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			50 % Etat 50 % ONF
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			**Observations**
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**1 000 € en 2004** **2 000 € en 2007**	
Total	2002 - 2007	**3 000 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A21**
	OBJECTIF A : MAINTIEN EN BON ETAT DES HABITATS	

MAINTIEN DES COUPES DE BOIS DANS LA **Hêtraie-sapinière neutrophile**

↳ Habitats prioritaires concernés

↳ Habitats communautaires concernés

Hêtraie-sapinière neutrophile
41 - 13

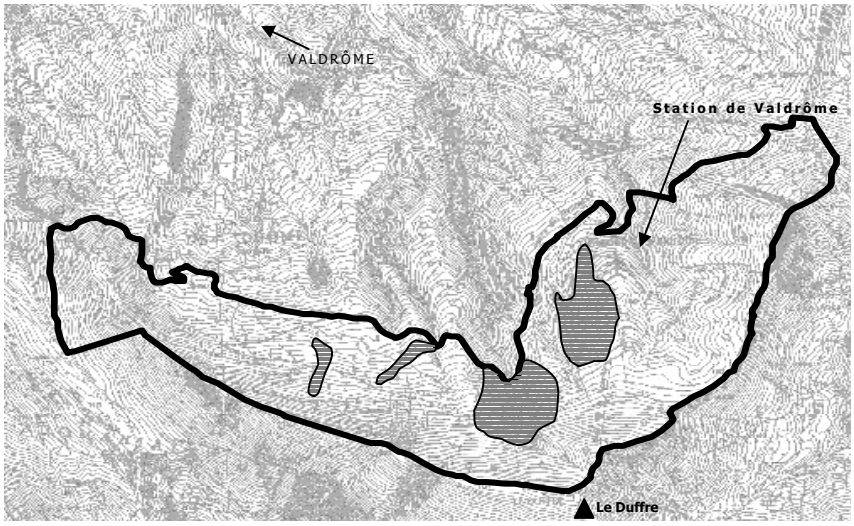

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Maintenir les exploitations forestières sur la Hêtraie neutrophile.
↳ La poursuite de cette activité contribuera au maintien en bon état de conservation de l'habitat communautaire

Méthode :

Les coupes de bois viseront :
-à favoriser le feuillus dans le mélange feuillus/résineux
-à conserver des sujets surannés
-à conserver des sujets secs sur pied dans une densité supérieure à 5 tiges par hectare
-à travailler par petits bouquets et à pratiquer une sylviculture douce

---

Année	
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			**Observations**
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Forêt Domaniale essentiellement**
Total	2002 - 2007	**0** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A22**
	OBJECTIF A : MAINTIEN EN BON ETAT DES HABITATS	

ETUDE ET MISE EN PLACE D'UN SUIVI POUR LA **Hêtraie sapinière neutrophile.**

↳ Habitats prioritaires concernés

↳ Habitats communautaires concernés

Hêtraie-sapinière neutrophile
41 - 13

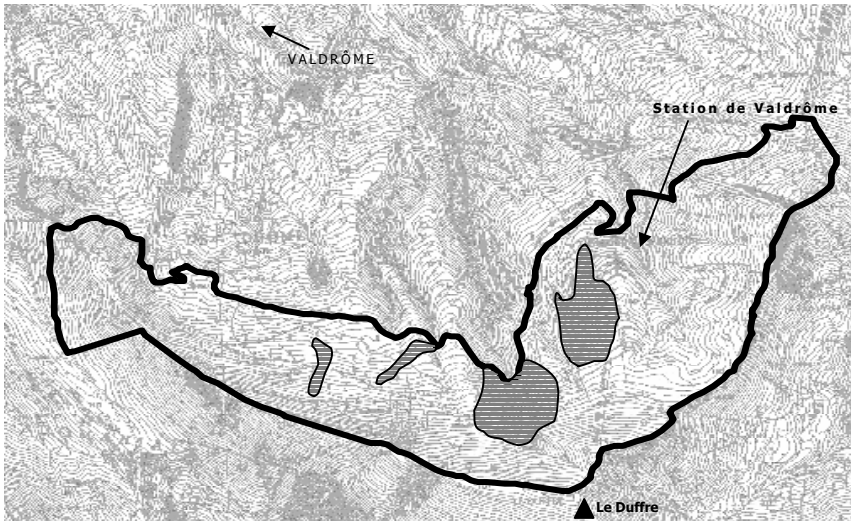

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Suivre l'efficacité des mesures de gestion actuelle
↳ Surveiller les atteintes éventuelles susceptibles de modifier l'état de conservation de cet habitat.
↳ Adapter les mesures de gestion au bout de la première phase d'application du Document d'Objectif, soit dans 6 ans.

Méthodologie :

↳ Ce suivi sera mis en place en collaboration avec le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap Charance concepteur la méthode de référence et avec l'animateur du site Natura 2000 D 18. La méthodologie pourra s'appuyer sur l'expérience du suivi de la Réserve Biologique du bois du Chapitre (Hautes Alpes – 05) (détermination des espèces caractéristiques de l'habitat, méthode de comptage des pieds en été, réalisation d'un rapport)
↳ Inventaires phytosociologiques de comparaison (2002 et 2007) selon le même protocole
↳ A l'issu, proposition de gestion si besoin

(Espèces indicatrices possibles : *Trochiscantes nodiflora, Cytisus sauzeanus*...)

Année	**2002 et 2007**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

A p p r o c h e q u a n t i t a t i v e			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			Etat 100 %
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**9000 €**	**Observations** 2 experts pendant 3 jours (450 €/jour) 2 campagnes (2002 et 2007) Rapport et proposition de gestion
Total	2002 - 2007	**9000 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A31**
	OBJECTIF A : MAINTIEN EN BON ETAT DES HABITATS	

MAINTIEN DES COUPES DE BOIS DANS **L'Erablaie de fonds de ravin à *Asperula taurina*.**

↳ Habitats prioritaires concernés

Erablaie de fonds de ravin à *Asperula taurina*
Asperulo taurinae – Aceretum
41 - 428
(Forêts de ravin du Tilio-Acerion

↳ Habitats communautaires concernés

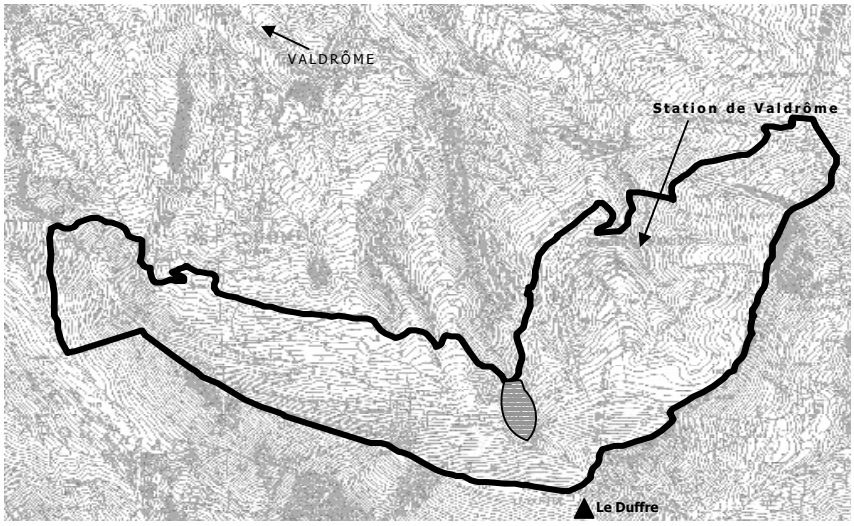

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Maintenir les exploitations forestières sur l'Erablaie de fonds de ravin à *Asperula taurina.*
↳ La poursuite de cette activité contribuera au maintien en bon état de conservation de l'habitat prioritaire

Méthode :

Les coupes de bois viseront :
-à pérenniser l'équilibre du mélange actuel des feuillus
-à conserver des sujets suranés
-à conserver des sujets secs sur pied dans une densité supérieure à 5 tiges par hectare

---

Année	
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			**Observations**
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Forêt Communale essentiellement**
Total	2002 - 2007	**0** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A32**
	OBJECTIF A : MAINTIEN EN BON ETAT DES HABITATS	

ETUDE ET MISE EN PLACE D'UN SUIVI POUR **L'Erablaie de fonds de ravin à *Asperula taurina*.**

↳ Habitats prioritaires concernés

Erablaie de fonds de ravin à Asperula Taurina
Asperulo taurinae – Aceretum
41 - 428
(Forêts de ravin du Tiliio-Acerion)

↳ Habitats communautaires concernés

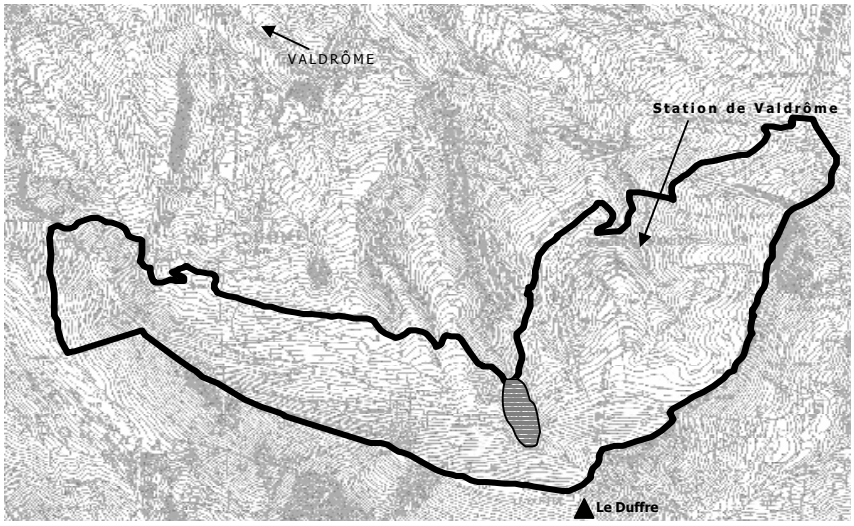

D E S C R I P T I F

O b j e c t i f :

↳ Suivre l'efficacité des mesures de gestion actuelle.
↳ Surveiller les atteintes éventuelles susceptibles de modifier l'état de conservation de cet habitat.
↳ Adapter les mesures de gestion au bout de la première phase d'application du Document d'Objectif, soit dans 6 ans.

M é t h o d o l o g i e :

↳ Ce suivi sera mis en place en collaboration avec le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap Charance concepteur la méthode de référence et avec l'animateur du site Natura 2000 D 18.
(détermination des espèces caractéristiques de l'habitat, méthode de comptage des pieds, réalisation d'un rapport)
↳ Inventaires phytosociologiques de comparaison (2002 et 2007) selon le même protocole
↳ A l'issu, proposition de gestion si besoin

(Espèces indicatrices possibles : *Actaea spicata*, *Asperula taurina*...)

Cette opération sera menée après conventionnement entre les deux partenaires cités ci dessus et l'Union Européenne à travers un contrat Natura 2000.

Année	**2002 et 2007**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

A p p r o c h e q u a n t i t a t i v e

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			Etat 100 %
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**9000** €	**Observations** 2 experts pendant 3 jours (450 €/jour) 2 campagnes (2002 et 2007) Rapport et proposition de gestion
Total	2002 - 2007	**9000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A41**
	OBJECTIF A : MAINTIEN EN BON ETAT DES HABITATS	

MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES
Maintien de la gestion pastorale et bilan

↳ Habitats prioritaires concernés
Pavement de Lappiez calcaire
62-3

↳ Habitats communautaires concernés
Ensemble des habitats de pelouses :
34 – 323
34 – 325
34 – 3265
34 – 332
36 – 4
36 – 4141
36 – 431
36 – 52

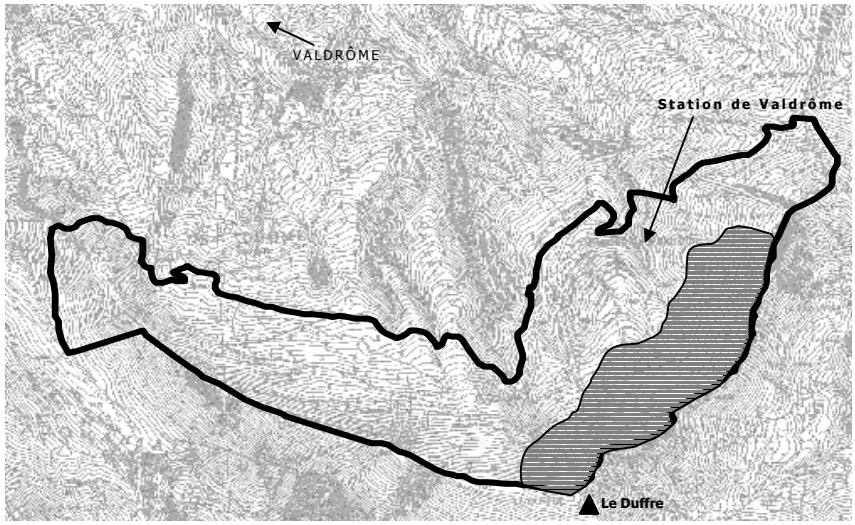

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Maintenir l'activité pastorale sur le site pour contribuer à la gestion des milieux ouverts

Méthode :

↳ La défense de cette activité passe par la continuité de la gestion actuelle, renforcée par les proposition faites dans le diagnostic pastoral.
↳ Pour cela, il faut :
- maintenir l'AFP et le bail de longue durée
- conserver le gardiennage du troupeau
- établir un diagnostic pastoral bilan en fin d'application du document d'objectif

---

Année	**2007**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % Etat
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**7500** €	**Observations** **Convention avec l'ADEM pour l'établissement Du bilan pastoral à l'issu de l'application Du document d'obejctif.**
Total	2002 - 2007	**7500** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A42**
	OBJECTIF A : MAINTIEN EN BON ETAT DES HABITATS	

MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES
Extension de la zone de pâturage.

↳ Habitats prioritaires concernés

Localement, l'Erablaie de fonds de ravin à Asperula taurina. **41 – 428**

↳ Habitats communautaires concernés

Ensemble des habitats parcourus par le troupeau.

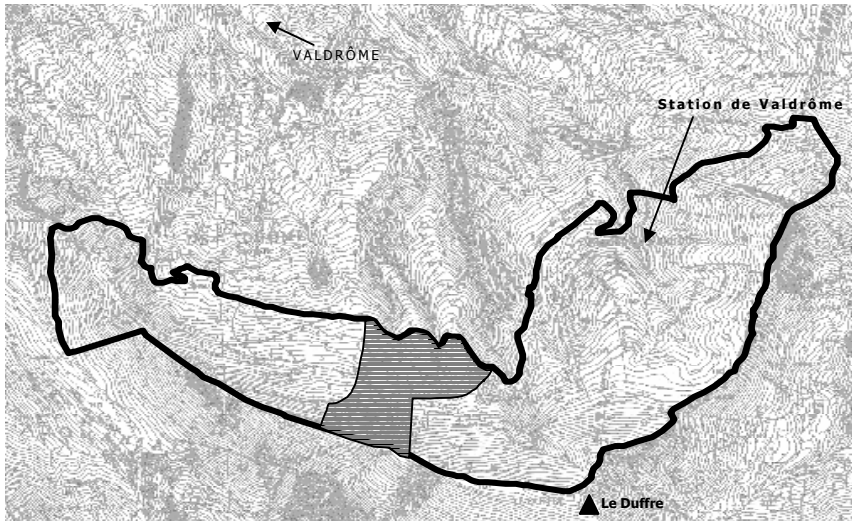

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Augmenter la ressource pastorale par l'utilisation du quartier 4 dit « Bas Barlatière » porté à 15000 jb.
↳ Répartir la pression pastorale à partir du 5 Août en utilisant ce secteur.

Méthode :

↳ Conventionner l'utilisation des terrains ouverts en Forêt Domaniale.
↳ Convention d'une durée de 6 ans renouvelables (2002-2007). Cette convention prendra en compte les besoins pastoraux et les exigences écologiques du site.
↳ La convention mentionnera précisément :
- les limites géographiques facilement identifiables sur le terrain
- les périodes de pâturage compatible avec la présence du Tétras Lyre :
- Pâturage après le 15 Août pour la partie haute
- Pâturage après le 5 Août pour la partie basse (Fin d'élevage des jeunes tétras-lyre)

↳ Mise en place de placeau de protection pour le Sabot de Vénus

---

Année	**A partir de 2002**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % Etat
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)		**1200 €**	
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Observations** **-Convention entre l'ONF et le berger** **-Placeau de protection pour le Sabot de Vénus**
Total	2002 - 2007		

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A43**
	OBJECTIF A : Réhabilitation des habitats	

MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES
Amélioration de la gestion pastorale.

↳ Habitats prioritaires concernés

les habitats concernés par le pastoralisme
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

les habitats concernés par le pastoralisme

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36—4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

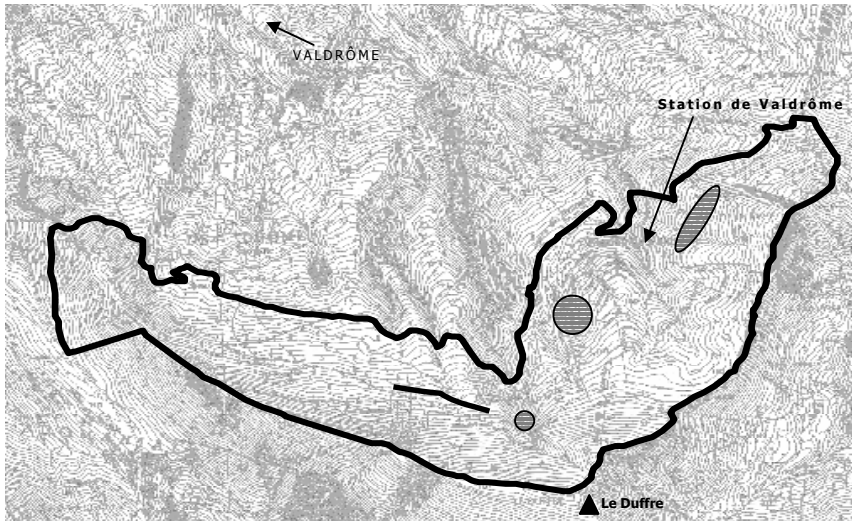

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Améliorer et faciliter la conduite du troupeau pour en assurer la pérennité.

Méthode

(ces propositions s'appuient sur le bilan pastoral réalisé par l'ADEM)

↳ Faciliter la traversée de la piste de Lalley par le troupeau : travail du sol pour casser les marches inaccessibles.
↳ Création d'un parc de couche pour la nuit : Dépressage de la pinède
↳ Aménagement de la zone de chôme : mise en place de filets Fouquet sur 2 côtés de la chôme de la cabane
↳ Améliorer l'accès à la cabane pour le berger : reprise de quelques sections endommagées.
↳ Aménagement d'une bretelle sur le sentier reliant le Duffre au chalet pour éviter la zone de chôme à proximité du chalet (création d'une sentier sur 200 m de long)

Année	**2002 et 2003**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)		3050 €	50 % Etat et/ou C.E. 50 % AFP (par l'intermédiaire de contrats d'aide)
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)		3150 €	
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Observations** **Le maître d'ouvrage de ces travaux pourrait être la commune de Valdrôme, propriétaire des terrains pâturés et concernés.**
Total	2002 - 2007	**6200 €**	

NATURA 2000

SITE D18 : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME

FICHE ACTION A44

OBJECTIF A : REHABILITATION DES HABITATS

MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES
Gestion des accrus de Pin sylvestre.

↳ Habitats prioritaires concernés

Pavements de Lappiez calcaire
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Ensemble des habitats concernés par la pâturage :

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	

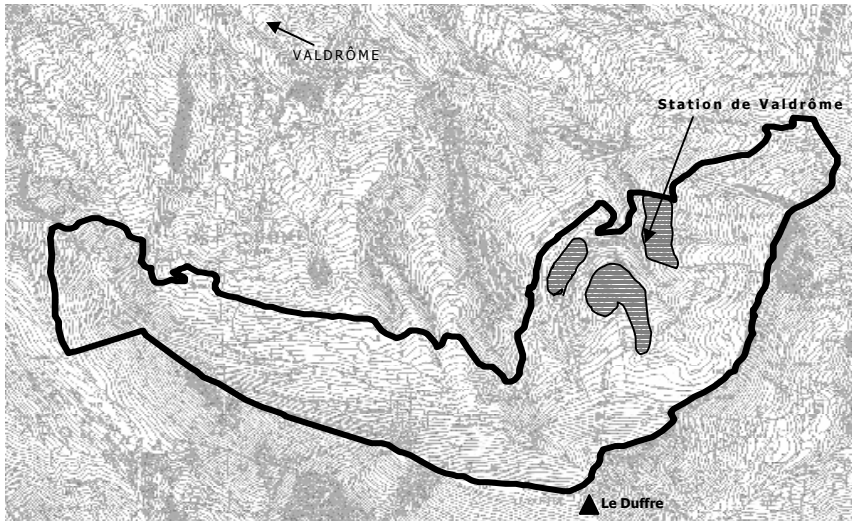

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Augmenter et améliorer la ressource pastorale sous les peuplements de Pin sylvestre.

Méthode :

↳ Elagage des sujets les plus importants pour faciliter la circulation du troupeau.
↳ Ouverture de certaines zones restreintes pour préserver l'abri et la qualité paysagère en bordure de la station.
↳ Conservation des sujets de toute petite taille en petits bouquets.
↳ Entretien naturelle des zones ouvertes par le troupeau.
↳ Les rémanents seront broyés à l'exception de quelques tas qui seront laissés en l'état pour servir de refuge à la petite faune.
↳ Conservation en l'état de certaines placettes pour maintenir la diversité.

Les travaux seront réalisés à l'automne en s'inspirant des méthodes d'ouverture des milieux (sylvopastoralisme).
La mise en place de ces travaux pourra être prévue avec l'appui technique de l'ADEM Drôme et en concertation avec le CRPF pour associer les propriétaires forestiers concernés.

Surface travaillée = 5 Hectares environ

Année	**2004**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

A p p r o c h e q u a n t i t a t i v e			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)		**6 500** €	50 % Etat et/ou C.E. 50 % AFP (par l'intermédiaire de contrats d'aide)
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)		**6 500** €	
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Observations**
Total	2002 - 2007	**13 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A45**
	OBJECTIF A : REHABILITATION DES HABITATS	

MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES PELOUSES

Etude et mise en place d'un suivi des pelouses.

↳ Habitats prioritaires concernés

Pavements de Lappiez calcaire
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Ensemble des habitats de pelouses :

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	

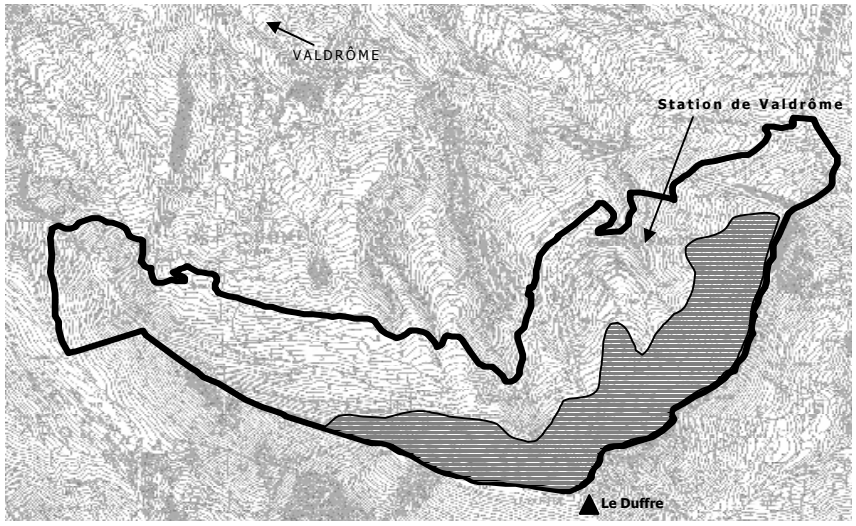

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Etablir un diagnostic des habitats liés à leur utilisation pastorale.
↳ Ce diagnostic et le bilan pastoral réalisé par ailleurs, permettront d'envisager des règles de gestion optimales afin d'assurer une meilleure conservation des habitats.

Méthode :

↳ La méthode d'étude sera à définir en concertation avec le Comité de Suivi en tenant compte des paramètres suivants :

- la localisation du site en zone de montagne
- la faible surface de l'unité pastorale (300 ha)
- le suivi avec un pas de temps de 6 ans

↳ Etapes de la méthode :
Synthèse des documents existants (cartographie des habitats, diagnostic pastoral)
Liaisons avec des ortho-photoplans avec confirmations par des relevés phyto-écologiques.
En 2002 cartographie des écofaciès à partir des ortho-photoplans : situation initiale
En 2007 cartographie des écofaciès par la même méthode : situation à 6 ans

Ce suivi sera mis en place avec l'appui technique du Cemagref de Grenoble, concepteur de la méthode et avec l'ADEM Drôme gestionnaire de l'AFP.
L'opération sera menée après conventionnement entre ces deux partenaires et le maître d'ouvrage qui pourra être la DIREN.

Année	**2002 et 2007**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

A p p r o c h e q u a n t i t a t i v e			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % Etat et/ou C.E.
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**8 000 € en 2002** **4 000 € en 2007**	**Observations** **15 jours d'experts à 500 €** **7 jours d'experts à 500 €** **Bilan, analyse et proposition de gestion**
Total	2002 - 2007	**12 000 €**	

NATURA 2000

SITE D18 : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME

FICHE ACTION A51 à A54

OBJECTIF A : REHABILITATION DES HABITATS

MEILLEURE CONNAISSANCE DES HABITATS

Inventaire de la Faune

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

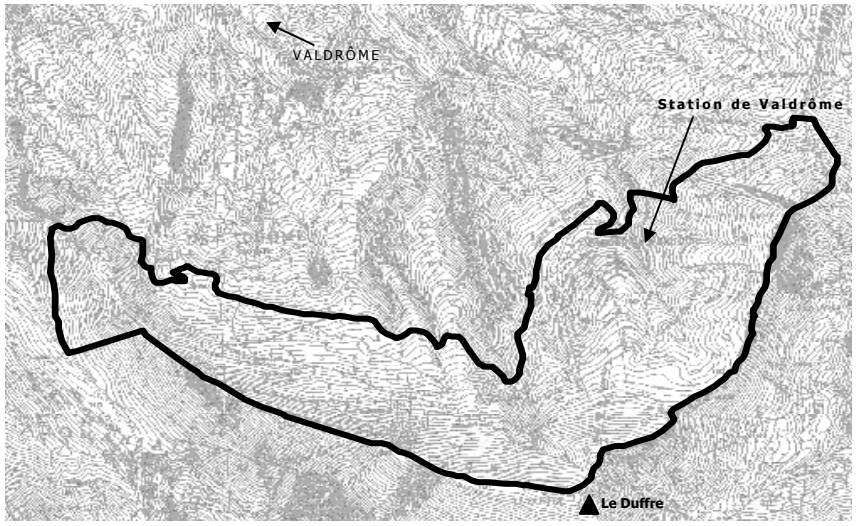

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Acquérir une meilleure connaissance dans le domaine de la faune sur le site D18

Méthode

↳ Réaliser un inventaire sur les lépidoptères
↳ Réaliser un inventaire sur les coléoptères (scarabées)
↳ Réaliser un inventaire sur l'avifaune
↳ Réaliser un inventaire, une étude et un suivi des populations de Marmottes
↳ Réaliser un inventaire, une étude et un suivi des populations de Tétras lyre.

Toutes ces études seront menées par des spécialistes. Elles s'appuieront en partie sur le résultat de l'étude de la Frapna Drôme concernant les reptiles et les insectes réalisée en 2001.
Il sera prévu par l'animateur du site de proposer un cadre d'étude permettant d'intégrer l'ensemble des informations de ces études dans la banque de données du site sous forme de tableaux et de cartes numérisées sous SIG.

Ces études seront mises en place avec l'appui technique du Conservatoire Botanique National de Gap Charance.
Elles seront réalisées après conventionnement entre la DIREN et les organismes chargées des inventaires.

Année	
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

A p p r o c h e q u a n t i t a t i v e			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % U.E.
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			**Observations**
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**17 500** €	**Les dates de réalisation des inventaires peuvent s'échelonner de manière à répartir les crédits sur plusieurs années.**
Total	2002 - 2007	**17 500** €	**Le maître d'ouvrage pourrait être l'Etat ou une association**

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A55 et A56**
	OBJECTIF A : REHABILITATION DES HABITATS	

MEILLEURE CONNAISSANCE DES HABITATS

Suivis pour le Sabot de Vénus et le Myosotis

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

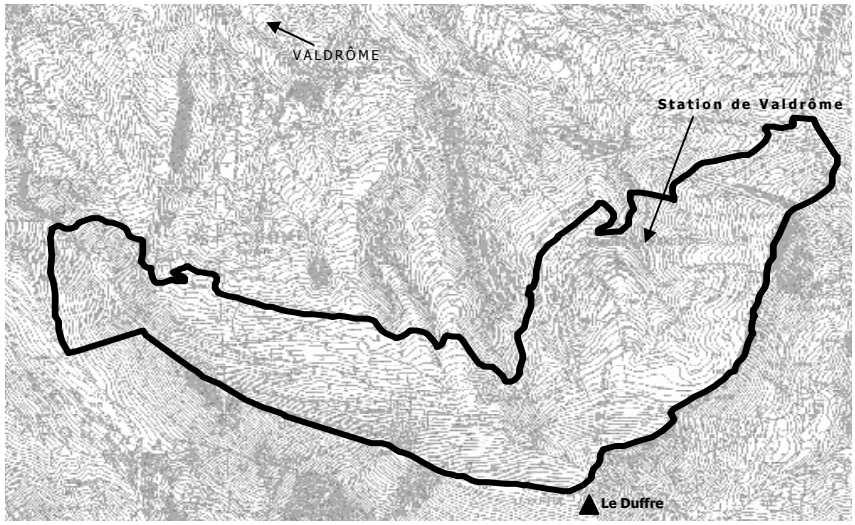

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Acquérir une meilleure connaissance des populations de Sabot de Vénus et Myosotiflora sur le site D18

Méthode

↳ Réaliser un inventaire et un suivi de cet inventaire pour le Sabot de vénus (*Cypripedium calceolus*)
↳ Réaliser un inventaire et un suivi de cet inventaire pour le Myosotis (*Myosotis minutiflora*)

Les populations de ces deux espèces sont très réduites et leur localisation bien connue. Une simple reconnaissance tous les deux ans est suffisante pour appréhender leur évolution.
Les renseignements liés à ces deux suivis seront intégrés à la banque de données du site sous forme de tableaux et de cartes numérisées sous SIG.

Année	**2003, 2005, 2007**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % U.E.
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**1 500 €**	**Observations** **Un suivi tous les deux ans** **250 € par suivi et par espèces** **(3 suivis × 2 espèces)** **Le maître d'ouvrage pourrait être l'Etat ou une association**
Total	2002 - 2007	**1 500 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION A57**
	OBJECTIF A : REHABILITATION DES HABITATS	

MEILLEURE CONNAISSANCE DES HABITATS

Création et gestion d'une banque de données

Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

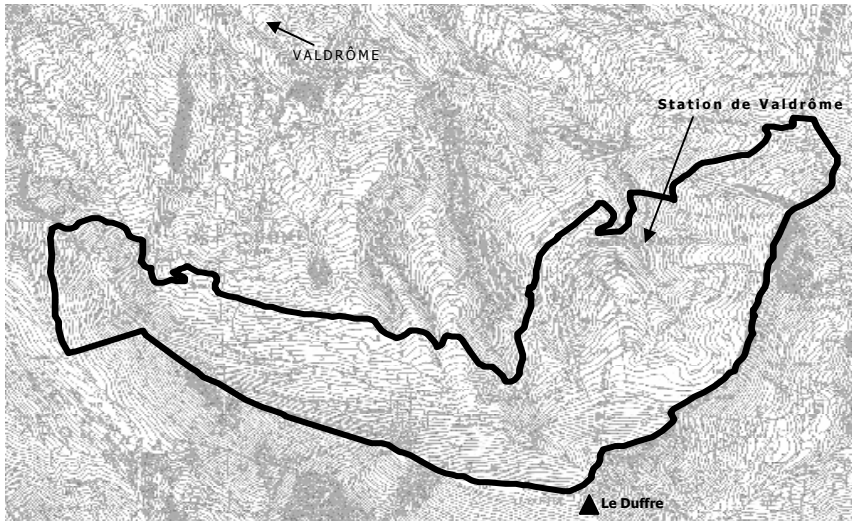

DESCRIPTIF

Objectif :

- Mutualiser l'ensemble de la connaissance du site d'une manière durable.
- Utiliser efficacement les informations naturalistes connue sur le site pour une meilleure gestion.
- Garder trace de toutes les interventions sur le site et en faire l'historique.

Méthode :

- Recueil et traitement de toutes les données connues se rapportant au site (regroupement et archivage)
- Tri et classification des données par grandes familles
- Réalisation d'une base de données informatique (tableaux et cartes sous SIG)
- Mise à jour continue des données et modification des cartes.

Ce travail sera mis en oeuvre par l'animateur responsable de l'application du document d'objectif. Cette activité est susceptible de représenter un équivalent de 5 jours de travail par an sur 6 ans.

Année	**2002 à 2007**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % U.E. ou Etat
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**1 900 € par an**	**Observations** **380 € par jour pour 5 jours et 6 ans** **Ces journées peuvent être comptabiliser au niveau de l'animation du document d'objectif. Elles se rajoutent aux 55 journées annuelles prévue en action 1**
Total	2002 - 2007	**11 400 €**	

FICHES ACTION

Objectif B : Accueil du public, animation

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION B1**
	OBJECTIF B : ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE	

SIGNALETIQUE DE DECOUVERTE SUR LE SENTIER DE LA SARCENA

↳ Habitats prioritaires concernés

↳ Habitats communautaires concernés

Hêtraie Neutrophile
41-13

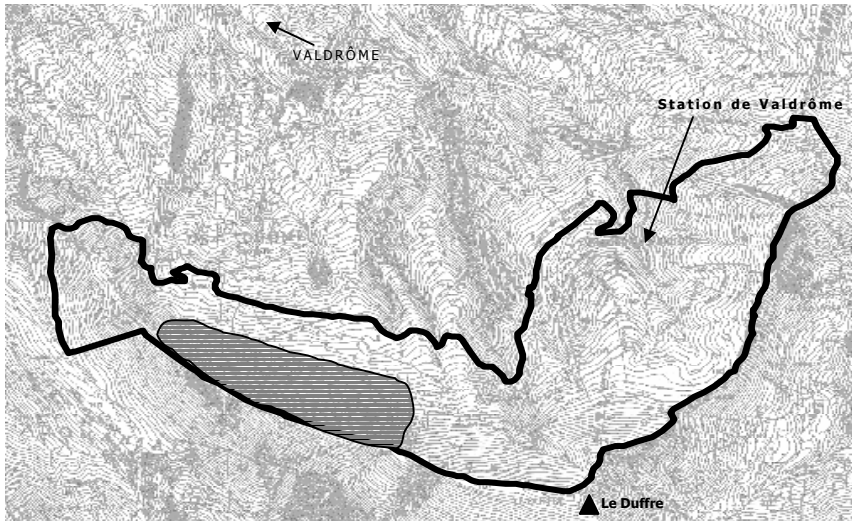

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Information et éducation du public par un équipement signalétique pédagogique sur le sentier de la Sarcena

Méthode :

↳ L'équipement de cette boucle familiale aux abords de l'aire de pique-nique de pré pourri permettra d'aborder plusieurs domaines :
Relation végétation/géomorphologie/anthropisation
La vie de la sapinière
Les actions menées dans le cadre de natura 2000
↳ Le balisage durable et esthétique permettra de canaliser les visiteurs et de valoriser le site.

L'étude de la signalétique (choix des équipements, thèmes, message, illustration) sera menée en commun par le syndicat d'initiative de Valdrôme, la station et l'ONF
Le maître d'ouvrage de cette opération pourrait être la commune de Valdrôme.

Année	**2002**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)		**30 000**	100 % U.E.
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			**Observations**
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Maître d'ouvrage pressenti : commune de Valdrôme**
Total	2002 - 2007	**30 000 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION B2**
	OBJECTIF B : ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE	

CREATION ET MISE EN PACE DE PANNEAUX D'INFORMATION

Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

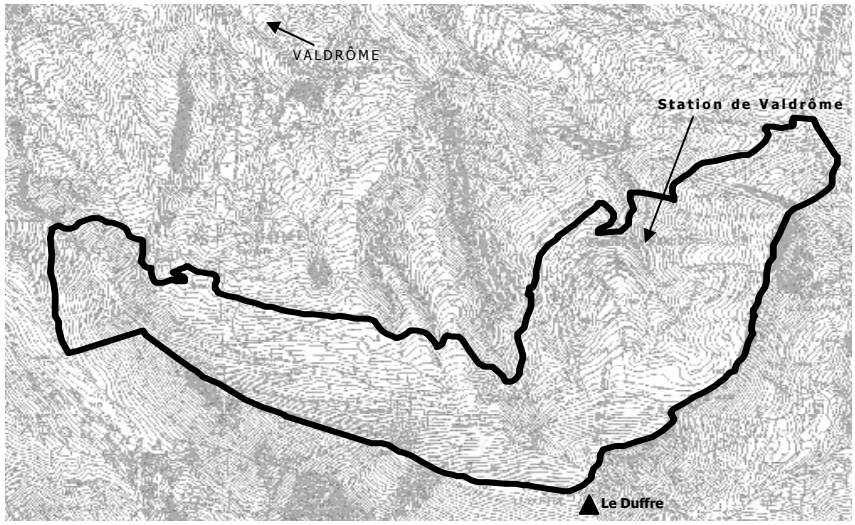

DESCRIPTIF

Objectif :

- Informer et accueillir le public dans le site natura 2000 D18 par des panneaux d'information.

Méthode :

- Conception et réalisation de trois panneaux d'accueil.
- Information du public sur les milieux rencontrés et les actions engagées en leur faveur.
- Cette signalétique sera déclinée en 3 thèmes et en trois sites d'implantation qui pourraient être :
  - Présentation générale du site au village de Valdrôme
  - Présentation des zones forestières à la Sarcéna
  - Présentation des zones pastorales à la station.

L'étude de la signalétique (choix des emplacements, thèmes, message, illustrations, ...) sera menée en commun par le syndicat d'initiative de Valdrôme, la station et l'Office National des Forêts.
Le maître d'ouvrage pressenti pourrait être la commune de Valdrôme.

Année	**2002**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)		**12 000** €	50%UE ou Etat 25% Conseil Général 10%Comm. 15%ONF
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)			**Observations** **Maître d'ouvrage pressenti : commune de Valdrôme**
Total	2002 - 2007	**12 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION B3**
	OBJECTIF B : ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE	

CREATION D'UN LIVRET DE DECOUVERTE SUR LA MONTAGNE DE LAUP

Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

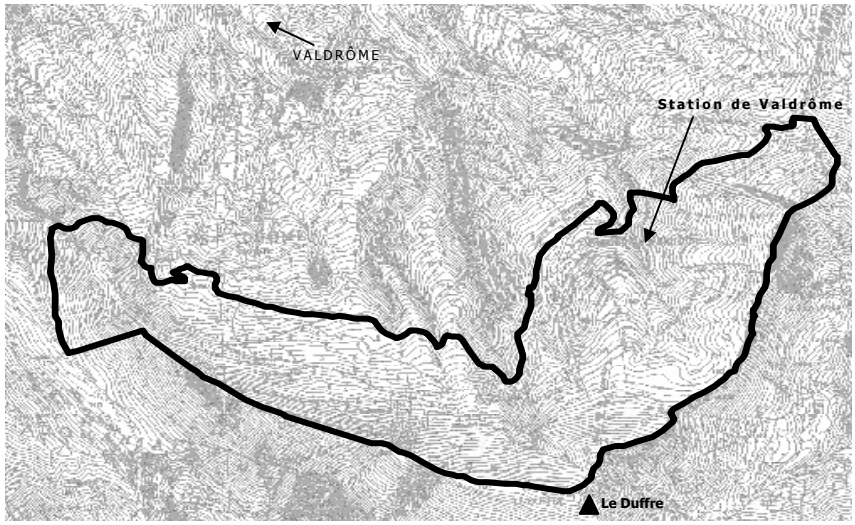

DESCRIPTIF

Objectif :

Informer et éduquer le public sur les richesses du site D18.

Méthode :

Conception et réalisation d'un livret complet de plusieurs pages afin de toucher le public plus intéressé et de diffuser une information plus complète.

Ce livret reprendra les thèmes présentés sur les trois panneaux d'accueil en approfondissant les sujets :

- Présentation générale du site
- Présentation des zones forestières
- Présentation des zones pastorales

L'étude de ce livret (choix des emplacements, thèmes, message, illustrations, ...) sera menée en commun par le syndicat d'initiative de Valdrôme, la station et l'Office National des Forêts.
Le maître d'ouvrage pressenti pourrait être la commune de Valdrôme.
L'appui technique de l'ADEM Drôme et du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap Charance sera demandé.

Année	**2002**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			50%UE ou Etat 25% Conseil Général 10%Comm. 15%ONF
Edition		**6 000** €	
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**4 000 €**	**Observations** Le maître d'ouvrage pourraient être la commune
Total	2002 - 2007	**10 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION B4**
	OBJECTIF B : ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE	

CREATION D'UN POINT D'ACCUEIL ET D'EXPOSITION

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

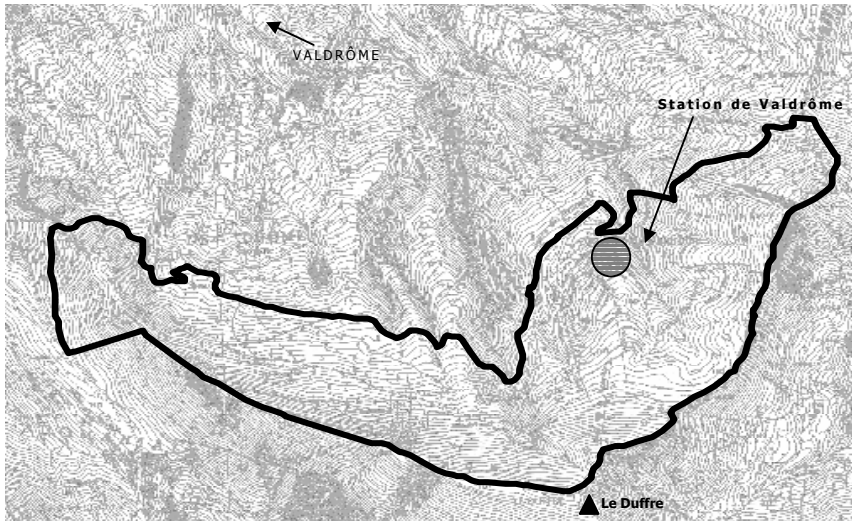

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Informer et éduquer le public par la création d'un point d'accueil et d'exposition.

Méthode :

↳ Création d'un point d'accueil permettant d'informer le public sur des thèmes précis et de changer régulièrement son contenu en fonction de la vie sur la montagne de LAUP.
↳ Aménagement d'un local d'exposition au sein de la station : ambiance, borne interactive, ...
↳ Les thèmes abordés pourraient être saisonniers et aborder:
La vie du troupeau (race, nombre de têtes, date de montée, vie du berger...)
Les travaux forestiers et leur nécessité
La vie de la faune et de la flore.
↳ Ce projet devra être intégré au projet de développement touristique de la station.

L'étude du message à transmettre (choix des emplacements, thèmes, message, illustrations, ...) sera menée en commun par le syndicat d'initiative de Valdrôme, la station et l'Office National des Forêts.
L'appui technique de l'ADEM Drôme et du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap Charance pourra être demandé.

Année	**2002**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

A p p r o c h e q u a n t i t a t i v e			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements** 60%UE ou Etat 40% Conseil Général .
Travaux		**43 000 €**	
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (Intervention ADEM, CBNA...)		**2 000 €**	**Observations** **Le maître d'ouvrage pressenti pourrait être la station de Valdrôme** **Ce prix concerne l'aménagement intérieur d'un bâtiment existant et l'élaboration d'une exposition permanente**
Total	2002 - 2007	**45 000 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION B5**
	OBJECTIF B : ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE	

ANIMATION AUPRES DU PUBLIC

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

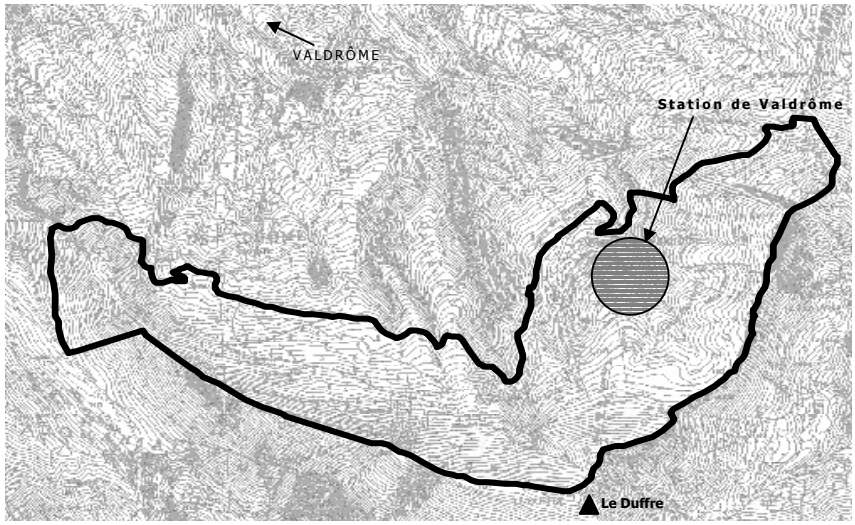

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Proposer des animations pédagogiques auprès du public estival et hivernal de la station.

Méthode :

↳ Organiser des animations pédagogiques durant les week-end de l'été et de l'hiver (1 week-end sur 2).
↳ L'animateur pourrait être la personne responsable de l'animation et de l'application du document d'objectifs sur le site D18 tel qu'il est prévu dans la fiche action 1
↳ Cette animation se fera en étroite collaboration avecles projets de développement touristique de la station.

Année	**2004, 2005, 2006, 2007**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			60%UE ou Etat 40% Conseil Général
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**5 000 € par an**	**Observations** **Les journées d'animation prévues sont à rajouter aux 55 journées prévues pour la mise en oeuvre du document d'objectif sur le site D18** **(donc 8 week-end par an = 16 journées).**
Total	2002 - 2007	**30 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION B6**
	OBJECTIF B : ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE	

ETUDE D'IMPACT DE LA FREQUENTATION DU PUBLIC IMPACT SUR LA CONSERVATION DES HABITATS

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

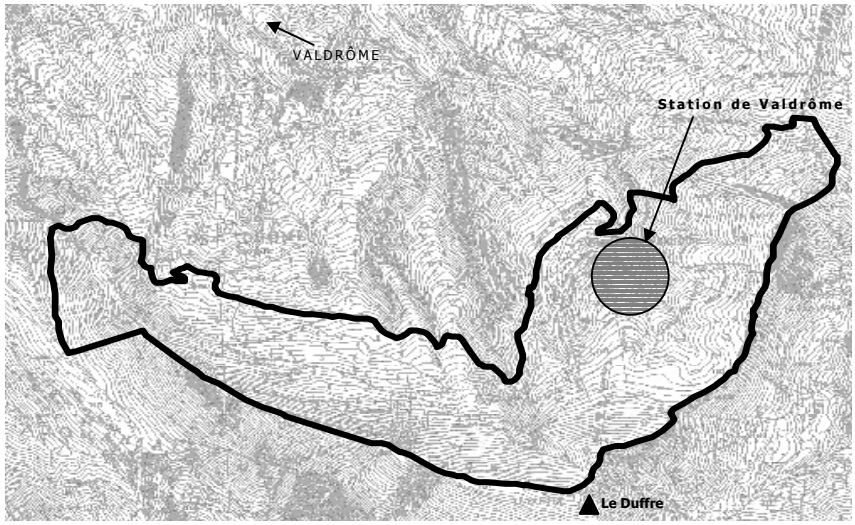

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ S'assurer des conséquences des actions prévues en faveur de l'accueil du public sur les habitats.

Méthode :

↳ Réalisation d'une étude d'impact par des spécialistes naturalistes pour évaluer les conséquences des actions menées en faveur de l'accueil du public sur les habitats prioritaires et communautaires.
↳ Cette étude s'inspirera des méthodes mise en oeuvre dans d'autres sites d'intérêts écologiques fréquentés par le public.
↳ L'objet de cette étude sera de proposer des actions en cohérence avec les objectifs du site Natura 2000. Elle permettra notamment de réévaluer l'ampleur des actions menées et éventuellement de les adapter.

Année	**2006**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			60%UE et/ou Etat 40% Conseil Général
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**10 000** €	**Observations** **L'étude pourra être commandée par l'état et cofinancée par l'Union Européenne, l'état et le Conseil Général.**
Total	2002 - 2007	**10 000** €	

FICHES ACTION

Objectif C : Communication

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION C1**
	OBJECTIF C : COMMUNICATION	

ENTRETIEN ET REPRISE DU BALISAGE EXISTANT

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

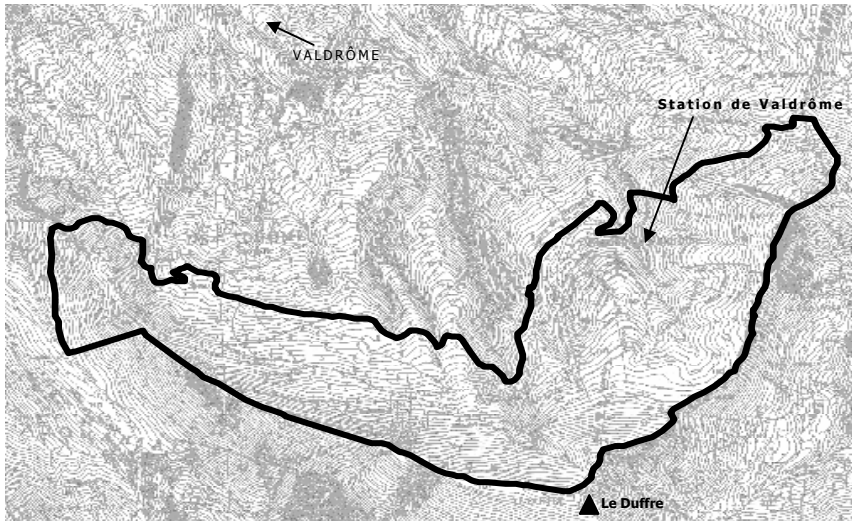

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Orienter, contenir, gérer et informer le public sur le site D18.

Méthode :

↳ Reprise et entretien du balisage des circuits déjà existant.
↳ Pas d'extension du réseau de sentiers déjà important.
↳ Mise en place d'une signalétique homogène et esthétique pour valoriser le site.
↳ Recherche pertinente pour une lecture claire et informative sur les caractéristiques du site Natura 2000

L'étude de la signalétique (choix des emplacements, thèmes, messages, illustrations, charte graphique) sera menée en commun par le syndicat d'initiative de Valdrôme, la station et l'ONF.
.

Année	**2003**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux		**2 000** €	50 % Etat et/ou C.E. 50% Conseil Général
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**1 000** €	**Observations** La commune de Valdrôme pourrait être maître d'oeuvre de l'opération
Total	2002 - 2007	**3 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION C2**
	OBJECTIF C : COMMUNICATION	

CREATION D'UNE PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LA FRAGILITE DU SITE ET SES CONTRAINTES.

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

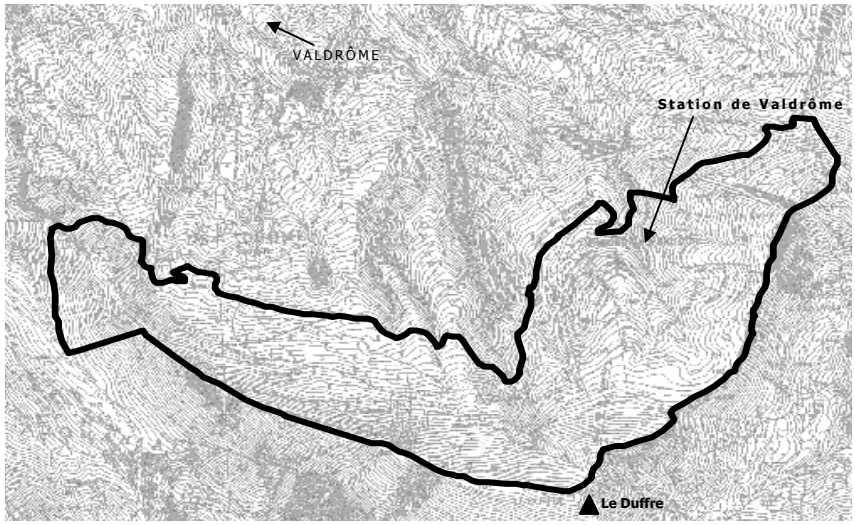

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Sensibiliser un large public sur la valeur patrimoniale du site.

Méthode :

↳ Création d'une plaquette d'information sur la fragilité du site et les contraintes liées à cette fragilité.
↳ Plaquette présentant simplement les particularités du site
↳ La forme de la plaquette pourra s'inspirer des expériences et des éditions réalisées par ailleurs et concernant des sites sensibles et fréquentés.

Année	**2003**
Crédit	~~**Fonctionnement**~~**/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux		**1 000** €	50 % Etat et/ou C.E. 40% Conseil Général 10 % Commune
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**3 000** €	**Observations** Le maître d'œuvre pourrait être la station ou la commune
Total	2002 - 2007	**4 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION C3**
	OBJECTIF C : COMMUNICATION	

CREATION D'UN POSTER FLORE, FAUNE, MILIEUX

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

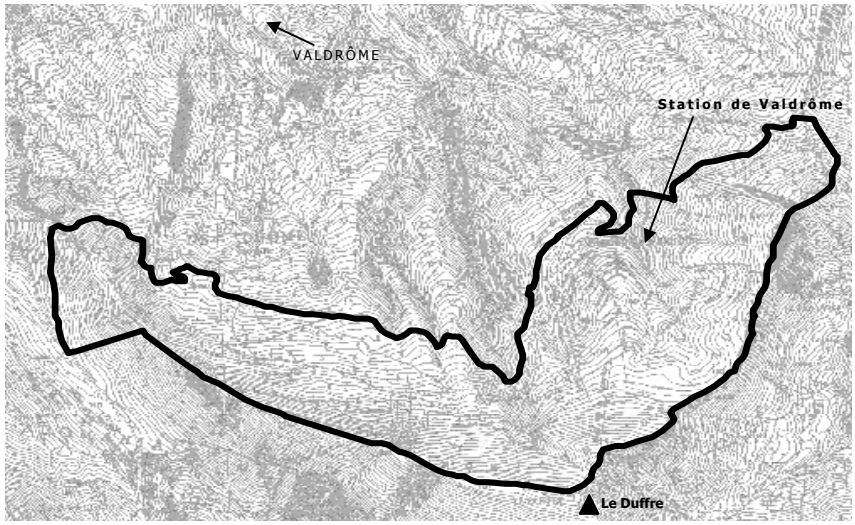

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Vulgariser l'information sur les richesses du site et sensibiliser le public.

Méthode :

↳ Conception et réalisation d'un poster portant sur la faune, la flore et les milieux présents sur le site.
↳ Dans sa forme, ce poster s'inspirera des expériences de ce type concernant des sites sensibles.

L'étude de ce poster (thèmes, images, message...) sera menée en commun par le syndicat d'initiative de Valdrôme, la station et l'ONF. La réalisation pourra être confiée à des professionnels de la communication.

Année	**2003**
Crédit	~~**Fonctionnement**~~**/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux		**1 000** €	50 % Etat et /ou C.E. 50% Conseil Général
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**1 000** €	**Observations** Le maître d'œuvre pourrait être la station ou la commune
Total	2002 - 2007	**2 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION C4**
	OBJECTIF C : COMMUNICATION	

FORMATION DES PERSONNELS DE LA STATION

Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

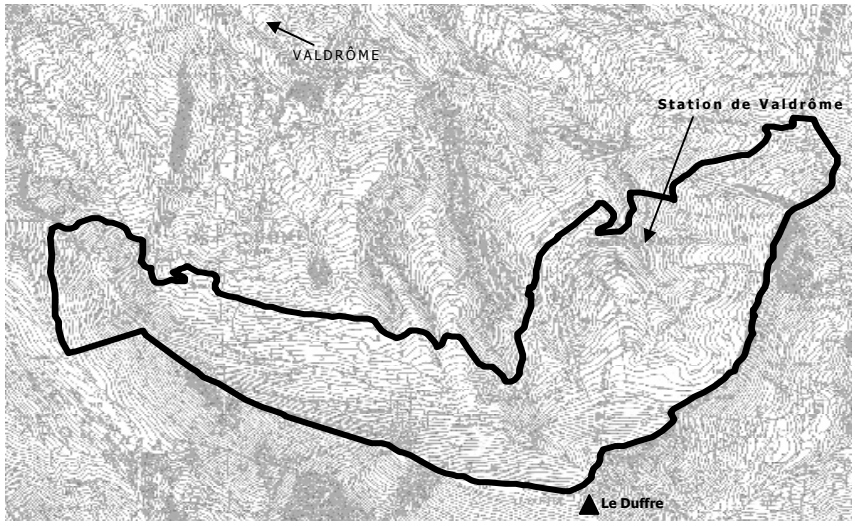

DESCRIPTIF

Objectif :

Sensibiliser les personnes directement en contact avec le public et acteurs dans le site.

Méthode :

Formation des personnels de la station pendant une journée.
Au cours de cette journée, les sujets abordés seront :

- But des sites natura 2000
- Les particularités du site D18
- Notions de valeur patrimoniale
- Notion de gestion durable
- Présentation des mesures mises en oeuvre dans le Document d'Objectif.

Cette opération sera conduite par un animateur de l'Office National des Forêts en collaboration avec l'animateur responsable de l'application du Document d'Objectif. Elle sera renouvelée à mi-période

---

Année	**2002 et 2005**
Crédit	**Fonctionnement/~~Investissement~~**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			50 % ONF 50 % Conseil Général
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**3 000** € * 2	**Observations** **1 journée de formation + préparation**
Total	2002 - 2007	**6 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION C5**
	OBJECTIF C : COMMUNICATION	

INFORMATION DES ACTEURS LOCAUX

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

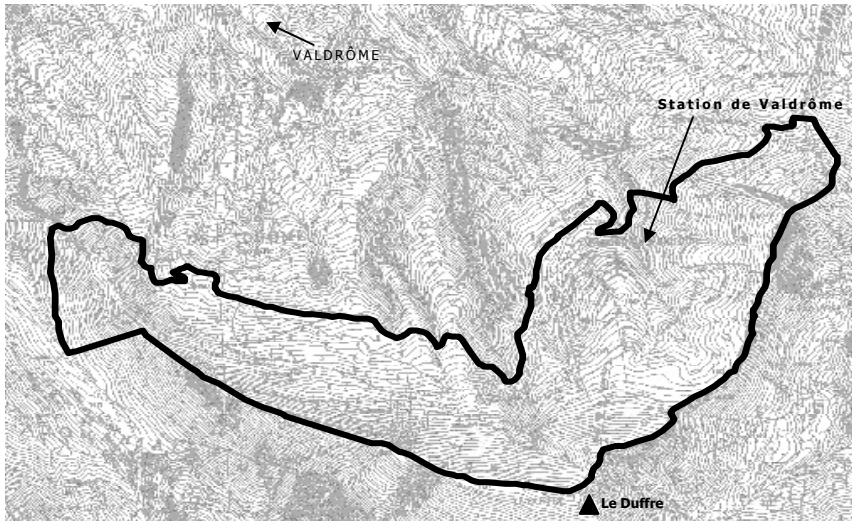

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Sensibiliser les personnes acteurs sur le site.

Méthode :

↳ Formation de ces personnes pendant une journée sur le site ;
↳ Au cours de cette journée, les sujets abordés seront :

- But des sites natura 2000
- Les particularités du site D18
- Notions de valeur patrimoniale
- Notion de gestion durable
- Présentation des mesures mises en oeuvre dans le Document d'Objectif.

Cette opération sera conduite par un animateur de l'Office National des Forêts en collaboration avec l'animateur responsable de l'application du Document d'Objectif. Elle sera renouvelée à mi-période

---

Année	**2002**
Crédit	~~**Fonctionnement**~~**/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % ONF
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**3 000** €	**Observations** **1 journée de formation + préparation**
Total	2002 - 2007	**3 000** €	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION C6**
	OBJECTIF C : COMMUNICATION	

CONCEPTION ET EDITION D'UNE CARTE SYNTHETIQUE DES CIRCUITS SUR LE SITE

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

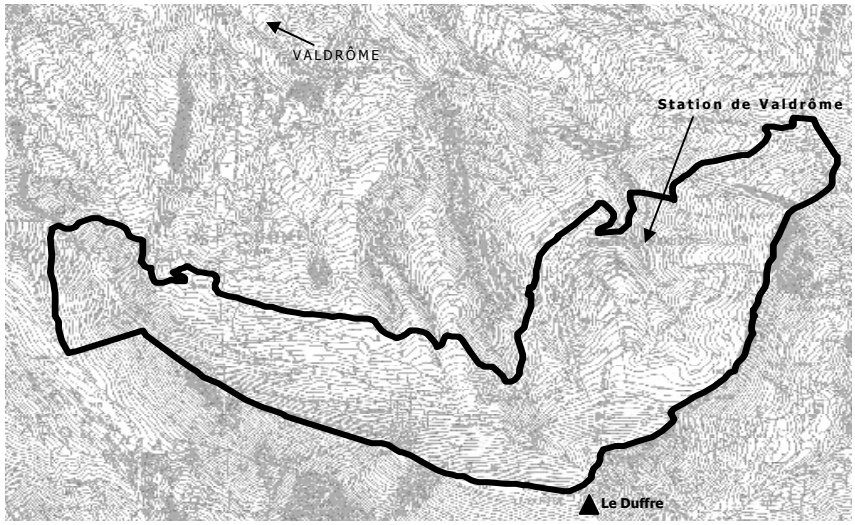

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Informer le public après les modifications du balisage prévu en fiche action C1.

Méthode :

↳ Conception et réalisation d'une carte synthétique des circuits pédestres et VTT du site
↳ Opération à réaliser juste après la reprise et l'entretien du balisage des circuits.

Année	**2004**
Crédit	**~~Fonctionnement~~/Investissement**

Approche quantitative			
Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			50 % U.E. 50 % Conseil général
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**2 000 €**	**Observations** **1/2 journée de formation + préparation**
Total	2002 - 2007	**2 000 €**	

NATURA 2000	**SITE D18** : Montagnes de l'AUP et de la SARCENA VALDROME	**FICHE ACTION C7**
	OBJECTIF C : COMMUNICATION	

BILAN ET SUIVI DE LA FREQUENTATION
Enquête de satisfaction auprès du public

↳ Habitats prioritaires concernés

Tous les habitats du site
41–428
62-3

↳ Habitats communautaires concernés

Tous les habitats du site

34-332	**34-323**	**34-325**
34-3265	**36-431**	**36-4**
36-4141	**36-52**	**41-16**
41-13		

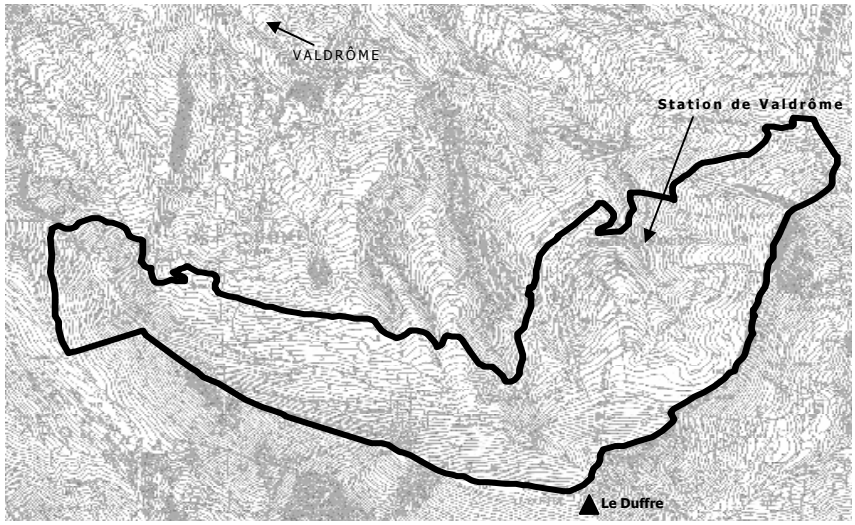

DESCRIPTIF

Objectif :

↳ Connaître les impressions et l'état de réceptivité du public face au message véhiculé autour du site

Méthode :

↳ Réalisation d'une enquête de satisfaction selon une méthode à établir en concertation avec des professionnels du tourisme
↳ Enquête à réaliser après la mise en oeuvre de l'ensemble des actions de communication et des actions en faveur de l'accueil du public.
↳ Durée de 15 jours étalée sur la saison d'été.

Année	**2005**
Crédit	~~**Fonctionnement**~~**/Investissement**

Approche quantitative

Besoins		**Coût Euro HT**	**Financements**
Travaux mécanisables (engins, pelles...)			100 % Conseil général
Travaux manuels (bûcherons, ouvriers...)			
Prestation intellectuelle (étude, cartographie, experts...)		**10 000** €	**Observations** **15 jours d'enquête terrain** **5 jours de rapport**
Total	2002 - 2007	**10 000** €	

Directive Habitats Natura 2000

Site D18 - VALDROME -

carte des interventions

Sentier de découverte
de la Sarcéna
Panneaux d'information

Favoriser les essences locales

Eclaircie modérée
(protection du Sabot de Vénus)

Protection et suivi
du Sabot de Vénus

Panneau

Pré Pourri

Pas d'intervention à court terme
Evolution

Gestion classique

Travaux tétras-lyre

Panneau

Pas d'intervention
dans les 6 années
du document d'objectifs
(peuplement jeune sinon
sylviculture classique)

Amélioration pastorale

Pas d'évolution à court terme
Evolution

Régénération naturelle
Conservation des arbres secs
Mélange des essences forestières
Structure irrégulière des peuplements

Extraction des épicéas
(même si trouées importantes)

Travaux tétras-lyre

Eclaircie très forte
(en faveur du sylvo-pastoralisme)
(localement en faveur du tétras-lyre)

Espace forestier à gestion pastorale
(reposoir sous les hêtres)
(abri de la bergerie et du parc)

Suivi du mycétalis

échelle : 1 / 15 000°

SIG FX Nicot, Mars 2002, DEAT-ONF Valence

A N N E X E S

Annexe I : Tableau général des propriétés

Annexe II : Arrêté préfectoral limitant les prélèvements

Annexe III : Programmation financière annuelle des actions

Annexe IV : Hypothèses de financement des actions

ANNEXE I

ANNEXE 1

Situation foncière du site D 18

SECTION	N°	NOM PRENOM	ADRESSE	NAT/CULT	CONTENANC	gestion
C3	767	BONNET Georges	Beauregard	Patur	1,2690	AFP
C3	779	BONNET Georges	26 300 CHATEAUNEUF/ISERE	Patur	0,8850	AFP
C3	794	BONNET Georges		Patur	2,4960	AFP
C3	806	BONNET Georges		Patur	0,8930	AFP
C3	812	BONNET Georges		Patur	0,1070	AFP
C3	822	BONNET Georges		Patur	0,1730	AFP
C3	830	BONNET Georges		Patur	0,2260	AFP
C3	832	BONNET Georges		Patur	0,2590	AFP
C3	856	BONNET Georges		Patur	0,1560	AFP
C3	886	BONNET Georges		Patur	1,1820	AFP
		BONNET Georges		**total**	**7,6460**	
C3	778	CHABAL Jean	Rte de DIE	Patur	0,4930	AFP
C3	782	CHABAL Jean	26 310 LUC EN DIOIS	Patur	0,1820	AFP
C3	783	CHABAL Jean		Patur	0,1350	AFP
C3	797	CHABAL Jean		Patur	0,9050	AFP
C3	818	CHABAL Jean		Patur	1,2200	AFP
C3	820	CHABAL Jean		Patur	0,1190	AFP
C3	888	CHABAL Jean		Patur	0,4280	AFP
C3	904	CHABAL Jean		Patur	0,1800	AFP
		CHABAL Jean		**total**	**3,6620**	
C3	770	CHABAL Robert	14 rue Jean Philippe Rameau	Patur	0,3660	AFP
C3	785	CHABAL Robert	26 200 MONTELIMAR	Patur	1,1480	AFP
C3	796	CHABAL Robert		Patur	0,5280	AFP
C3	805	CHABAL Robert		Patur	1,1490	AFP
C3	814	CHABAL Robert		Patur	0,3290	AFP
C3	816	CHABAL Robert		Patur	0,1920	AFP
C3	827	CHABAL Robert		Patur	1,1290	AFP
C3	842	CHABAL Robert		Patur	0,6490	AFP
C3	863	CHABAL Robert		Patur	0,2770	AFP
C3	895	CHABAL Robert		Patur	0,7140	AFP
C3	905	CHABAL Robert		Patur	0,6590	AFP
C3	907	CHABAL Robert		Patur	0,9400	AFP
		CHABAL Robert		**total**	**8,0800**	
C3	773	CHAGNARD Paul	9, rue Marcel Seignobos	Patur	2,1290	AFP
C3	780	CHAGNARD Paul	07250 LE POUZIN	Patur	0,2650	AFP
C3	801	CHAGNARD Paul		Patur	0,1550	AFP
C3	809	CHAGNARD Paul		Patur	0,4250	AFP
C3	811	CHAGNARD Paul		Patur	0,6860	AFP
C3	841	CHAGNARD Paul		Patur	1,0380	AFP
C3	865	CHAGNARD Paul		Patur	1,8130	AFP
C3	896	CHAGNARD Paul		Patur	0,6160	AFP
C3	951	CHAGNARD Paul		Patur	0,1660	AFP
		CHAGNARD Paul		**total**	**7,2930**	
C3	702	COMMUNE VALDROME	*26 310 LUC EN DIOIS*	Patur	1,2350	AFP
C3	*729*	COMMUNE VALDROME		*Patur*	*4,1000*	AFP
C3	***657***	COMMUNE VALDROME		Patur	***0,2510***	FC
C3	***661***	COMMUNE VALDROME		Patur	***2,1455***	FC
D2	***664***	COMMUNE VALDROME		Patur	***1,9812***	FC
D2	***668***	COMMUNE VALDROME		Patur	***1,1875***	FC
D2	***671***	COMMUNE VALDROME		Patur	***1,8125***	FC
D2	***397***	COMMUNE VALDROME		Patur	***5,6210***	FC
D2	***336***	COMMUNE VALDROME	***Sarcéna***	Patur	***42,6740***	FC
D2	***416***	COMMUNE VALDROME	***Sarcéna***	Patur	***0,8325***	FC
C3	765	COMMUNE VALDROME		Patur	2,6540	AFP
C3	766	COMMUNE VALDROME		Patur	3,1540	AFP

ANNEXE 1

Situation foncière du site D 18

SECTION	N°	NOM PRENOM	ADRESSE	NAT/CULT	CONTENANC	gestion
C3	776	COMMUNE VALDROME		Patur	6,0800	AFP
C3	777	COMMUNE VALDROME		Patur	0,5960	AFP
C3	790	COMMUNE VALDROME		Patur	1,4000	AFP
C3	795	COMMUNE VALDROME		Patur	13,1400	AFP
C3	799	COMMUNE VALDROME		Patur	0,6500	AFP
C3	803	COMMUNE VALDROME		Patur	1,2860	AFP
C3	819	COMMUNE VALDROME		Patur	0,3360	AFP
C3	821	COMMUNE VALDROME		Patur	19,2500	AFP
C3	824	COMMUNE VALDROME		Patur	0,1520	AFP
C3	825	COMMUNE VALDROME		Patur	3,5870	AFP
C3	831	COMMUNE VALDROME		Patur	0,1980	AFP
C3	835	COMMUNE VALDROME		Patur	0,3950	AFP
C3	845	COMMUNE VALDROME		Patur	0,3020	AFP
C3	852	COMMUNE VALDROME		Patur	37,8660	AFP
C3	854	COMMUNE VALDROME	Bergerie	Patur	0,0310	AFP
C3	869	COMMUNE VALDROME		Patur	5,0610	AFP
C3	873	COMMUNE VALDROME		Patur	0,4640	AFP
C3	876	COMMUNE VALDROME		Patur	0,1400	AFP
C3	879	COMMUNE VALDROME		Patur	0,3910	AFP
C3	901	COMMUNE VALDROME		Patur	0,6440	AFP
C3	***908***	COMMUNE VALDROME		***Bt***	***23,2100***	FC
C3	***964***	COMMUNE VALDROME		Patur	***4,5000***	FC
D2	***397***	COMMUNE VALDROME		***Bt***	***5,6210***	FC
D2	418	COMMUNE VALDROME		Patur	39,0370	AFP
WH	***16***	COMMUNE VALDROME		***BT***	***30,7000***	FC
		COMMUNE VALDROME		**total**	**262,6852**	FC
C3	690	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,2180	station
C3	697	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,0290	station
C3	703	DEPARTEMENT DROME		Patur	1,3380	station
C3	704	DEPARTEMENT DROME		Patur	2,6070	station
C3	705	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,4150	station
C3	881	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,2920	station
C3	882	DEPARTEMENT DROME		Patur	1,2080	station
C3	883	DEPARTEMENT DROME		Patur	1,1450	station
C3	884	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,3650	station
C3	885	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,7950	station
C3	890	DEPARTEMENT DROME		Patur	1,5840	station
C3	891	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,6610	station
C3	894	DEPARTEMENT DROME		Patur	1,1040	station
C3	946	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,5030	station
C3	950	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,2100	station
C3	952	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,2210	station
C3	955	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,4030	station
C3	958	DEPARTEMENT DROME		Patur	0,5000	station
		DEPARTEMENT DROME		**total**	**13,5980**	
C3	687	DE GIORGIO Gérard	Les Prés 26 310 Luc en Diois	Patur	0,5020	AFP
C3	947	DE GIORGIO Gérard		Patur	2,1510	AFP
		DE GIORGIO Gérard		**total**	**2,6530**	
C3	793	GARIN Michel	15 rue Denodon 26 000 VALENCE	Patur	0,2590	AFP
C3	836	GARIN Michel		Patur	0,0880	AFP
C3	838	GARIN Michel		Patur	0,2750	AFP
C3	848	GARIN Michel		Patur	0,1830	AFP
C3	872	GARIN Michel		Patur	0,7090	AFP
C3	875	GARIN Michel		Patur	0,1530	AFP
C3	880	GARIN Michel		Patur	0,8440	AFP

ANNEXE 1

Situation foncière du site D 18

SECTION	N°	NOM PRENOM	ADRESSE	NAT/CULT	CONTENANC	gestion
		GARIN Michel		**total**	**2,5110**	
C3	792	JEAN André	32 rue Louis Blanc	Patur	0,1140	AFP
C3	808	JEAN André	03 000 MOULIINS	Patur	0,1970	AFP
C3	815	JEAN André		Patur	1,3070	AFP
C3	837	JEAN André		Patur	0,1510	AFP
C3	839	JEAN André		Patur	0,3420	AFP
C3	847	JEAN André		Patur	0,3850	AFP
C3	859	JEAN André		Patur	0,5570	AFP
C3	887	JEAN André		Patur	0,8680	AFP
		JEAN André		**total**	**3,9210**	
C3	*768*	JEAN Gabriel	26 310 VALDROME	Patur	*0,6500*	AFP
C3	877	JEAN Gabriel		*Patur*	0,9720	AFP
C3	784	JEAN Gabriel		Patur	0,1210	AFP
C3	843	JEAN Gabriel		Patur	0,6980	AFP
C3	871	JEAN Gabriel		Patur	1,7490	AFP
C3	897	JEAN Gabriel		Patur	1,5470	AFP
C3	902	JEAN Gabriel		Patur	0,3330	AFP
C3	906	JEAN Gabriel		Patur	0,2540	AFP
		JEAN Gabriel		**total**	**6,3240**	
D2	394	JOUBERT Alidor	Le Village 26 310 VALDROME	Pin	1,2540	*
		JOUBERT Alidor		**total**	**1,2540**	
C3	771	LARGIER Ernest	7 rue de Chirone 26150 DIE	Patur	0,3210	AFP
C3	775	LARGIER Ernest		Patur	5,0360	AFP
C3	781	LARGIER Ernest		Patur	1,6450	AFP
C3	791	LARGIER Ernest		Patur	0,5370	AFP
C3	802	LARGIER Ernest		Patur	0,5650	AFP
C3	804	LARGIER Ernest		Patur	0,1220	AFP
C3	813	LARGIER Ernest		Patur	0,3000	AFP
C3	817	LARGIER Ernest		Patur	0,5250	AFP
C3	823	LARGIER Ernest		Patur	0,1800	AFP
C3	829	LARGIER Ernest		Patur	0,0650	AFP
C3	833	LARGIER Ernest		Patur	0,1480	AFP
C3	834	LARGIER Ernest		Patur	1,4860	AFP
C3	844	LARGIER Ernest		Patur	0,2750	AFP
C3	849	LARGIER Ernest		Patur	2,4410	AFP
C3	851	LARGIER Ernest		Patur	0,8040	AFP
C3	853	LARGIER Ernest		Patur	4,8160	AFP
C3	857	LARGIER Ernest		Patur	1,1150	AFP
C3	858	LARGIER Ernest		Patur	2,6490	AFP
C3	861	LARGIER Ernest		Patur	0,3640	AFP
C3	864	LARGIER Ernest		Patur	1,1738	AFP
C3	868	LARGIER Ernest		Patur	1,8560	AFP
C3	874	LARGIER Ernest		Patur	1,1560	AFP
C3	878	LARGIER Ernest		Patur	0,9190	AFP
C3	889	LARGIER Ernest		Patur	1,4710	AFP
C3	892	LARGIER Ernest		Patur	0,1550	AFP
		LARGIER Ernest		**total**	**30,1248**	
D2	846	MARIN Albert	Quartier du Cheylard	Patur	0,2590	AFP
			26 310 VALDROME			
		MARIN Albert		**total**	**0,2590**	
C3	769	MARIN Juliette	Quartier du Cheylard	Patur	0,3420	AFP
C3	772	MARIN Juliette	26 310 VALDROME	Patur	0,1020	AFP
C3	774	MARIN Juliette		Patur	0,6780	AFP
C3	786	MARIN Juliette		Patur	0,1530	AFP

ANNEXE 1

Situation foncière du site D 18

SECTION	N°	NOM PRENOM	ADRESSE	NAT/CULT	CONTENANC	gestion
C3	787	MARIN Juliette		Patur	1,0850	AFP
C3	788	MARIN Juliette		Patur	0,9480	AFP
C3	789	MARIN Juliette		Patur	1,2820	AFP
C3	798	MARIN Juliette		Patur	0,2700	AFP
C3	800	MARIN Juliette		Patur	0,2410	AFP
C3	807	MARIN Juliette		Patur	0,2350	AFP
C3	810	MARIN Juliette		Patur	1,3120	AFP
C3	826	MARIN Juliette		Patur	0,5800	AFP
C3	828	MARIN Juliette		Patur	0,5600	AFP
C3	840	MARIN Juliette		Patur	0,6990	AFP
C3	850	MARIN Juliette		Patur	0,8050	AFP
C3	855	MARIN Juliette		Patur	2,8000	AFP
C3	860	MARIN Juliette		Patur	0,4310	AFP
C3	862	MARIN Juliette		Patur	0,5950	AFP
C3	866	MARIN Juliette		Patur	0,5250	AFP
C3	867	MARIN Juliette		Patur	0,4540	AFP
C3	870	MARIN Juliette		Patur	0,4290	AFP
C3	893	MARIN Juliette		Patur	0,3150	AFP
C3	899	MARIN Juliette		Patur	0,2090	AFP
C3	903	MARIN Juliette		Patur	0,1490	AFP
C3	954	MARIN Juliette		Patur	0,2720	*
		MARIN Juliette		**total**	**15,4710**	
C3	688	MONTLAHUC Lucien	Le Village 26 310 VALDROME	Patur	0,3080	AFP
		MONTLAHUC Lucien		**total**	**0,3080**	
C3	900	POUJOL Elisée	Impasse PASTEUR 12 Résidence	Patur	0,5330	AFP
			le lycée 07 300 TOURNON			
		POUJOL Elisée		**total**	**0,5330**	
D2	292	PONT Jean	Rue haute 26 310 VALDROME	BR	0,3694	*
		PONT Jean		**total**	**0,3694**	
D2	334	Etat		L	0,3990	FD
D2	335	Etat		L	0,3390	FD
D2	338	Etat		BR	1,0770	FD
D2	398	Etat		BR	1,6375	FD
D2	399	Etat		BR	1,7925	FD
D2	400	Etat		BR	2,0700	FD
D2	401	Etat		BR	1,9505	FD
D2	402	Etat		BR	2,0535	FD
D2	403	Etat		L	1,1810	FD
D2	404	Etat		BR	3,5460	FD
D2	405	Etat		L	0,5690	FD
D2	406	Etat		BR	3,2530	FD
D2	407	Etat		BR	1,6200	FD
D2	413	Etat		L	0,2410	FD
D2	414	Etat		BR	0,8570	FD
D2	415	Etat		BR	5,7370	FD
D2	417	Etat		BR	16,0000	FD
D2	622	Etat		BR	0,0655	FD
D2	632	Etat		BR	2,9812	FD
D2	635	Etat		BR	9,6940	FD
D2	640	Etat		BR	0,9185	FD
D2	644	Etat		BR	3,5937	FD
D2	648	Etat		BR	21,0743	FD
D2	650	Etat		BR	0,5920	FD
D2	653	Etat		BT	0,1955	FD
D2	656	Etat		BR	0,2000	FD

ANNEXE 1

Situation foncière du site D 18

SECTION	N°	NOM PRENOM	ADRESSE	NAT/CULT	CONTENANC	gestion
D2	293p	Etat		BR	35,9000	FD
D2	294p	Etat		BR	4,8750	FD
D2	295p	Etat		BR	1,2750	FD
D2	629p	Etat		BR	9,9500	FD
		Etat		**total**	**135,6377**	

502,3301	**total**	
262,6852	Commune	dont ***120,5362*** RF
135,6377	Etat	
13,5980	Département	
90,4092	privés	15 particuliers

AFP	Association Foncière Pastorale de Valdrôme
FC	Forêt Communale
FD	Forêt Domaniale
Station	Station et annexes
*	Autres parcelles sans gestion particulière

	Commune	Particulier	Département	Etat	**total**
AFP	142,149	88,5138			**230,6628**
Forêt	120,5362	1,8954		135,6377	**258,0693**
Station			13,598		**13,598**
total	**262,6852**	**90,4092**	**13,598**	**135,6377**	**502,3301**

ANNEXE II

D.D.A.F.-Drôme
1er Environnement

République Française
PREFECTURE DE LA DROME

ARRETE N° 635

Le Préfet du département de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU l'article L 212-1 du Code Rural,

VU les articles R 212-8, R 212-9 et R 215-3 du Code Rural,

VU l'arrêté ministériel du 13 Ocobre 1989 modifié par l'arrêté ministériel du 5 Octobre 1992, relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une règlementation préfectorale permanente ou temporaire,

VU l'Instruction PN S2 n° 90-3 du 16 Avril 1990 relative aux espèces végétales sauvages, pouvant faire l'objet d'une règlementation permanente ou temporaire,

VU l'avis de la commission départementale des sites en date du 18 Décembre 1995,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter les mesures de protection de la flore, déjà prises sur le plan national par l'arrêté ministériel du 20 Janvier 1982 modifié par l'arrêté minstériel du 31 Août 1995 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, et sur le plan régional par l'arrêté ministériel du 4 Décembre 1990 fixant la liste des espèces végétales protégées dans la région Rhône-Alpes,

SUR proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

ARRETE

Article 1 - Il est interdit de prélever ou de cueillir, en tout temps et sur tout le territoire du département de la Drôme, outre les espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ou dans la région Rhône-Alpes, tout ou partie (aérienne ou souterraine) des espèces végétales citées ci-dessous :

BRYOPHYTES	
Sphagnum sp.	*Toutes les espèces de sphaignes*
PTERYDOPHYTES	
Lycopodium annotinum L.	*Lycopode*
Polystichum setiferum (Forsskal) Woynar	*Fougère des fleuristes*
PHANEROGAMES GYMNOSPERMES	
Taxus baccata L.	*If*
PHANEROGAMES ANGIOSPERMES	
Fritillaria tubiformis Gren § Godron	*Fritillaire du Dauphiné*
Leucojum vernum L.	*Nivéole*
Papaver alpinum subsp. rhaeticum (Leresche) Nyman	*Pavot des Alpes*
Paradisea liliastrum (L.) Bertol.	*Lys de Saint-Bruno*
Orchidacaea	*Toutes les espèces de la famille des orchidées*

⇨

Article 2 - Pour les spécimens sauvages de chacune des espèces citées ci-dessous, il est interdit en tout temps et sur tout le territoire du département de la Drôme de :

⇨ cueillir une quantité de fleurs supérieure à celle que peut contenir la main d'une personne adulte,

⇨ détruire, arracher, prélever les parties souterraines de ces espèces,

⇨ colporter, mettre en vente, acheter sciemment tout ou partie de ces espèces

THALLOPHYTES	
Les lichens fruticuleux	*Toutes les espèces*
PHANEROGAMES ANGIOSPERMES	
Monocotylédones	
Asphodelus albus L.	*Asphodèle blanche*
Convallaria majalis L.	*Muguet*
Erythronium dens canis L.	*Dent de chien*
Galanthus nivalis L.	*Perce neige*
Lilium martagon L.	*Lis martagon*
Narcissus poeticus L.	*Narcisse des poètes*
Narcissus pseudonarcissus L.	*Jonquille*
Dicotylédones	
Aconitum napellus L.	*Aconit du groupe Napel*
Artemisia umbelliformis Lam.	*Génépi*
Dianthus L. (div sp)	*Toutes les espèces d'oeillet*
Gentiana acaulis L.	*Gentiane de Koch*
Gentiana angustifolia Vill.	*Gentiane bleue, à feuilles étroites*

Article 3 - La récolte à des fins commerciales (industrialisation avec ou sans transformation) de tout ou partie des spécimens sauvages les espèces végétales citées ci-dessous , est soumise à autorisation préfectorale.

Espèces	
Antennaria dioica (L.) Gaertner	*Pied de chat*
Gentiana lutea L.	*Gentiane jaune*
Ilex aquifolium L.	*Houx*
Ruscus aculeatus L.	*Fragon petit houx*
Vaccinium myrtillus L.	*Myrtille*
Vaccinium uliginosum L.	*Airelle des marais*
Vaccinium vitis-idaea L.	*Airelle*
Viscum album L.	*Gui*

Toute demande devra être adressée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Drôme, 1er service Environnement, portant le nom et la qualité du demandeur, le nom des espèces à cueillir, ainsi que les lieux de ramassage, l'accord éventuel des propriétaires, le mode la durée et l'époque de la récolte, la destination, les modes de durée et de condition du transport, les parties de la plante récoltée (nom scientifique) la quantité prévue (nombre ou poids).

Article 4 - Le ramassage des champignons non cultivés ne peut être effectué que dans le respect des conditions suivantes :

⇨ autorisation préalable des propriétaires des terrains sur lesquels s'effectuera la cueillette,

⇨ obligation de pratiquer une récolte manuelle (couteaux ou engins coupants autorisés) l'utilisation de tout engin de ramassage (rateaux..) qui porterait atteinte aux réseaux souterrains des champignons est interdite,

⇨ récolte limitée à un panier de 5 litres par personne et par jour.

Cette dernière obligation ne s'applique pas aux propriétaires des terrains, fermiers, ou aux ayants-droits (locataire, adjudicataire...)

Article 5 - Toute infraction au présent arrêté est passible de la peine d'amende prévue à l'article R 215-3 du Code Rural.

Article 6 - Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 - Madame le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, ainsi que tous les agents commissionnés par le Ministère de l'Environnement, et habilités à constater les infractions au titre de la Protection de la Nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation
L'Adjoint au Chef de Bureau

Fait à Valence, - 5 FEV. 1996

La Préfet
Par délégation.

ANNEXE III

ACTIONS A REALISER - COUT PAR ANNEE

Code des actions	Fonctionnement/Investissement	Sylvicole Sylvopastorlale Pastorale	ACTIONS A REALISER	Coût estimatif (Euros HT 2001) sur 6 ans	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 002	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 003	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 004	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 005	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 006	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 007
A			**Réhabilitation des habitats**							
A0	F	P+SP+S	**Mise en œuvre des actions prévues**	**148 500**	**24 750**	**24 750**	**24 750**	**24 750**	**24 750**	**24 750**
A1			**Réhabilitation des habitats favorables au tétras lyre**							
A11	I	P+ SP	Création de clairières, débroussaillement et réouverture de milieu	42 000	21 000	21 000				
A12	F	P+ SP	Entretien des espaces ouverts	4 500				1 500	1 500	1 500
A13	F	P+ SP	Suivi des nouvelles surface ouvertes	3 000			1 000			2 000
Sous total A1				**49 500**	**21 000**	**21 000**	**1 000**	**1 500**	**1 500**	**3 500**
A2			**Maintien en bon état de conservation de la sapinière hêtraie**							
A21	F	S	Maintien des coupes de bois	0						
A22	I	S	Etude et mise en place d'un suivi de la sapinière hêtraie	9 000	3 000					6 000
Sous total A2				**9 000**	**3 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**6 000**
A3			**Maintien en bon état de conservation de la forêt mixte de versant**							
A31	F	S	Maintien des coupes de bois	0						
A32	I	S	Etude et mise en place d'un suivi de la forêt mixte de versant	9 000	3 000					6 000
Sous total A3				**9 000**	**3 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**6 000**
A4			**Maintien en bon état de conservation des pelouses**							
A41	F	P	Maintien de la gestion pastorale	7 500						7 500
A42	F	SP	Extention de la zone de pâturage dans les zones "tétras lyre"	1 200	1 200					
A43	I	P	Modification du tracé d'un sentier pour éviter une zone de chôme	6 200	3 000	3 200				
A44	I	P	Gestion des accrus de pin sylvestre	13 000			13 000			
A45	I	P	Etude et mise en place d'un suivi des pelouses	12 000	8 000					4 000
Sous total A4				**39 900**	**12 200**	**3 200**	**13 000**	**0**	**0**	**11 500**
A5			**Meilleure connaissance des habitats**							
A51	I	S+SP+P	Inventaire des Lépidoptères (papillons)	3 000	3 000					
A52	I	S+SP+P	Inventaire des Coléoptères (scarabées)	4 000		4 000				
A53	I	S+SP+P	Inventaire de l'avifaune	3 000			3 000			
A54	I	S+SP+P	Inventaire et suivi des populations de tétras lyre	4 500	1 500		1 500		1 500	
A54 bis	I	P	Inventaire et suivi des populations de Marmottes	3 000	1 500				1 500	
A55	I	S+ SP	Suivi du sabot de vénus	750		250		250		250
A56	I	P	Suivi du myosotiflora	750		250		250		250
A57	F	S+SP+P	Création et gestion d'une banque de donnée	11 400	1 900	1 900	1 900	1 900	1 900	1 900
Sous total A5				**30 400**	**7 900**	**6 400**	**6 400**	**2 400**	**4 900**	**2 400**
Sous total A (6 ans)				**286 300**	**71 850**	**55 350**	**45 150**	**28 650**	**31 150**	**54 150**
Sous total A (moyenne par an)				**47 717**						

ACTIONS A REALISER - COUT PAR ANNEE

Code des actions	Fonctionnement/Investissement	Sylvicole Sylvopastorlale Pastorale	ACTIONS A REALISER	Coût estimatif (Euros HT 2001) sur 6 ans	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 002	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 003	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 004	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 005	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 006	Coût estimatif (Euros HT 2001) 2 007
B			**Accueil du public - Pédagogie**							
B1	I	S +SP + P	Signalétique de découverte sur le sentier de la Sarcéna	**30 000**	30 000					
B2	I	S +SP + P	Création de 3 panneaux d'information (Village, Sarcéna, Station)	**12 000**	12 000					
B3	I	S +SP + P	Création d'un livret de découverte sur la montagne de Laup	**10 000**		8 000				
B4	I	S +SP + P	Création d'un point d'accueil, d'exposition et animation,	**45 000**	43 000	2 000	,	,	,	,
B5	F	S +SP + P	Animation auprès du public	**30 000**	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
B6	I	S +SP + P	Etude d'impact de la fréquentation du public	**10 000**					10 000	
Sous total B (6 ans)				**137 000**	**90 000**	**15 000**	**5 000**	**5 000**	**15 000**	**5 000**
Sous total B (moyenne par an)				**22 833**						
C			**Communication**							
C1	I	S +SP + P	Reprise et entretien du balisage existant	3 000		3 000				
C2	I	S +SP + P	Création d'une plaquette d'information A4 recto-verso (fragilité du site et ses contraintes)	4 000		4 000				
C3	I	S +SP + P	Création d'un poster (flore,faune,milieux)	2 000		2 000				
C4	F	S +SP + P	Formation des personnels de la station	6 000	3 000			3 000		
C5	F	S +SP + P	Information chasseurs, pêcheurs, agriculteur, moniteurs de ski, accompagnateurs de moyenne montagne, professionnels des activités équestres et VTT, élus,...	3 000	3 000					
C6	F	S +SP + P	Edition d'une carte synthétique des circuits de promenade	2 000			2 000			
C7	I	S +SP + P	Enquête de satisfaction auprès du public	10 000				10 000		
Sous total C (6 ans)				**20 000**	**6 000**	**9 000**	**2 000**	**3 000**	**0**	**0**
Sous total C (moyenne par an)				**3 333**						
TOTAL GENERAL (6 ans)				**443 300**	**167 850**	**79 350**	**52 150**	**36 650**	**46 150**	**59 150**
TOTAL GENERAL (moyenne par an)				**73 883**						

ANNEXE IV

ACTIONS A REALISER - Financements possibles

Code des actions	Fonctionnement/Investissement	Sylvicole Sylvopastorlale Pastorale	ACTIONS A REALISER	Coût estimatif (Euros HT 2001) sur 6 ans	Plan de financement possible	Etat et/ou C.E.	AFP contrat d'alpage	Commune	Conseil Général	ONF
A			**Réhabilitation des habitats**							
A0	F	P+SP+S	**Mise en œuvre des actions prévues**	**148 500**	**100 % Etat**	**148 500**				
A1			**Réhabilitation des habitats favorables au tétras lyre**							
A11	I	P+ SP	Création de clairières, débroussaillement et réouverture de milieu	42 000	100 % Etat	42 000				
A12	F	P+ SP	Entretien des espaces ouverts	4 500	50 % Etat 50 % ONF	2 250				2 250
A13	F	P+ SP	Suivi des nouvelles surface ouvertes	3 000	50 % Etat 50 % ONF	1 500				1 500
Sous total A1				**49 500**		**45 750**	**0**	**0**	**0**	**3 750**
A2			**Maintien en bon état de conservation de la sapinière hêtraie**							
A21	F	S	Maintien des coupes de bois	0						
A22	I	S	Etude et mise en place d'un suivi de la sapinière hêtraie	9 000	100 % Etat	9 000				
Sous total A2				**9 000**		**9 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
A3			**Maintien en bon état de conservation de la forêt mixte de versant**							
A31	F	S	Maintien des coupes de bois	0						
A32	I	S	Etude et mise en place d'un suivi de la forêt mixte de versant	9 000	100 % Etat	9 000				
Sous total A3				**9 000**		**9 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
A4			**Maintien en bon état de conservation des pelouses**							
A41	F	P	Maintien de la gestion pastorale	7 500	100 % Etat	7 500				
A42	F	SP	Extention de la zone de pâturage dans les zones "tétras lyre"	1 200	100 % Etat	1 200				
A43	I	P	Modification du tracé d'un sentier pour éviter une zone de chôme	6 200	50 % Etat 50 AFP	3 100	3 100			
A44	I	P	Gestion des accrus de pin sylvestre	13 000	50 % Etat 50 AFP	6 500	6 500			
A45	I	P	Etude et mise en place d'un suivi des pelouses	12 000	100 % Etat	12 000				
Sous total A4				**39 900**		**30 300**	**9 600**	**0**	**0**	**0**
A5			**Meilleure connaissance des habitats**							
A51	I	S+SP+P	Inventaire des Lépidoptères (papillons)	3 000	100 % Etat	3 000				
A52	I	S+SP+P	Inventaire des Coléoptères (scarabées)	4 000	100 % Etat	4 000				
A53	I	S+SP+P	Inventaire de l'avifaune	3 000	100 % Etat	3 000				
A54	I	S+SP+P	Inventaire et suivi des populations de tétras lyre	4 500	100 % Etat	4 500				
A54 bis	I	P	Inventaire et suivi des populations de Marmottes	3 000	100 % Etat	3 000				
A55	I	S+ SP	Suivi du sabot de vénus	750	100 % Etat	750				
A56	I	P	Suivi du myosotiflora	750	100 % Etat	750				
A57	F	S+SP+P	Création et gestion d'une banque de donnée	11 400	100 % Etat	11 400				
Sous total A5				**30 400**		**30 400**	**0**	**0**	**0**	**0**
Sous total A (6 ans)				**286 300**		**279 450**	**16 100**	**0**	**0**	**3 750**
Sous total A (moyenne par an)				**47 717**						

ACTIONS A REALISER - Financements possibles

Code des actions	Fonctionnement/Investissement	Sylvicole Sylvopastorlale Pastorale	ACTIONS A REALISER	Coût estimatif (Euros HT 2001) sur 6 ans	Plan de financement possible	Etat et/ou C.E.	AFP contrat d'alpage	Commune	Conseil Général	ONF
B			**Accueil du public - Pédagogie**							
B1	I	S +SP + P	Signalétique de découverte sur le sentier de la Sarcéna	**30 000**	100 % Etat	30 000				
B2	I	S +SP + P	Création de 3 panneaux d'information (Village, Sarcéna, Station)	**12 000**	50 % Etat 25 % C.G. 10 % Commune 15 % ONF	6 000		1 200	3 000	1 800
B3	I	S +SP + P	Création d'un livret de découverte sur la montagne de Laup	**10 000**	50 % Etat 25 % C.G. 10 % Commune 15 % ONF	5 000		1 000	2 500	1 500
B4	I	S +SP + P	Création d'un point d'accueil, d'exposition et animation,	**45 000**	60 % Etat 40 % C.G.	27 000			18 000	
B5	F	S +SP + P	Animation auprès du public	**30 000**	60 % Etat 40 % C.G.	18 000			12 000	
B6	I	S +SP + P	Etude d'impact de la fréquentation du public	**10 000**	60 % Etat 40 % C.G.	6 000			4 000	
Sous total B (6 ans)				**137 000**		**92 000**	**0**	**2 200**	**39 500**	**3 300**
Sous total B (moyenne par an)				**22 833**						
C			**Communication**							
C1	I	S +SP + P	Reprise et entretien du balisage existant	3 000	50 % Etat 50 % C.G.	1 500			1 500	
C2	I	S +SP + P	Création d'une plaquette d'information A4 recto-verso (fragilité du site et ses contraintes)	4 000	50 % Etat 40 % C.G 10 % commune	2 000		400	1 600	
C3	I	S +SP + P	Création d'un poster (flore,faune,milieux)	2 000	50 % Etat 50 % C.G.	1 000			1 000	
C4	F	S +SP + P	Formation des personnels de la station	6 000	50 % Etat 50 % C.G.	3 000			3 000	
C5	F	S +SP + P	Information chasseurs, pêcheurs, agriculteur, moniteurs de ski, accompagnateurs de moyenne montagne, professionnels des activités équestres et VTT, élus,...	3 000	100 % Etat	3 000				
C6	F	S +SP + P	Edition d'une carte synthétique des circuits de promenade	2 000	50 % Etat 50 % C.G.	1 000			1 000	
C7	I	S +SP + P	Enquête de satisfaction auprès du public	10 000	100 % Etat	10 000				
Sous total C (6 ans)				**20 000**		**21 500**	**0**	**400**	**8 100**	**0**
Sous total C (moyenne par an)				**3 333**						
TOTAL GENERAL (6 ans)				**443 300**		**392 950**	**16 100**	**2 600**	**47 600**	**7 050**
TOTAL GENERAL (moyenne par an)				***73 883***		***65 492***	***2 683***	***433***	***7 933***	***1 175***